

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Uni, autoritaire et éclairé.

Le gouvernement français dans la pensée d'Olympe de Gouges de l'Ancien Régime à la première République, 1785-1793

Par

Etienne De Sève

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès arts (M.A.)

Décembre 2008

© Etienne De Sève, 2008
Université de Montréal



Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Uni, autoritaire et éclairé.

Le gouvernement français dans la pensée d'Olympe de Gouges de l'Ancien Régime à la première République, 1785-1793

Présenté par :

Etienne De Sève

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Susan Dalton, directrice de recherche
Christian Dessureault, professeur agrégé
Thomas Wien, professeur agrégé

Mémoire accepté le : 03 MAR. 2009

Résumé

Ce mémoire étudie le gouvernement français dans la pensée de l'écrivaine Olympe de Gouges de l'Ancien Régime jusqu'à la première république, soit de 1785 jusqu'à 1793. D'un point de vue historiographique, cette pensée a mené les historiens à diverses interprétations, parfois contradictoires, concernant les allégeances politiques de l'auteure. Nous soutenons que de Gouges a toujours préconisé le maintien d'un gouvernement uni, autoritaire et éclairé en France, celui-ci se manifestant sous différentes formes institutionnelles dans ses écrits au cours de la Révolution.

À la veille de la Révolution française, Olympe de Gouges pensait qu'un roi autoritaire et éclairé pouvait gouverner le pays et que l'unité des membres du clergé, de la noblesse et du tiers état demeurait essentielle pour la stabilité politique en France. Selon elle, la société française d'Ancien Régime répondait bien aux besoins des citoyens français, et l'écrivaine ne voyait pas la nécessité de révolutionner le régime absolutiste, mais croyait que le gouvernement monarchique pourrait éventuellement adopter certaines politiques progressistes et éclairées pour le bien du peuple.

Entre l'été 1789 et septembre 1791, elle réclamait un maître autoritaire pour gouverner le royaume durant les périodes de crise révolutionnaires, mais reconnaissait la légitimité du gouvernement monarchique durant les périodes plus calmes. Elle réclamait l'unité des pouvoirs législatif et exécutif au sein de la nouvelle constitution, et croyait que le roi devait absolument reconnaître publiquement celle-ci pour renouveler un pouvoir autoritaire sur les Français. Elle participait aussi à la régénération des institutions publiques par le biais de propositions politiques.

Entre mars 1792 et juillet 1793, de Gouges se montrait moins préoccupée des législations progressistes et éclairées de l'État, et souhaitait avant tout voir s'ériger un gouvernement plus autoritaire et plus uni au sein de la Révolution. En 1792, elle proposait ainsi différentes formes de gouvernement pour résoudre l'instabilité révolutionnaire constante. Malgré son adhésion inconditionnelle à la République en mars 1793, elle démontrait toujours une ouverture d'esprit quant à l'éventuelle forme institutionnelle que pouvait prendre l'État, pourvu que le nouveau gouvernement devienne plus autoritaire et qu'une unité politique s'établisse entre les gouvernants.

Mots-clefs : France, Histoire, XVIII^e siècle, Révolution française, Olympe de Gouges, ordre social, autorité, unité, gouvernement français.

Abstract

This is a study of the French author Olympe de Gouges' vision of the French government from the Old Regime to the First Republic (1785-1793). Scholars have already examined this aspect of de Gouges' thought, which generated debates on the author's political allegiances during the French Revolution. This thesis argues that de Gouges always wanted to preserve a unified, authoritarian and enlightened government in France, although she gave it various institutional forms as the Revolution advanced.

On the eve of the French Revolution, Olympe de Gouges maintained that an authoritarian and enlightened king was well disposed to govern France, and that the unity of the nobles, the clergy and the third estate was necessary for the political stability of the country. She didn't want a political Revolution in France ; she thought that the monarchical government could adopt enlightened legislation to reform French society.

Between the summer of 1789 and September 1791, Olympe de Gouges supported authoritarian masters apart from the King governing France during revolutionary periods of crisis, but showed her monarchist allegiance during stable moments of the Revolution. She asked for a reunification of the new executive and legislative constitutional powers, and demanded the king's validation of the new constitution, which was, for her, a necessity for regenerating an authoritarian monarchy. Olympe de Gouges also made suggestions for reforming some public institutions.

Between March 1792 and July 1793, de Gouges was less preoccupied by enlightened legislation of the state, but sought the erection of a more unified and authoritarian government. In 1792, she proposed different forms of government to resolve the constant revolutionary instability. Even if she pledged allegiance to the First Republic in 1793, she remained open to other institutional forms of government. Nevertheless, she wanted a more authoritarian government and a politically unified governing elite.

Key-Words : France, History, 18th century, French Revolution, Olympe de Gouges, social order, authority, unity, French government.

Table des matières

Remerciements	viii
Introduction générale	1
Olympe de Gouges dans l'historiographie.....	2
Les allégeances politiques d'Olympe de Gouges selon les historiens	4
Cerner le désir d'Olympe de Gouges sur le plan institutionnel	5
Sources et méthodologie	9
Chapitre 1	
Le gouvernement uni, autoritaire et éclairé pour Olympe de Gouges durant l'Ancien Régime : l'importance de préserver l'autorité royale et la monarchie absolue, 1785-1789	12
1.1 La vision de l'autorité royale d'Olympe de Gouges durant l'Ancien Régime	
1.1.1 Les principales qualités de l'autorité royale au sein de la politique française	13
1.1.2 L'autorité royale : une nécessité pour le bonheur commun.....	16
1.1.3 Admirer l'autorité royale : une nécessité pour les Français selon Olympe de Gouges	21
1.2 La vision de l'ordre social d'Olympe de Gouges	26
1.2.1 L'ordre social : un reflet de la tradition française	26
1.2.2 L'importance de la religion pour Olympe de Gouges	29
1.2.3 La société d'ordre dans la pensée d'Olympe de Gouges.....	30
1.2.4 Harmonie et unité nationale chez Olympe de Gouges	33
1.3 La vision réformatrice d'Olympe de Gouges.....	36
1.3.1 L'importance du théâtre comme moyen d'éducation chez de Gouges.....	36
1.3.2 La nécessité de la discussion pour réformer la société.....	37
1.3.3 Un gouvernement susceptible de régler la question de l'esclavage selon de Gouges	39
Conclusion	41
Chapitre 2	
Olympe de Gouges et le début de la Révolution : une volonté de voir la monarchie française se régénérer, 1789-1791.....	44

2.1 Olympe de Gouges et les périodes d'instabilités révolutionnaires	46
2.1.1 L'été 1789 : la première demande de régence d'Olympe de Gouges.....	46
2.1.2 L'admiration d'Olympe de Gouges pour le pouvoir du général La Fayette	49
2.1.3 La fuite à Varennes en juin 1791 et la nécessité d'un seul maître aux commandes	51
2.2 Olympe de Gouges : une monarchiste convaincue	54
2.2.1 La nécessité de conserver la monarchie à tout prix	54
2.2.2 Une révolution unique et nécessaire pour régénérer la France selon de Gouges	63
2.3 Olympe de Gouges et la régénération des institutions	66
2.3.1 Les différentes régénérations institutionnelles chez Olympe de Gouges	66
Conclusion	70
 Chapitre 3	
La volonté d'Olympe de Gouges de voir s'ériger un gouvernement plus autoritaire et plus uni durant la Révolution française, 1792-1793	72
3.1 Olympe de Gouges et l'instabilité de la monarchie constitutionnelle	74
3.1.1 Une adepte de la monarchie constitutionnelle ouverte d'esprit.....	74
3.1.2 Les réflexions politiques de 1792 : des essais ambivalents.....	77
3.2 Olympe de Gouges et l'an 1793 : les Français à la croisée des chemins.....	85
3.2.1 Olympe de Gouges : une républicaine convaincue ?.....	85
3.2.2 Le désir d'un gouvernement uni et autoritaire pour mettre fin à la Révolution ..	91
Conclusion	96
Conclusion générale	98
Corriger l'historiographie des allégeances institutionnelles d'Olympe de Gouges.....	98
Réflexions sur l'historiographie et le parcours politique d'Olympe de Gouges.....	102
Bibliographie	104
 Annexe A	
Chronologie.....	x

Liste des figures

Portrait d'Olympe de Gouges.....	ix
----------------------------------	----

Remerciements

Ce mémoire consacre la fin de mes études en histoire à l'Université de Montréal. Plusieurs personnes doivent maintenant être remerciées pour avoir supporté mes joies débordantes et angoisses récurrentes depuis mon entrée au baccalauréat, personnes avec qui je partage désormais la réussite de ce mémoire !

J'aimerais tout d'abord remercier mes parents, Louise et Marc-Aser, pour leur support inconditionnel qui m'aura permis de réaliser ce travail. Que serais-je devenu sans toute l'affection qu'ils m'accordèrent ? Je les remercie pour m'avoir toujours soutenu dans mon épanouissement intellectuel et m'avoir accordé le support matériel nécessaire pour en arriver jusqu'ici. J'aimerais aussi souligner les attentions particulières de ma grand-mère, Monique Jones, qui m'a toujours soutenu et corrigé lorsqu'il le fallait. Je profite de l'occasion pour remercier plus généralement la famille Jones, et espère que nous aurons l'occasion de nous réunir tous ensemble encore longtemps. Je remercie également mes compagnons d'armes (intellectuels), Nicolas Déplanche et Maxime Raymond-Dufour, pour leur support et leurs commentaires enrichissants au cours de cette aventure. Je tiens aussi à souligner la présence constante, les encouragements multiples, les corrections et l'oeuvre intellectuelle générale de Patricia Prost, sans qui ce travail aurait été considérablement plus difficile à terminer.

Finalement, je remercie profondément ma directrice Susan Dalton. Elle a fait preuve d'une patience exemplaire en corrigeant mes multiples essais, et je la remercie pour sa rigueur qui m'a permis d'améliorer énormément mon mémoire. Toujours préoccupée par la réussite de ses étudiants et le développement du métier d'historien, j'espère que plusieurs étudiants profiteront de ses enseignements durant les années à venir !

Merci Susan



Marie-Olympe de Gouges

(1748-1793)

Titre : *Marie-Olympe de Gouges*

Auteur : Aleksander Kucharski

Date : Inconnue

Collection particulière

Permission : Art is in the Public Domain

Introduction générale

Le 26 novembre 2006, lors de son discours d'investiture à l'élection présidentielle française, la candidate du parti socialiste, Ségolène Royale, promettait de transférer les cendres d'Olympe de Gouges au panthéon si elle devenait présidente. Plus récemment, l'édition de novembre 2008 du célèbre journal *Le Monde diplomatique* publiait un supplément sur la vie de l'écrivaine et annonçait la tenue d'un colloque avec la collaboration de l'UNESCO intitulé *Olympe de Gouges : une femme du XXI^e siècle* les 14 et 15 novembre 2008 à Paris et à Montreuil¹. Cet intérêt pour Olympe de Gouges s'inscrit au sein d'une tendance relativement nouvelle : depuis quelques années, la mémoire de cette écrivaine, connue surtout pour ses luttes avant-gardistes concernant les droits politiques des femmes, tend à être restaurée un peu partout en France. Aujourd'hui, plusieurs lieux publics (lycée, salles de spectacle, etc.) portent son nom et une statue a été érigée en son honneur durant le bicentenaire de la Révolution française en 1789.

Mais qui est donc Olympe de Gouges ? Il n'est pas simple, encore aujourd'hui, de répondre à cette question, l'auteure demeurant plus connue des spécialistes que du grand public. Née au Montauban le 7 mai 1748, dans le sud-ouest de la France, Marie Gouze se

¹ Un supplément qui brosse un portrait élogieux d'Olympe de Gouges, comme en témoigne cet extrait de l'article du sous-directeur général pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO à Paris Pierre Sané. On la dépeint comme une écrivaine visionnaire et avant-gardiste à tout point de vue : « Qui est-elle (car on ne saurait utiliser le passé avec elle) (...) De Gouges invite, par-delà les siècles et les luttes menées depuis 1789, à une nécessaire permanence de l'esprit de résistance et de vigilance pour lequel elle est morte avec dignité. De Gouges est une porte d'entrée inédite non seulement pour mieux comprendre mais aussi pour relever les défis contemporains : pauvreté, inégalités sociales, viols des droits civiques et politiques, marginalisation voire négation de la femme et de ses droits, discriminations, etc. (...) Elle rassemble les valeurs contenues dans la Déclaration des droits de l'homme. Quelle marraine plus symbolique et puissante que de Gouges ? Humaniste, universaliste, patriote, solidaire, elle a usé jusqu'au bout de sa pensée critique, avec honnêteté et principes, contre toute forme d'autoritarisme et d'inégalités. Sa vie et son œuvre sont tout à la fois traversées et nourries par ses idéaux – ceux de démocratie, d'état de droit, de solidarité, de non-violence ou d'égalité, qui ne sont rien de moins que les terreaux fondamentaux de nos sociétés contemporaines. » Nous soulignons. Voir Pierre Sané, « Olympe de Gouges, une femme du XXI^e siècle : à contre-courant », *Le Monde diplomatique*, 55^e année, numéro 656, novembre 2008, page 1.

maria à l'âge de 16 ans. Elle eut son seul enfant en 1766 de Louis-Yves Aubry. Celui-ci décédait durant la même année, et laissait Marie Gouze veuve. Elle ne se remaria jamais et rencontra, quelques années plus tard, Jacques Biérix, qui devint son amant jusqu'à la fin de sa vie. Durant les années 1770, elle fut introduite dans les milieux de sociabilité parisiens par Biérix et rencontra par la suite plusieurs intellectuels et auteurs de renom : c'est à ce moment qu'elle prit le nom d'Olympe de Gouges. Elle devint officiellement femme de lettres à partir de 1778, année où elle composa ses premiers textes. Au cours des années 1780, elle écrivit plusieurs pièces de théâtre et essaya de les faire accepter par la Comédie-Française. Elle ne devint véritablement active sur le plan politique qu'à partir de 1788, alors qu'elle profitait de l'annonce de la rencontre des États Généraux pour publier de nombreux imprimés commentant l'actualité politique. Elle livrait ainsi son opinion au public tout au long de la Révolution, et ce, jusqu'en 1793, lorsqu'elle fut arrêtée pour avoir rédigé un placard considéré antirépublicain. Elle fut par la suite jugée par le tribunal révolutionnaire et condamnée à la guillotine en novembre de la même année, à l'âge de 45 ans.

Olympe de Gouges dans l'historiographie

Olympe de Gouges était déjà connue au début du XIX^e siècle, alors qu'un dictionnaire des femmes écrivaines de l'Ancien Régime jusqu'à l'Empire lui consacrait un article². Par la suite, quelques études historiques traitèrent plus ou moins rapidement de l'écrivaine, dont Jules Michelet, qui aborda le cas d'Olympe de Gouges de façon assez sommaire en ne lui consacrant que quelques lignes³. À la fin du XIX^e siècle, des études

² Voir Fortuné B. Briquet, *Dictionnaire historique, littéraire et biographique des Françaises, et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours (1804)*, Paris, Indigo & Côté-femmes éditions, 1997. 346 pages.

³ Par exemple, E. Lairtullier dans *Les femmes célèbres de 1789 à 1795 et leur influence dans la Révolution, pour servir de suite et de complément à toutes histoires de la Révolution française*, Paris, 1840, volume 2, 416 pages, ainsi que Charles Monselet, *Les oubliés et les dédaignés, figures littéraires de la fin du XVIII^e siècle*, Poulet-Malassis, Alençon, 1857, 2 volumes. Voir aussi Jules Michelet, *Les femmes de la Révolution*, Paris, Carrère, 1988 (1854). 345 pages.

plus importantes paraissaient sur l'auteure, dont une œuvre de Léopold Lacour qui traitait, pour la première fois dans l'historiographie, du caractère féministe de ses écrits. Notons aussi celle du docteur Alfred Guillois, qui restera célèbre, celui-ci déclarant alors l'auteure montalbanaise « cliniquement folle » à la lumière de ses revendications⁴.

L'émergence considérable de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre durant les années 1970 aura ensuite permis d'éclairer davantage son œuvre⁵. Ainsi, depuis environ trente ans, de Gouges a fait l'objet de nombreuses études, la plupart portant sur ses écrits revendicateurs en matière de droits politiques des femmes et, surtout, sur son fameux texte d'avant-garde de septembre 1791 intitulé la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la Reine*, qui fait maintenant d'elle une écrivaine incontournable dans la littérature et l'histoire de la Révolution française⁶. Elle a aussi attiré l'attention des historiens pour la représentation de l'identité féminine qu'elle propose à travers son œuvre ainsi que sa situation de femme auteure à la fin du XVIII^e siècle⁷. Les historiens ont

⁴ Voir Léopold Lacour, *Les origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*. Paris, Nourrit et Cie, 1900. 432 pages. Alfred Guillois, *Étude médico-psychologique sur Olympe de Gouges. Considérations générales sur la mentalité des femmes durant la Révolution française*, Lyon, Rey, 1904. 92 pages.

⁵ Olivier Blanc, son principal biographe, a lui aussi contribué fortement à la reconnaissance d'Olympe de Gouges comme une importante auteure à la fin du XVIII^e siècle. Voir Olivier Blanc, *Olympe de Gouges*, Paris, Éditions Syros, 1981. 238 pages.

⁶ Plusieurs études traitent maintenant de l'importance d'Olympe de Gouges durant la Révolution française. Voir Darline Gay Levy et Harriet B. Applewhite et Mary Durham Johnson, *Women in Revolutionary Paris. 1789-1795. Selected Documents Translated with Notes and Commentary*, Urbana, University of Illinois Press, 1979. 425 pages. Rosa Anette, *Citoyennes. Les femmes et la Révolution*, Paris, Messidor, 1988. 253 pages. Catherine Marand-Fouquet, *La femme au temps de la Révolution*, Paris, Stock-Laurence Pernoud, 1989. 417 pages. Marie-Armande-Jeanne Gacon-Dufour, et al., *Opinions de femmes : de la veille au lendemain de la Révolution française*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1989. 176 pages. Jeanne A. Ojala et Sally T. Hersman, « Valliant Failure : Women Activists in the French Revolution, 1789-1795 », *Consortium on Revolutionary Europe 1750-1850 : Proceedings*, volume 20, 1990, pages 528-537. Shirley Elson Roesler, *Out of the Shadows : Women and Politics in the French Revolution (1789-1795)*, New-York, Peter Lang, 1998. 275 pages. Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *1789-1799 : combats de femmes. Les révolutionnaires excluent les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003. 244 pages. Plus spécifiquement sur la « Déclaration », on lira l'excellent article de Joan Wallach Scott, « French Feminists and the Rights of « Man » : Olympe de Gouges's Declaration », *History Workshop Journal*, volume 28, 1989, pages 1 à 21, ainsi que Sophie Mousset, *Olympe de Gouges et les droits de la femme*, Paris, Éditions du Félin, 2003. 134 pages.

⁷ On lira notamment les études sur Olympe de Gouges dans Louise Gavard, *Olympe de Gouges ou Les paradoxes du féminisme rousseauiste*, Mémoire de M.A (histoire), UQAM, 1991. 133 pages. Joan W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Éditions Albin Michel,

également étudié Olympe de Gouges pour ses idées antiesclavagistes, l'écrivaine étant d'ailleurs la première auteure dramatique à avoir écrit une pièce de théâtre dénonçant l'esclavage des Noirs durant les années 1780⁸.

Pourtant, les écrits politiques de l'auteure sur le plan institutionnel n'ont pas fait l'objet d'études véritablement approfondies de la part des historiens. Évidemment, les spécialistes ont tenté de déterminer les allégeances politiques de l'écrivaine au fil du temps, ce qui a donné lieu à différentes réponses. L'absence d'études systématiques concernant la vision des institutions politiques chez l'auteure a mené la plupart du temps à des interprétations contradictoires chez les historiens.

Les allégeances politiques d'Olympe de Gouges selon les historiens

Les textes politiques d'Olympe de Gouges ont donné lieu à différents débats dans l'historiographie. De Gouges était-elle monarchiste ou républicaine durant la Révolution ? Les spécialistes ont notamment été appelés à répondre à cette interrogation, qui a débouché sur des interprétations tâchant de mieux catégoriser les positions politiques de l'auteure. Ainsi, quelques courants historiographiques subsistent aujourd'hui et nous livrent des opinions multiples sur les positions politiques d'Olympe de Gouges durant la Révolution française. On peut en effet distinguer trois courants ou types de réponses.

Premièrement, selon les travaux des historiens Olivier Blanc et Gisèle Thiele-Knobloch qui datent du début des années 1990, Olympe de Gouges aurait été une

1998. 287 pages. Mary Seidman Trouille, *Sexual Politics in the Enlightenment. Women Writers Read Rousseau*, New York, State University Press, 1997. 409 pages. M. J. Diamond (dir.), *Women and Revolution. Global Expressions*, Boston, Kluwer Academic Publishers, 1998, pages 1-17. Shannon Hartigay, Rea Mac Kay et Marie-Thérèse Seguin (dir.), *Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*, Moncton, Université d'Acadie, 1995, 290 pages. Gregory S. Brown, « The Self-Fashionings of Olympe de Gouges, 1784-1789 », *Eighteenth-Century Studies*, volume 34 numéro 3, 2001, pages 383-401.

⁸ On lira notamment les articles consacrés à Olympe de Gouges et à la question de l'esclavage dans : Doris Y. Kadish et Françoise Massardier-Kenney (dir.), *Translating Slavery : Gender and Race in French Women Writing, 1783-1823*, Kent, Ohio, Kent University State Press, 1994, 346 pages. Catherine Masson, « Olympe de Gouges antiesclavagiste et non-violente », *Women in French Studies*, volume 10, 2002, pages 153-165.

monarchiste constitutionnelle au début de la Révolution et se serait progressivement dirigée vers l'idéologie républicaine par la suite. Olivier Blanc le mentionne dans l'introduction de l'édition des *Écrits politiques tome 1, 1788-1791* de l'auteure en 1993 : « Monarchiste constitutionnelle ou "monarchienne" au début de la Révolution, de Gouges réproouve l'attitude du roi qu'elle soupçonne de duplicité et elle le condamne résolument à l'annonce de sa tentative de fuite »⁹. Pour ce spécialiste, de Gouges aurait eu rapidement une certaine réticence à l'égard de la royauté et se serait rapprochée, après la fuite du roi à Varennes, d'un groupe de députés appelés « Girondins », qu'elle aurait suivi jusqu'à sa mort en 1793¹⁰. Ainsi, Olympe de Gouges serait devenue républicaine à la fin de son existence, tout en gardant une indépendance d'esprit par rapport aux Girondins, comme le laissait aussi entendre la spécialiste Gisèle Thiele-Knobloch dans le premier tome de l'édition des pièces de théâtre d'Olympe de Gouges en 1991 : « En politique, Olympe de Gouges fut d'abord une royaliste constitutionnelle modérée, puis une républicaine, qui haïssait tout excès. La plupart de ses amis politiques, des Girondins, furent exécutés avant elle, ce qu'elle avait vu venir longtemps à l'avance »¹¹. Selon ces historiens, de Gouges, écrivaine modérée, aurait changé ses allégeances politiques durant la Révolution et abandonné la monarchie au profit d'un régime républicain peu avant de mourir en 1793.

⁹ Voir la préface d'Olivier Blanc dans Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1, 1788-1791*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1993, page 14.

¹⁰ Olivier Blanc révisera cette position quelques années plus tard, en affirmant que l'amour d'Olympe de Gouges pour le roi était grand au début de la Révolution, et que l'auteure demeurait plutôt réticente aux changements révolutionnaires : « Mme de Gouges demeurait très conservatrice sur le plan politique, plus encore peut-être que certains grands bourgeois des milieux de la finance et du commerce qui rêvaient de supprimer les entraves à la libre entreprise et renforcer les pouvoirs du Parlement. Elle se bornait à prêcher la concorde, la paix et les sages mesures, la réconciliation autour de la personne du roi qui devait apprendre à se faire aimer, et elle se situait dans une mouvance progressiste réformatrice, comme une partie de la noblesse qui désirait simplement la diminution des inégalités et des abus criants. » Voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges : une humaniste à la fin du XVIII^e siècle*, Cahors. Éditions René Viénet, 2003, page 113.

¹¹ Voir la préface de Gisèle Thiele-Knobloch dans : Olympe de Gouges, *Théâtre politique tome 1*, Paris, Indigo & Éditions Côtés-Femmes, 1991, page 12.

Un deuxième courant affirme qu'Olympe de Gouges aurait toujours conservé une préférence pour le maintien d'un roi au sein du gouvernement français. Ce courant est illustré premièrement par une communication de l'historienne Marie-Thérèse Séguin lors d'un colloque à Moncton en 1993 et publié dans les actes du colloque au sein d'un recueil intitulé *Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*. Séguin rapporte qu'Olympe de Gouges aurait été d'abord favorable à la monarchie constitutionnelle au début de la Révolution. Cependant, l'auteure montalbanaise aurait tout de même souhaité garder le monarque Louis XVI comme figure stabilisatrice au sein de la première république. Pour cette historienne, de Gouges ne savait se représenter la nation française sans que le père-roi, qui unifiait les Français devant leur gouvernement, subsiste à la tête de l'État :

Favorable à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle, type de régime proche du modèle anglais, elle concevait que le roi devait être le roi de tous, dont le rôle serait de garantir l'existence d'un parlement et d'un gouvernement issus du peuple et chargés alors, respectivement, des fonctions législatives et exécutives (...) Républicaine dans son désir de libérer le peuple du tyran, Olympe de Gouges voulait aussi préserver la place du père... sans lequel la Révolution risquait de sombrer dans la dérive anarchique¹².

Selon Séguin, de Gouges adhérait à une conception de la monarchie constitutionnelle près du modèle anglais, où le roi représentait une figure importante pour garantir l'existence d'un parlement français. Pour cette historienne, la figure du roi aurait donc toujours conservé, aux yeux d'Olympe de Gouges, son importance tout au long de la Révolution, même durant l'ère républicaine que l'écrivaine appuyait.

Une autre interprétation allant dans le même sens rapporte que l'écrivaine aurait dissimulé ses véritables allégeances durant la Révolution. En 1993, un de ses principaux

¹² Voir l'article « Pourquoi les révolutionnaires ont-ils tranché la tête d'Olympe de Gouges, leur compagne ? » de Marie-Thérèse Séguin dans Shannon Hartigan, Réa McKay et Marie-Thérèse Séguin (dir.), *Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*, page 27.

biographes, Paul Noack, dans sa biographie intitulée *Olympe de Gouges : courtisane et militante des droits de la femme, 1748-1793*, affirmait que l'écrivaine française n'avait jamais véritablement dérogé de son allégeance à la monarchie malgré ses propos ultérieurs favorables à la République :

Non qu'elle prît tantôt pour et tantôt contre la monarchie – elle y fut toujours favorable. Certes, elle n'était pas pour la Cour de Louis XVI et elle avait aussi des objections contre Marie-Antoinette, qui vécut trop longtemps son rêve pastoral au Trianon de Versailles. Mais elle fut favorable à Louis XVI. Pour elle il était une figure paternelle et elle ne pouvait pas concevoir le peuple sans père¹³.

De Gouges était-elle une adepte de la monarchie constitutionnelle au début de la Révolution ? À cette question, l'historien Noack demeure plutôt flou dans sa réponse, de Gouges n'ayant toujours tendu selon lui qu'à préserver la monarchie en France.

D'autres historiens ont aussi identifié chez Olympe de Gouges certains propos plus acerbes à l'égard du régime absolutiste, qui leur permettaient de croire que l'auteure comptait adhérer d'emblée à une révolution politique du royaume, mais que l'instabilité révolutionnaire l'aurait finalement conduite à utiliser un discours ambivalent. Ce troisième courant fut d'abord initié par l'historien Jules Michelet, dans son livre *Les femmes de la Révolution*, qui attribuait à Olympe de Gouges un parcours politique sinueux¹⁴, soutenu plus tard par l'historienne Shirley Elson Roessler qui, en 1998, mentionnait à son tour les changements qui caractérisèrent selon elle la pensée politique de l'écrivaine dans son œuvre intitulée *Out of the Shadows. Women and Politics in the French Revolution, 1789-1795* :

In July 1789 she was an ardent revolutionary who supported the attack on the Bastille and cheered the people's victory. The following October she expressed sympathy to the monarchy and condemned the perpetrators of the king's

¹³ Paul Noack, *Olympe de Gouges : courtisane et militante des droits de la femme, 1748-1793*, Paris, Éditions de Fallois, 1993, page 145.

¹⁴ Noack affirme pour sa part que les propos de Michelet sont complètement faux. Il cite d'ailleurs cet historien : « Révolutionnaire en 1789, elle devint royaliste, lorsque le 6 octobre 1789, elle vit le roi prisonnier à Paris; républicaine en juin 1791, sous l'impression de la fuite et de la trahison de Louis XVI, elle prit de nouveau son parti quand on la jugea. » Voir Paul Noack, *ibid.*, page 144.

embarrassment and return to Paris. In June of 1791, at the time of the king's flight to Varennes, she was a staunch republican, but at the time of the king's trial, in December 1792, she offered to defend him¹⁵.

À la lumière de cette interprétation, l'écrivaine montalbanaise aurait été une girouette politique ayant eu de multiples allégeances durant la Révolution, devenant tour à tour révolutionnaire, monarchiste, républicaine, puis encore monarchiste. Une incertitude face au choix idéal de gouvernement aurait donc caractérisé sa pensée politique durant l'ère révolutionnaire.

De l'historiographie découle les deux remarques suivantes : la première est à l'effet que les historiens ne s'entendent pas sur l'orientation de la pensée institutionnelle d'Olympe de Gouges durant la Révolution, et qu'ils ont eu peine à bien déterminer le fil conducteur de sa pensée. Nous constatons, dans un deuxième temps qu'il ne semble pas y avoir eu d'intérêt marqué de la part des historiens pour approfondir la pensée institutionnelle d'Olympe de Gouges, et que cette dernière semble bien difficile à catégoriser. La pensée de l'auteure est-elle à ce point trouble qu'il est impossible d'y discerner une certaine cohérence politique ?

Cerner le désir d'Olympe de Gouges sur le plan institutionnel

On peut affirmer d'emblée que l'histoire de la pensée politique d'Olympe de Gouges demeure fascinante pour les multiples interprétations que livrèrent les historiens au cours des années. Au cours de notre travail, nous comptons éclairer les positions politiques de l'écrivaine et tenter de mieux articuler l'indépendance de sa pensée. Si les historiens ont eu passablement de difficultés à s'entendre sur la philosophie politique d'Olympe de Gouges d'un point de vue institutionnel, c'est d'abord parce qu'ils n'ont jamais tenté

¹⁵ Shirley Elson Roessler, *Out of the Shadows. Women and Politics in the French Revolution, 1789-1795*, page 64.

d'étudier plus systématiquement l'ensemble de ses écrits politiques. Nous contribuons ainsi à la recherche historique en étudiant plus spécifiquement les textes d'Olympe de Gouges pour comprendre l'évolution de ses commentaires politiques tout au long du processus révolutionnaire.

Notre thèse est la suivante : De l'Ancien Régime jusqu'à la première république, Olympe de Gouges préconisa le maintien d'un gouvernement français uni, autoritaire et éclairé, avec des formes institutionnelles différentes à travers le temps. Au cours du mémoire, nous comptons cerner ce désir profond chez l'écrivaine, désir qui fonde la principale ligne directrice de sa pensée politique d'un point de vue institutionnel, de 1785 à 1793. L'unité des représentants de la Nation était primordiale selon de Gouges, car elle permettait aux gouvernants de donner une direction politique ferme au pays, d'assurer le maintien de l'ordre social et d'établir des législations éclairées et nécessaires pour le bonheur de tous.

Sources et méthodologie

Plusieurs sources sont aujourd'hui reproduites et facilement accessibles pour étudier la pensée d'Olympe de Gouges. Afin de mieux brosser un portrait de la philosophie politique de l'auteure, nous avons d'abord étudié les textes politiques qui ont été rassemblés et édités par Olivier Blanc dans deux recueils intitulés *Écrits politiques tome 1, 1788-1791* et *Écrits politiques tome 2, 1792-1793*. Ces deux livres comprennent différents pamphlets, placards et opuscules qui furent distribués par Olympe de Gouges du temps de la Révolution française, que le spécialiste Blanc a soigneusement datés. Par ailleurs, si certains textes sont datés plus précisément du jour de leur production, d'autres le sont plus approximativement, Blanc ayant inscrit seulement le mois de leur publication. Cette édition

des textes politiques d'Olympe de Gouges est cependant celle qui est la plus complète et la plus accessible à ce jour.

Nous avons aussi jugé bon d'étudier certaines pièces de théâtre de l'auteure, qui ont été rassemblées au sein de trois recueils différents. Ainsi, nous puiserons des pièces d'Olympe de Gouges dans différentes éditions établies par la spécialiste Gisèle Thiele Knobloch, soit le *Théâtre politiques tome 1* et le *Théâtre politique tome 2*. Nous utiliserons aussi certaines sources comprises dans une autre édition de pièces de théâtre de l'auteure, intitulée *Œuvres complètes tome 1*. Les dates des textes utilisés au cours du présent mémoire se référeront à ces différentes éditions.

Nous utilisons aussi différents journaux datant de l'époque de la Révolution. Nous faisons entre autres référence à certains articles de la *Gazette nationale*, communément appelée par les contemporains, et les historiens par la suite, le *Moniteur Universel*. Olympe de Gouges accordait en effet une certaine attention à ce quotidien, lequel nous a été fort utile afin de mieux déterminer le climat politique qui sévissait au moment de la publication des différents textes de l'écrivaine. Ce journal publiait en première page des nouvelles de l'actualité internationale mais permettait aussi aux lecteurs d'avoir accès aux procès-verbaux de l'Assemblée nationale et, plus tard, de la Convention. On trouvait également certaines lettres qui étaient adressées et qui commentaient l'actualité politique parisienne ou française. Au cours de nos recherches, nous avons répertorié deux lettres qu'Olympe de Gouges avait adressé au *Moniteur*, une première intitulée *Sur la mort de Gouvion* et publiée le 16 juillet 1792, et une seconde, publiée le 17 décembre 1792, mais lue à la Convention le 15 décembre de la même année. Qui plus est, une critique du *Moniteur* à l'endroit de la pièce de théâtre d'Olympe de Gouges nommée *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers* paraissait dans le numéro du 3 février 1793.

Afin de mieux illustrer notre propos, nous nous référerons aussi à plusieurs études d'historiens traitant de l'Ancien Régime et de la Révolution française. Ainsi, nous serons plus à même de saisir l'univers mental des citoyens français de l'époque et de mieux expliquer ainsi certains aspects de la pensée de l'écrivaine.

Notre travail comporte trois chapitres, étudiant des écrits d'Olympe de Gouges allant de 1785 jusqu'à juillet 1793. Chacun des chapitres représente une ère temporelle bien précise, qui permet de mieux articuler la pensée politique institutionnelle de l'auteure durant la période donnée. Ainsi, nous pourrions brosser, au final, un portrait plus global des allégeances politiques de l'écrivaine durant l'ère révolutionnaire.

Au cours du premier chapitre, qui étudie des écrits de l'écrivaine de l'Ancien Régime (1785) jusqu'au mois de juillet 1789, nous prouverons qu'Olympe de Gouges ne se présentait nullement comme une révolutionnaire ardente, mais qu'elle avait clairement établi une philosophie politique préconisant une confiance absolue envers le roi et le gouvernement monarchique, qu'elle concevait comme devant être uni, autoritaire et éclairé par définition. Au cours du second chapitre, qui couvre la période de l'été 1789 jusqu'à septembre 1791, nous démontrerons que de Gouges adhérait à la Révolution et participait à la grande régénération politique du royaume, en pensant que celle-ci allait aussi régénérer le pouvoir autoritaire du roi au sein du gouvernement. Le troisième et dernier chapitre, couvrant la période de mars 1792 à juillet 1793, démontrera qu'Olympe de Gouges demeurait finalement ouverte quant à une éventuelle transformation de la forme institutionnelle du gouvernement français, pourvu que ce dernier se révèle autoritaire et uni afin de mettre un terme à l'instabilité révolutionnaire grandissante.

Chapitre 1

Le gouvernement uni, autoritaire et éclairé pour Olympe de Gouges durant l'Ancien Régime : l'importance de préserver l'autorité royale et la monarchie absolue, 1785-1789

Introduction

Les écrits d'Olympe de Gouges étudiés au cours du présent chapitre comprennent les imprimés politiques et les pièces de théâtre qui couvrent la période de l'Ancien Régime jusqu'au début de la Révolution¹. Au cours de cette période, les événements politiques se bouscullaient en France. En mai 1789 le royaume voyait se tenir la grande réunion des États Généraux pour régler les finances désastreuses de la nation. Les trois ordres ne réussissant pas à s'entendre politiquement, les députés du tiers en vinrent à former l'Assemblée nationale en juin 1789, tentant ainsi de s'approprier une légitimité politique au détriment du pouvoir monarchique absolutiste.

Durant cette période, de Gouges souhaitait que les Français conservent un gouvernement autoritaire consolidé par l'absolutisme politique du roi à la tête de l'État. Elle souhaitait voir un gouvernement uni par l'enthousiasme des Français et des députés à

¹ Soit *L'esclavage des Noirs* (1785), *Le philosophe corrigé* (1787), *Réflexions sur les hommes nègres* (1788), *Lettre au peuple ou le projet d'une caisse patriotique* (novembre 1788), *Remarques patriotiques* (décembre 1788), *Projet utile et salutaire* (avril 1789), *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux* (avril 1789), *Avis pressant ou Réponse à mes calomnieux* (mai 1789), *Pour sauver la Patrie, il faut respecter les Trois Ordres. C'est le seul moyen de réconciliation qu'il nous reste* (juin 1789), *Discours de l'aveugle aux Français* (juin 1789), *Mes vœux sont remplis ou le don patriotique par Mme de Gouges dédié aux États Généraux* (juin 1789), *Motion par Mgr Le Duc d'Orléans fait dans un songe qui approchera peut-être de la réalité* (juillet 1789), *L'Ordre national ou le Comte d'Artois Inspiré par Mentor, dédié aux États-Généraux* (juillet 1789), *Motion de Mgr le duc d'Orléans ou Les songes patriotiques dédiées à Mgr le duc d'Orléans par Mme de Gouges* (juillet 1789), *Adresse au roi* (juillet 1789).

l'égard de leur État et, à la fois, éclairé par les politiques gouvernementales progressistes qui naîtraient de cette institution autoritaire. Dans un premier temps, nous verrons que l'auteure attribuait à l'autorité royale plusieurs qualités qui justifiaient sa fermeté et que cette autorité devenait primordiale pour conserver le bien commun. Nous verrons aussi que c'est par le patriotisme que l'auteure s'employait à défendre l'autorité royale et que selon elle, les Français se devaient avant tout de vouer un amour inconditionnel au régime politique pour qu'il puisse perdurer dans le temps. Pour l'écrivaine, le roi était le seul être apte à régler les problèmes politiques de France. Dans notre seconde section, nous prouverons que l'autoritarisme du gouvernement se justifiait par la vision de l'ordre social de l'auteure, selon laquelle la tradition, Dieu, la société d'ordre et l'harmonie nationale des Français constituaient les bases fondamentales du régime politique absolutiste. Nous démontrerons dans notre troisième et dernière section que de Gouges préconisait certaines réformes politiques et sociales, mais que son discours réformiste n'était nullement révolutionnaire d'un point de vue institutionnel. L'écrivaine croyait en effet que la société environnante pouvait s'améliorer et devenir plus morale par le théâtre, la discussion et certaines législations entreprises par un gouvernement français éclairé de nature.

1.1 La vision de l'autorité royale d'Olympe de Gouges durant l'Ancien Régime

1.1.1 Les principales qualités de l'autorité royale au sein de la politique française

Durant l'Ancien Régime, Olympe de Gouges concevait le régime monarchique comme étant empreint d'une autorité politique immanente. Il est d'ailleurs possible de bien cerner les qualités de cette autorité royale au sein de ses nombreux textes. Durant l'ère prérévolutionnaire, de Gouges se positionnait en effet en faveur d'une autorité royale forte. La puissance du roi était capitale, car c'est elle qui l'affermisait sur son trône et lui

procurait le respect de ses subordonnés. Dans ses *Remarques patriotiques* de décembre 1788, l'auteure montalbanaise prescrivait au roi quelques judicieux conseils concernant l'attitude intransigeante qui devait caractériser ses décisions politiques :

Et vous, Sire, vous ne sauriez condamner (...) ce que vous pensez vous-même pour le bien de votre Peuple; vous aimez l'ordre et la sobriété, c'est donc à votre sagesse à se faire rendre compte tous les ans, par vos ministres, de vos dépenses et de vos revenus, et, sous quelques prétextes que ce soit, ne pas permettre que les dépenses excèdent les revenus; c'est avec cette conduite, cette *sévérité*, que vous maintiendrez la gloire de votre trône inébranlable (...) ²

Cette autorité n'était pas dépourvue d'une certaine sacralité pour l'écrivaine. Elle croyait que l'autorité royale tirait ses racines d'un passé historique qui conférait au roi une puissance dépassant celle du commun des mortels. Dès juillet 1787, le parlement de Paris avait réclamé la tenue des États Généraux afin de régler la crise financière française. Le roi Louis XVI, refusant une telle initiative du parlement parisien, avait alors décrété une série d'ordonnances rendant inapplicables les décisions des parlementaires. L'armée royale avait par la suite encerclé le parlement de Paris afin qu'il abdique de ses intentions. Le monarque ne comptait en aucun temps céder son pouvoir décisionnel à cette instance politique, car cela constituait une contestation ouverte de son autorité. Toutefois, à la suite de ce conflit politique, plusieurs émeutes populaires survinrent dans les provinces, les magistrats provinciaux accompagnant les parlementaires parisiens dans le mouvement contestataire d'un pouvoir royal absolu³. L'automne 1788 vit alors le roi assouplir ses positions et prendre plusieurs décisions concernant les modalités de convocation des États Généraux pour régler la crise financière, modalités désormais annoncées pour le mois de mai 1789. Olympe de Gouges soulignait alors les ordres du souverain, lesquels prescrivaient de leur caractère sacré une obéissance inconditionnelle :

² Nous soulignons. Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1, 1788-1791*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1993, page 53.

³ François Furet, *La Révolution française*, Paris, Gallimard Quarto, 2007, pages 266-267.

Les arrêts du roi et du Parlement, remis de ses fonctions, les défenses expresses qu'on faites au Public de s'assembler, de s'ameuter et de ne tirer ni fusées, ni pétards, devaient être aux yeux du public des ordres sacrés; ces ordres n'étaient imposés que pour son bien, et le public dans un instant si favorable ne s'y conforme pas. Il désobéit à la fois au Parlement, dont il a demandé le rappel avec tant d'acharnement, et au roi qui vient de le lui accorder. Quelle preuve voulez-vous plus certaine de sa clémence et de sa modération⁴?

L'écrivaine sous-entendait ici qu'une volonté monarchique autoritaire s'avérait nécessaire pour le bon déroulement des affaires, et qu'il fallait que tous les Français se plient à la volonté du roi afin d'assurer la stabilité politique.

En plus de faire écho à l'autorité sacrée des ordres du monarque, à l'instar de plusieurs pamphlets politiques qui proliféraient au début de la Révolution et faisaient référence à l'imagerie médiévale, évoquant un roi « distant, exalté, sacré »⁵, Olympe de Gouges se représentait elle aussi le monarque comme étant doté d'une autorité digne et honorable, susceptible de sauver la France des nombreux dangers qui pesaient sur elle. Dans son opuscule *Pour sauver la Patrie, il faut respecter les Trois Ordres. C'est le seul moyen de réconciliation qu'il nous reste* au mois de juin 1789, elle démontrait tout le zèle qui la caractérisait dans sa contribution à redresser la situation politique du royaume, zèle qui se devait selon elle d'enthousiasmer également la nation entière :

Ô tiers-état généreux, Noblesse unanime, quel meilleur usage pouvez-vous faire de vos sentiments, de vos lumières, que de sauver votre bien, votre patrie, des mains des brigands et de l'étranger ? Ce moment est pressant; l'instant est favorable; jurez tous au pied de votre Roi, que vous allez vous départir mutuellement de vos intérêts particuliers pour ne vous occuper désormais que du bien de l'État et du bonheur public⁶.

⁴ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 38.

⁵ Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, page 96.

⁶ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 83.

Si de Gouges insistait ainsi sur le respect de la noblesse envers le roi, c'est qu'elle écrivait à un moment particulièrement mouvementé pour les membres de cet ordre. On expliquait ces événements tumultueux par l'effervescence que suscitait la question d'une alliance possible entre les membres de la noblesse et les membres du tiers afin de constituer une assemblée commune. Les nobles en venaient au coup lorsqu'ils ne s'accordaient pas et l'on voyait certains d'entre eux s'affronter en duel à l'épée pour défendre leur honneur. Un vocabulaire chevaleresque tendant à prouver une allégeance totale au roi emplissait alors plusieurs lettres et journaux personnels de nobles, démontrant chez plusieurs une volonté ferme de défendre l'autorité royale⁷. Olympe de Gouges participait aussi à cette défense de l'autorité royale en incitant nobles et membres du tiers à se rallier à elle. Les députés des trois ordres se devaient donc de contribuer sans hésitation à affermir le pouvoir royal pour le bonheur de tous, car cette autorité augmentait inévitablement les chances du pays de sortir de sa crise politique.

1.1.2 L'autorité royale : une nécessité pour le bonheur commun

Olympe de Gouges concevait l'autorité royale comme une partie intégrante des mœurs politiques du pays et nécessaire pour redresser la crise des États Généraux. Dans un pamphlet intitulé *Projet utile et salutaire*, datant du mois d'avril 1789, elle faisait référence à cette autorité royale qui devait être soutenue à tout prix par les députés, et ce, pour le bien général de tous les intérêts français :

Songez que vous êtes responsables du salut de la Patrie, que tous vos concitoyens vous ont confié leurs plus chers intérêts ; que depuis trop longtemps la France est dans un état de dépérissement, que vous devez promptement l'étayer: les matériaux sont dans vos coeurs, mais défiez-vous, Messieurs, des têtes trop exaltées (...) pour conserver vos droits, n'abaissez point l'autorité royale; que chaque jour de vos assemblées soit un travail auguste (...)⁸

⁷ Voir Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple...*, page 131.

⁸ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 72.

De Gouges mentionnait alors aux députés qu'une grande responsabilité leur avait été imputée par les cahiers de doléances. Plus de 60 000 cahiers avaient été remplis par les citoyens français des multiples régions du royaume afin de mieux éclairer les problèmes qui affectaient la France⁹. Selon de Gouges, l'élite de la classe politique se devait d'agir avec discernement lors de prises de décisions afin de ne pas bousculer les structures politiques et éviter ainsi de conduire le royaume à sa perte.

Alors qu'elle mentionnait son désir de maintenir une autorité monarchique forte, Olympe de Gouges rappelait que celle-ci ne devait cependant pas se faire tyrannique. Pour de Gouges, la puissance politique intransigeante du monarque ne devait nullement être utilisée à des fins destructrices car elle amènerait inévitablement un flot de sang irréparable pour la nation. La puissance du roi devait néanmoins demeurer présente dans la conscience des citoyens. Dans son pamphlet *Discours de l'aveugle aux Français* datant de juin 1789, Olympe de Gouges faisait référence à cette autorité qui se devait aussi d'effrayer :

S'il venait à échouer dans ses attentes, si les Trois-Ordres continuaient à rendre leurs travaux particuliers, s'ils ne se réunissaient point pour délibérer sur les intérêts du peuple, sur les objets majeurs du Gouvernement, et sur la nature des impôts qu'on doit asseoir pour quitter la dette nationale; je prévois que l'autorité du Roi, comme le premier législateur de la loi, le forcerait d'interposer sa puissance supérieure. Quelle extrémité cruelle pour le plus sage des Monarques ! Quelle dure nécessité pour le meilleur des pères : pour sauver ses enfants, il se perdrait avec eux¹⁰.

Loin de voir une figure despotique, Olympe de Gouges se représentait plutôt le roi Louis XVI comme un père de famille, comparant parfois tout le royaume français à une grande famille nationale¹¹. La représentation du roi comme un « père » au sein de la nation

⁹ Voir Jean-René Suratteau, « cahiers de doléance » dans Albert Soboul (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Quadrige/PUF, 2005, page 175.

¹⁰ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 91.

¹¹ De Gouges utilisait cette analogie notamment dans son texte de mai 1789 *Avis pressant ou réponse à mes calomnieux* : « Comparons-nous dans cette circonstance désastreuse, à une famille respectable, dont un des enfants vient de faire de mauvaises affaires qui portent atteinte à sa réputation. Le sang parle, l'honneur la

française remonte au XVI^e siècle¹². Cependant, c'est au XVIII^e siècle que l'image d'un roi-père « bon » auprès de son peuple se développa énormément. Le roi Louis XVI lui-même insistait sur cette représentation de la figure royale, percevant sa fonction souveraine comme empreinte d'un franc paternalisme envers son peuple¹³.

Chez de Gouges, le père-roi s'inscrivait ainsi dans une logique pédagogique auprès de ses enfants les Français, le père de famille demeurant une institution culturelle de premier ordre durant le siècle des Lumières, notamment par la position primordiale qu'il incarnait sur le plan de l'éducation. À l'époque, le père transmettait son savoir à ses enfants de façon à ce que ces derniers puissent subvenir potentiellement à leurs propres besoins et survivre face aux difficultés de l'existence¹⁴. Ainsi, la figure royale imposait nécessairement le respect pour de Gouges, qui concevait la douceur royale adjointe à la nature paternelle du roi, le monarque ne désirant que le bonheur de ses enfants les Français¹⁵. Avec un tel père-chef à la tête de l'État, la grande famille française était, aux

transporte, et elle réunit toutes ses forces et ses intérêts à un seul; la France est la mère de cette famille, le Monarque le bon père, volons en enfants zélés au-devant de leurs besoins, unissons-nous pour nous sauver tous à la fois, et ne soyons redoutables qu'à nos ennemis. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 81.

¹² Timothy Tackett, *When the King Took Flight*, London, England, Harvard University Press, 2003, page 180.

¹³ David A. Bell, *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1880*, Cambridge, London, Harvard University Press, 2003, page 68.

¹⁴ Daniel Roche et Jean Delumeau, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, page 250.

¹⁵ Dans son texte de novembre 1788 intitulé *Lettre au peuple ou projet d'une caisse patriotique*, de Gouges faisait aussi référence à cette autorité paternelle qu'elle admirait profondément : « Ô bonté paternelle, qui doit enflammer le cœur de tout bon Français (...) Qu'il est aisé de voir et croire le mal ! Mais lorsque je me représente qu'un Roi tout puissant peut user de toute son autorité, et lancer la foudre à la plus petite désobéissance, je me sens pénétrée d'un zèle qui porte à l'admiration, et qui passe à l'enthousiasme pour une si grande clémence et modération. Cette même admiration présente à mes yeux le véritable caractère Français; je reconnais que s'il ne régnait plus dans la Nation, l'État serait perdu; mais quand je pense que ce nom sacré est ineffaçable, ainsi que l'amour dont chaque sujet est enflammé pour son maître, le sang patriotique qui circule dans mes veines, me suggère l'accomplissement du moyen dont je désire voir la Nation occupée. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 40. L'historienne Susan Desan affirme que la figure du père de famille change à la fin de l'Ancien Régime, où émerge un père plus responsable et moins autocrate que par le passé : « By the late Old Regime, however (...) Novelists, painters, authors of Catholic catechisms, philosophers, and parliamentary magistrates all contributed shaping a new image of more responsive and less autocratic father. » Voir Suzanne Desan, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 2004, page 143.

yeux de l'écrivaine, certaine de conduire avec discernement ses affaires politiques internes et externes.

Le roi-père représentait donc une position institutionnelle déterminante pour l'auteure et, si certains la remettaient en question, les véritables patriotes rappelaient au peuple que le roi était le premier des patriotes et que sa position politique faisait de lui l'ultime garant du bon fonctionnement de la société. En effet, entre 1750 et 1789, l'idée du roi-patriote se répandait dans la littérature française, établissant un lien indissoluble entre le roi et la patrie dont il était amoureux. À partir des années 1750, le roi et le patriotisme ne faisant qu'un, la monarchie avait d'ailleurs contribué à diffuser un sentiment patriotique et mit l'accent sur l'amour du peuple pour leur souverain¹⁶. Pour Olympe de Gouges, le patriotisme, tout comme le stipulait l'article « Patriote » de Louis Jaucourt (1704-1779) dans l'*Encyclopédie*, se concevait comme un dévouement sans borne à son pays et se manifestait plus que jamais lorsque la patrie était en danger¹⁷. Dans son pamphlet de juillet 1789 intitulé *Motion de Mgr le duc d'Orléans, ou Les songes patriotiques dédiées à Mgr le duc d'Orléans par Mme de Gouges*, l'écrivaine mettait donc en garde ses concitoyens contre tout changement politique institutionnel minant le pouvoir autoritaire du roi au sein du gouvernement et se dressait contre le chaos social qui menaçait le pays advenant cette éventualité : « (...) que si le roi n'a point le pouvoir supérieur, point de Monarchie Française. Point de monarchie française, point d'ordre parmi les Français. Tels sont nos principes, telles sont nos moeurs. En les changeant, on perd l'État et la Patrie »¹⁸.

¹⁶ « (...) the crown was treating the *patrie* as a foundational concept, a fundamental ground against which to measure other forms of human coexistence. » Voir David A. Bell, *The Cult of the Nation in France...*, pages 66-67.

¹⁷ Jean-René Suratteau, « Patrie/patriotes/patriotismes », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 822.

¹⁸ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 103.

Olympe de Gouges paraissait ici nettement réfractaire à la perte de pouvoir de la royauté. Depuis 1789, une nouvelle vision du patriotisme émergeait chez certains publicistes se proclamant « patriotes » qui arguaient que la patrie pouvait être régénérée et qu'un mode de gouvernement politique différent du régime absolutiste pouvait voir le jour en France¹⁹. Toutefois, avec l'établissement de l'Assemblée nationale par les députés du tiers le 13 juin 1789, le roi avait ostensiblement fait savoir tout son désaccord envers cette nouvelle initiative de réforme des institutions. Faisant lire un catalogue à la nouvelle assemblée, il réitérait son souhait de conserver l'ancienne distinction des trois ordres afin d'entretenir la politique traditionnelle du régime²⁰. Pour l'auteure montalbanaise, ceux qui s'opposaient à la volonté royale et promulguaient une révolution gouvernementale allaient rapidement être considérés comme des ennemis de la patrie.

De Gouges réclamait ainsi des mesures politiques pour contrer le ravage des imprimés qu'elle jugeait hostiles au roi et au régime. L'imprimé intitulé *Motion par Mgr Le Duc d'Orléans? faite dans un songe qui approchera peut-être de la réalité* du 11 juillet 1789 était assez incisif à l'égard des ennemis politiques de l'écrivaine montalbanaise : « Arrêtons que tout écrit qui ne portera pas le caractère du patriotisme, de l'ordre public, du respect qu'on doit au souverain et au salut de l'État, sera déclaré infâme, et son auteur ennemi de la Nation, et condamné à un bannissement perpétuel (...) »²¹. Le moment était bien choisi par l'auteure pour menacer d'ostracisme tous les écrivains qu'elle jugeait antipatriotiques. En effet, au moment où de Gouges publiait ces lignes, le roi venait tout juste de prendre la France par surprise en renvoyant le ministre Jacques Necker (1732-

¹⁹ David A. Bell, *The Cult of the Nation in France...*, page 71.

²⁰ Le catalogue commençait comme suit : « Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois Ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume. » Voir Claude Manceron, *Les hommes de la liberté tome 5. Le sang de la Bastille, 1787-1789*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1987, page 422.

²¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1, 1788-1791*, page 108.

1804), populaire auprès de la population, ce qui constituait un coup de force royal. Bien que le monarque ait demandé aux députés de la noblesse et du clergé de rejoindre les rangs de l'Assemblée le 27 juin, un renversement de l'Assemblée nationale constituante demeurerait toujours possible, le roi ayant confié le commandement de ses troupes au général Pierre Victor de Besenval (1721-1791), qui les manoeuvrait aux alentours de la région parisienne depuis quelques jours avant la rédaction du pamphlet²².

Face à cette menace de renversement, de Gouges rappelait à la population qu'il fallait qu'elle obéisse scrupuleusement à son roi quoiqu'il advienne, car ce dernier, par sa position d'autorité, demeurerait toujours susceptible de rallier politiquement les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état autour de sa personne. Le roi, amoureux de son peuple, réussirait certainement à ramener les factions politiques à une alliance perpétuelle. Pour cela, l'auteure croyait qu'il fallait cependant que les citoyens fassent preuve d'une plus grande confiance et d'un plus grand amour envers leur souverain.

1.1.3 Admirer l'autorité royale : une nécessité pour les Français selon Olympe de Gouges

Olympe de Gouges souhaitait ardemment entrevoir une plus grande dévotion des sujets français envers leur roi Louis XVI. Dans son *Adresse au roi* datant du 11 juillet 1789, elle stipulait que l'amour envers le monarque était nécessaire pour le salut public, car l'époque voyait progresser un sentiment de désaffection du lien qui joignait les citoyens au maître absolu des Français :

Sire, tout le monde ne voit pas l'intérêt de la Patrie avec mes yeux, (...) puissent tous vos Sujets instruits reconnaître, Sire, que pour sauver l'État et le Royaume, il ne faudrait, dans cette époque, que de la sincérité et l'amour du bien public ; et si l'amour ne l'emporte pas sous peu sur l'esprit de *l'indépendance*, le mal sera sans

²² Le 8 juillet, les députés de l'Assemblée avaient demandé au roi de disperser les troupes aux alentours de la région parisienne. Voir Claude Manceron, *Les hommes de la liberté tome 5...*, page 429.

remède, et tout bon citoyen gémissait avec vous des maux et des nouveaux abus puisés dans le sein de la liberté²³.

L'esprit « d'indépendance » que redoutait ici de Gouges concernait non seulement la contestation des Français envers l'autorité monarchique, mais aussi le manque d'affection profonde envers le souverain. Pour l'auteure, ce manque de foi envers le roi et son autorité allait ultimement mener au désordre politique. Avec les événements politiques entourant la réunion des États Généraux et la création d'une Assemblée nationale par les députés du tiers en juin 1789 la contestation à l'égard de la magnificence du corps du roi atteignait un seuil inégalé²⁴. Ce phénomène prenait toutefois ses racines plus profondes durant les Lumières. Par exemple, le développement de la biographie au XVIII^e siècle faisait poindre l'idée de célébration d'une multitude d'individus ayant contribué au développement du royaume ainsi qu'à la splendeur de la nation française. Ce phénomène culturel n'allait pas sans provoquer un certain danger pour la figure du monarque, qui voyait ainsi d'autres hommes s'ériger en êtres illustres au détriment de sa propre personne. La grandeur de la France, instituée dans un corps autre que celui du roi, s'annonçait comme une véritable « école du républicanisme »²⁵. Le siècle voyait aussi l'évolution du concept de citoyenneté dans l'opinion, notamment après la parution du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), où les membres de la société devenaient « tous égaux par convention et de droit » et consentaient à léguer une partie de leur liberté au souverain pour la conservation du bien commun²⁶.

²³ Nous soulignons. Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 105.

²⁴ L'historien Paul Friedland affirme que la question du mode de représentation des États Généraux a fait couler beaucoup d'encre à l'époque, notamment en ce qui avait trait au rapport politique des députés des trois ordres au corps du monarque. Voir le chapitre 4 « Praxis. The Birth of the National Assembly and the Death of the Binding Mandate » dans Paul Friedland, *Political Actors. Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolutions*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2003, pages 125-160.

²⁵ David A. Bell, *The Cult of the Nation in France..., 1680-1800*, page 132.

²⁶ Dans l'article « Économie politique » de *L'Encyclopédie*, Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) reprendra la thèse d'Aristote et réfutera sa vision du pouvoir politique, où la domination des gouvernants tirait une

Ces idées contestant ouvertement la force du pouvoir absolutiste rebutaient de Gouges au plus haut point. Celle-ci lançait un nouvel appel au respect du lien affectif qui reliait les Français au monarque dans son pamphlet de juillet 1789 *L'Ordre national ou le Comte d'Artois Inspiré par Mentor, dédié aux États Généraux* :

Prince, songe que les Français ne peuvent vivre dans cette indépendance, que bientôt des prétentions particulières les désuniront, qu'il s'élèvera plusieurs partis, que les Français sont nés pour vivre subordonnés aux lois d'un bon roi, que l'honneur leur parle en ce moment, mais que le désordre, la scélératesse, la férocité peuvent succéder à ces principes d'honneur : toi seul peux aujourd'hui en arrêter les effets²⁷.

Selon de Gouges, la désaffection des députés du tiers à l'égard du régime absolutiste déboucherait nécessairement sur la création d'un esprit de faction, nuisant à l'unité française et l'ordre général du royaume, et enrayerait les nobles principes d'honneur et de dévouement forgés depuis des lustres par le système politique. Pour l'écrivaine, un roi autoritaire était non seulement utile au bon déroulement des affaires, mais nécessaire à la stabilité politique du régime. Parallèlement à cette nouvelle initiative du tiers, quelques proches du roi, influents auprès de Sa Majesté mais se refusant catégoriquement à accepter toute tentative de la part du troisième ordre de s'approprier davantage de pouvoir, se devaient d'agir promptement selon l'écrivaine, de façon à rétablir l'unité politique autour du monarque. Par la voix influente de l'un d'entre eux, le frère du monarque Charles-Philippe nommé comte d'Artois (1757-1836), de Gouges comptait alors sensibiliser le roi à établir une politique populaire auprès de l'opinion qui lui permettrait de mieux conserver son autorité royale puissante et supérieure qu'il détenait depuis toujours²⁸. Cette autorité du

légitimité de l'analogie avec le pouvoir autoritaire du père de famille : « Mais comment le gouvernement de l'État pourrait-il être semblable à celui de la famille dont le fondement est si différent ? » Voir Raymonde Monnier, *Republicanisme, Patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005, pages 50-57 pour la réflexion rousseauiste concernant la citoyenneté.

²⁷ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 118.

²⁸ Selon l'historien Claude Manceron, le comte d'Artois et la reine représentaient tous deux des influences considérables auprès du roi dans son refus catégorique d'accorder au tiers davantage de pouvoir politique.

roi s'avérait nécessaire pour ramener les hommes à leur devoir et lui permettre de jouer un rôle d'arbitre à travers les multiples intérêts politiques qui se confrontaient et étaient susceptibles de mener les Français à tout moment au bord du gouffre.

Le maître absolu des Français, écoutant les avis de tous, pouvait mieux gérer le royaume que plusieurs législateurs qui, selon l'auteure, mêleraient orgueil et intérêts personnels dans leurs discussions, minant le destin politique français et créant le chaos dans le royaume par l'obscurité des décisions qui en résulteraient²⁹. Ces idées politiques d'Olympe de Gouges nous permettent de la rapprocher d'une conception du pouvoir royal que l'on nommait le « despotisme éclairé ». Ce courant philosophique, issue des Lumières, préconisait le maintien sur le trône d'un roi-philosophe dirigeant son peuple par des moyens propres à le faire progresser et le rendre plus heureux³⁰. Dans son écrit *Motion de Mgr le duc d'Orléans, ou Les songes patriotiques dédiées à Mgr le duc d'Orléans par Mme de Gouges* du 11 juillet 1789, l'écrivaine rappelait ainsi la nécessité de ne conserver qu'un seul maître aux commandes de l'État pour mieux diriger le royaume :

Il ne faut qu'un maître dans un Gouvernement tel que la France. Il tient son pouvoir de la Nation; mais la Nation doit le lui accorder sans réserve pour son propre salut. Sinon, l'anarchie existe sans cesse; le désordre se perpétue, et au milieu de ces agitations, le Royaume est sans cesse en danger³¹.

Voir Claude Manceron, *Les hommes de la liberté tome 5...*, page 421.

²⁹ Elle sera assez claire à ce propos dans sa *Motion par Mgr Le Duc d'Orléans* au mois de juillet 1789 : « Je finirai par observer qu'il est important à la Constitution Française de remettre le pouvoir absolu entre les mains du Chef de l'État; ce *pouvoir arbitraire*, quoiqu'il émane de la Nation; mais la Nation ne peut être affermie qu'autant que sa force et sa vigueur sont dans les mains d'un seul : on l'affaiblit, on la démembre, si elle est à la disposition de plusieurs législateurs. » Nous soulignons. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 111.

³⁰ « Le despotisme éclairé, inséparable de l'avènement et du triomphe de la loi, est un système légicentriste : le philosophe-roi fait confiance à sa raison légiférante pour être l'éducateur de la liberté, des vertus et des bonnes mœurs, l'oracle des normes naturelles, l'auteur d'une politique généreuse du progrès. Source de la loi, le monarque devra en cultiver la science, ce qui le distingue du simple despote et le transforme ainsi en despote légal. » Voir Jean Barbey, « Despotisme éclairé », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Quadrige/PUF, 1996, page 402.

³¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 103.

Olympe de Gouges démontrait ici toute son anxiété à l'égard d'une perte possible du pouvoir absolu qu'incarnait Louis XVI. Déjà vers les années 1750-1760, la France avait vu certains penseurs exercer de sérieuses critiques à l'égard du régime absolutiste. À l'avènement de Louis XVI, plusieurs concevaient un idéal monarchique où l'art de la politique demeurait dans ce que l'on appelait le « secret du roi », ce qui consistait en une abstinence de la part des parlements à rendre publics les débats³². Cependant, une opinion publique de plus en plus active se mettait en place et discutait de politique. Les gouvernants se voyaient invités à soumettre leurs décisions à une opinion de plus en plus éclairée. La contestation de l'autorité absolue du roi atteignit son point culminant lorsque les parlementaires, qui prétendaient détenir le véritable pouvoir octroyé par la « nation » devant le monarque, virent plusieurs d'entre eux ostracisés suite au fameux « coup » du chancelier Maupeou (1714-1792)³³ en 1771, par lequel le monarque réitérait ses prétentions à conserver un pouvoir absolu.

Les événements politiques de 1789 laissant ainsi entrevoir une autorité royale vacillante et contestée, les raisons pour faire l'apologie d'une puissante autorité qu'elle ne savait imaginer absente de la tête de l'État ne manquèrent donc pas à Olympe de Gouges. Au fil de ses textes, durant l'Ancien Régime et au début de la Révolution, elle brossa un portrait élogieux d'une autorité royale intransigeante, sacrée, digne, honorable, rassembleuse, utile pour redresser le pays, à la fois menaçante et dotée d'une bonté paternelle, patriotique, protectrice du désordre politique et nécessaire pour faire entendre raison à ses sujets.

³² Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Payot, 1993, page 223.

³³ René Nicolas Charles Augustin de Maupeou (1714-1792) fut chancelier de France entre 1768 et 1774. Voir l'entrée « Maupeou » dans Alain Rey (dir.), *Le Petit Robert des noms propres*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003, page 1341.

Afin de mieux assurer la survie de tous les citoyens, l'ordre politique en place avait déjà fait ses preuves au fil du temps et il était inutile, voire dangereux selon l'auteure, de chambarder un tel système. Le respect des institutions traditionnelles de France demeurait primordial pour Olympe de Gouges, qui s'exprima longuement sur sa vision de l'ordre au fil des ans.

1.2 La vision de l'ordre social d'Olympe de Gouges

1.2.1 L'ordre social : un reflet de la tradition française

Pour Olympe de Gouges, si la France réussissait à s'imposer comme un puissant État à travers les siècles, c'était tout d'abord parce qu'elle avait respecté les enseignements de l'histoire. La construction du régime politique autoritaire français n'avait été possible que par un long perfectionnement des assises du système, permise par l'expérience des ancêtres au fil des âges. La tradition révélait ici toute son importance pour l'auteure, principalement pour sa sagesse fondamentale que les Français se devaient de respecter.

Dans son *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux* d'avril 1789, le dialogue entre la métaphore de la *Vérité* et celle de la *Nation* répondait à une grande interrogation qui persistait à l'époque, soit celle de l'impact des États Généraux sur le plan des institutions politiques. L'hiver 1788-1789 avait été particulièrement fébrile, alors que plusieurs pamphlétaires se questionnaient à savoir quelle dynamique allait prendre la réunion, et tentaient d'influencer l'opinion publique selon leurs vues. La réponse demeurait incertaine car la dernière réunion des trois ordres, trop éloignée dans le temps par sa tenue en 1614, devenait susceptible de ne pas satisfaire tous les partis en cause. Une certaine propagande véhiculait le souhait que le tiers état obtienne davantage de pouvoirs par l'obtention d'une représentativité politique plus significative face aux

autres ordres³⁴. Selon de Gouges, les Français devaient utiliser un chemin sagement tracé par les Ancêtres, ce qui ne risquait pas d'entraîner de changements significatifs³⁵. La réunion ne saurait avoir une incidence majeure sur les institutions politiques traditionnelles du pays :

Elle fera moins de changements qu'on ne pense. Les États les plus heureux ont été ceux qui ont respecté les lois que nos pères ont établies, afin d'assurer à chacun sa propriété; et par la sagesse de ces lois utiles et humaines, on a prévenu l'usurpation et les révoltes des mutins qui entraînent alternativement le despotisme ou l'anarchie³⁶.

D'avantage qu'un assemblage de règles communes que les hommes s'étaient données pour vivre en communauté, les lois se voyaient, pour de Gouges, issues des expériences du passé et, pour certains contemporains, empreintes d'une perfection inébranlable³⁷. Le passé donnait un caractère mystique et sacré à ces lois, qui devait faire en sorte d'effrayer les citoyens français à l'idée de les changer, comme l'auteure le rappelait au cours du texte *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux* d'avril 1789 : « les législateurs, en ébranlant les fondements de l'ancienne constitution, ils ébranlent

³⁴ À ce sujet, on lira la section « The Revolution before the Revolution : Theoretical Novelties of the Winter of 1788-1789 » dans Paul Friedland, *Political Actors...*, pages 104-123.

³⁵ Quelques semaines plus tard, dans son *Discours de l'aveugle aux Français* de juin 1791, de Gouges se révoltait que certains veuillent modifier les principes fondamentaux de la monarchie absolue française : « La monarchie française a des fondations qu'on ne peut changer sans ébranler l'État, le trône et le bonheur des Citoyens. Quatorze siècles de travaux n'ont fait qu'améliorer sa bonne constitution; cependant on parle de la changer, et l'on assure, dans les siècles de l'égoïsme, que nos neveux s'applaudiront de cette révolution; quel temps ! Quels moeurs ! Quel esprit ! Pour que nos successeurs se louent de nous avoir eu pour père. Ce sont des fers que nous leurs travaillons; et les Français, chargés de chaînes, n'en seront pas moins toujours frivoles tant qu'ils seront Français. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 91.

³⁶ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 65.

³⁷ Par exemple, le Comte de Serrant disait que la France était bel et bien une constitution inscrite dans le Coeur de tous les Français, et que les documents royaux juridiques, historiques et vénérables permettaient d'en admirer la fondation. Voir Paul Friedland, *Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolutions*, page 106. Les « Lois fondamentales » du royaume de France regroupaient les grands principes de la monarchie d'Ancien régime depuis le XVI^e siècle. Elles étaient l'œuvre du temps, ce qui en faisait des acquis progressivement enracinés et pieusement respectés. Voir Francis Garrisson, « Lois fondamentales », *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, page 753.

l'ordre public et le bien général. Ne prévoient-ils pas les inconvénients qu'entraînent la destruction et une création nouvelle ? »³⁸.

Olympe de Gouges expliquait sans équivoque que la tradition politique absolutiste du royaume faisait figure d'autorité à ses yeux et qu'une réforme institutionnelle allant à l'encontre de cet absolutisme était à rejeter d'emblée. En parlant « d'ancienne constitution », de Gouges se référait à la *constitution fondamentale* du royaume français, soit une union, un contrat social « historique et mythique » entre la nation et le roi, qui incarnait entièrement l'État par son propre corps³⁹. L'histoire avait donné à la France un roi au centre de toute puissance publique et de toutes législations et, lorsqu'ils parlaient de « constitution » dans l'Ancien Régime, les citoyens pensaient à la monarchie absolue où le roi possédait une « autorité immortelle » incarnée par les différents monarques au fil du temps⁴⁰. Qui plus est, cette monarchie avait été voulue par Dieu, l'Être suprême justifiant nécessairement l'absolutisme français de sa main divine.

Cependant, la royauté ne pouvait plus consolider son pouvoir avec les mêmes moyens que par le passé, particulièrement en ce qui a trait au lien que le monarque entretenait avec le religieux, alors qu'il devenait plus difficile, au XVIII^e siècle, de justifier le pouvoir monarchique par la volonté divine. L'idée de monarchie de droit divin, qui avait

³⁸ Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 65.

³⁹ En 1766, le roi avait fait un discours pour rappeler sa capacité à incarner la nation afin de contrer les prétentions des cours judiciaires, alors que ces dernières cherchaient à le déposséder d'une partie de sa puissance royale : « Comme s'il était permis d'ignorer que c'est en ma personne que réside la puissance souveraine (...) tout entier, émane de moi. » Voir le texte « La Révolution française de Turgot à Jules Ferry : L'Ancien Régime, 1776-1786 » dans François Furet, *La Révolution française*, pages 226-227.

⁴⁰ Une autorité « immortelle », incarnée successivement par des monarques l'exerçant non comme héritiers de leurs prédécesseurs, mais de par la constitution du royaume, c'est-à-dire par une sorte de décret de la nature, et donc de Dieu. » Voir Michel Antoine, « La monarchie absolue », dans Keith Michael Baker (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture. Volume 1 : The Political Culture of the Old Regime*, Oxford, New York, Beijing, Frankfurt, Sao Paulo, Sydney, Tokyo, Toronto, Pergamon Press, 1987, page 4.

été théorisée par plusieurs penseurs français à travers les siècles⁴¹, devenait de plus en plus difficile à maintenir durant les Lumières, où un changement d'attitude s'était produit à l'égard de Dieu⁴². Pour Olympe de Gouges, la présence de la religion demeurerait cependant capitale afin de mieux conserver l'ordre social.

1.2.2 L'importance de la religion pour Olympe de Gouges

À la fin du XVIII^e siècle, de Gouges s'inquiétait du fait que la pratique religieuse s'affaiblissait tous les jours. Lorsqu'elle traitait de l'importance de la religion, l'auteure montalbanaise adhérait à un déisme propre à son époque, où une multiplicité de croyances prévalait pourvu qu'un culte religieux perdure. Ses *Remarques patriotiques* de décembre 1788 faisaient état de ses croyances religieuses :

Ce fait est remarquable, et je n'ai pas dû le négliger pour prouver que la bonne religion ramène toujours les hommes à leurs devoirs. Il y en a qui n'en ont aucune que celle de la nature, et qui n'en font pas moins de fort honnêtes gens. Dieu ne l'établit pas sans doute pour les hommes qui sont naturellement bons; mais comme ils sont composés de méchants ! Un dogme devient indispensable; chaque nation s'est fait un culte différent, et comme je l'exprime dans mes *Rêveries patriotiques* : qu'importe l'opinion des hommes, pourvu que leurs opinions différentes s'adressent toutes à la fois au même Dieu⁴³.

Pour de Gouges, la religion avait pour effet d'unir les hommes autour d'une même divinité, ce qui permettrait d'établir une plus grande paix dans la société en éliminant l'intolérance provoquée par les différentes religions ou confessions religieuses entre elles.

⁴¹ Étienne Pasquier au XVI^e siècle, Bossuet au XVII^e siècle et Malebranche au XVIII^e siècle prétendaient tous que les rois tiraient leurs autorités suprêmes de Dieu, ce qui constituait la légitimité des monarchies de droit divin et justifiait une puissance sacrée sur les peuples. La puissance des pères de famille s'établissait ensuite en analogie avec celle des rois. Voir Robert Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Champs-Flammarion, 1978, page 277.

⁴² Bien qu'il nie que le nationalisme se soit substitué à la religion durant les Lumières, l'historien David A. Bell affirme que les termes *nation*, *société*, *patrie*, *civilisation* et *public* deviennent prédominants durant le siècle, inaugurant ainsi une nouvelle phase de la culture française : « It was this shift which would, by the end of the eighteenth century, make it possible for the French to hold up the nation, rather than God or the King, as the source of all legitimate authority. It also made them see the thing conceptualized as a product of human will, and therefore, potentially, as a malleable artifact. » Voir David A. Bell, *The Cult of the Nation in France...*, pages 24-49.

⁴³ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 52.

Tout en proclamant la nécessité d'une même autorité divine pour tous, Olympe de Gouges s'enracinait bien dans les valeurs religieuses des Lumières par sa volonté de véhiculer un sentiment d'indulgence à l'égard des croyances d'autrui. La religion naturelle du XVIII^e siècle se refusait à une monopolisation de la vérité au profit d'une unique religion, mais les pensait toutes à égalité « sous différentes formes de piétés sincères ». Un profond sentiment communautaire les unissait malgré la particularité des cultes et garantissait ainsi une forme de tolérance dans l'univers religieux⁴⁴.

La religion était efficace selon de Gouges pour mieux indiquer à chacun le chemin que Dieu avait tracé pour lui. Selon elle, les hommes avaient tous des devoirs à remplir dans la société et la religion rappelait l'ordre immanent voulu par le Créateur, ainsi que la vocation et la place qu'il désignait à chacun d'eux au sein de cet ordre.

Olympe de Gouges croyait aussi que cette société permettait aux citoyens d'améliorer leurs situations personnelles. Chacun pouvait, selon ses vues, y trouver l'occasion de prouver à un moment ou à un autre sa valeur. Qui plus est, cette société française, dotée d'un régime autoritaire, permettait à tous de survivre, et protégeait les hommes contre la menace de chaos et de barbarie planant sans cesse sur elle. Selon de Gouges, les citoyens Français devaient comprendre la nécessité de préserver un tel ordre politique, ce qui l'incitait à expliquer les fondements philosophiques du système.

1.2.3 La société d'ordre dans la pensée d'Olympe de Gouges

Pour de Gouges, la société d'ordre s'instituait comme un monde composé de maîtres et de serviteurs. Au sommet de la société, on trouvait le maître absolu des Français avec la présence du roi. Ses subordonnés, les nobles, dirigeaient à leurs tours des hommes

⁴⁴ Ernst Feil, « Déisme », dans Michel Delon (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, page 314.

qui devaient les servir. Ce système, en place depuis les temps primitifs, permettait, selon l'écrivaine, de mieux contrôler le naturel instable des citoyens et d'assurer le maintien de la stabilité sociale. Dans sa pièce de théâtre *Le philosophe corrigé* datant de 1787, le personnage du Commandeur rappelait cette nature violente de l'homme, qui obligeait les gouvernants à produire des politiques autoritaires afin de contrer l'anarchie : « Quoique nés philosophes, ils ont senti que l'homme avait besoin d'être dirigé par l'homme même »⁴⁵. Le besoin de protection et de direction par les maîtres était définitivement nécessaire depuis des temps immémoriaux, pensait-elle, et la société française d'Ancien Régime en garantissait le maintien. Cet ordre était aussi accompagné des lois établies par la sagesse des Anciens, qui maintenaient bien en place la liberté nécessaire dont chacun disposait pour le bon fonctionnement de la société :

Enfin, jusqu'à nos derniers neveux, tous applaudiront à la sage prudence de nos ancêtres. Que seraient la société, les arts, nos fortunes, nos rangs ? Un mélange confus. Chacun s'arrogerait les mêmes droits : et cette grande liberté, que vous admirez comme un don du Ciel, ferait la destruction totale du genre humain. Les hommes naissent tous égaux, je le sais; mais ils sont faits pour vivre différemment⁴⁶.

Pour Olympe de Gouges, les citoyens français devaient accepter le rang qui leur avait été assigné par la Providence et tâcher de servir la société, et leurs maîtres, du mieux qu'ils le pouvaient à partir des talents qui leurs avaient été donnés ; c'était d'ailleurs dans cette acceptation du sort individuel que résidait le véritable sens de la liberté. Pour l'auteure, cela n'impliquait cependant pas que les Français ne pourraient obtenir certaines prérogatives ou autres marques distinctives s'ils travaillaient d'arrache-pied et démontraient leur grand génie à la face du monde. L'écrivaine admettait que certains talents pouvaient être reconnus à leur juste valeur grâce à un protecteur ou un mécène, comme cela se

⁴⁵ Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome 1 : Théâtre*, Paris, Éditions Cocagne, 1993, page 126.

⁴⁶ Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome I...*, page 126.

pratiquait au sein des milieux de sociabilité de l'Ancien Régime⁴⁷. Olympe de Gouges adhéra aux principes de la méritocratie, un courant philosophique qui prônait davantage l'espoir de réformer l'élite de la société par le recrutement des citoyens talentueux que par une refonte structurelle des institutions politiques⁴⁸.

L'écrivaine considérait aussi qu'une liberté démesurée pouvait s'avérer dangereuse car, pensait-elle, certains hommes abuseraient de la situation à leurs profits, brimant la liberté des autres et amenant du même coup le développement d'un état social anarchique. Dans cette optique, une égalité totale des hommes demeurait certes à rejeter pour de Gouges qui, tout comme le philosophe Voltaire (1695-1778), ne voyait pas comment l'égalité de tous pouvait demeurer viable pour la société⁴⁹.

Ainsi, l'ordre social de l'Ancien Régime, satisfaisant dans ses grands principes, permettait une mesure et un contrôle sur les individus aux yeux de l'auteur. Le respect des maîtres et leur autorité demeurait une préoccupation prioritaire pour de Gouges, qui n'hésitait pas à le rappeler durant sa pièce de théâtre *Zamora et Mirza, ou l'heureux naufrage* de 1785. On voyait alors le personnage de l'esclave Zamor vénérer son maître le gouverneur avec un amour des plus profonds : « Chérissez ce bon maître, ce bon père, avec

⁴⁷ Pour en savoir davantage sur l'univers des écrivains au XVIII^e siècle et la culture répandue du mécénat, on lira le chapitre 5, « Les hommes de lettres et la sociabilité », dans Antoine Lilti, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005, pages 170-221.

⁴⁸ Montesquieu expliquait que les distributions (et distinctions) naissent de l'égalité « alors même qu'elle paraît ôtée par des services heureux ou des talents supérieurs. » Voir Mona Ozouf, « Égalité », dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française : Idées*, Manchecourt, Flammarion-Champs, 1992, page 144.

⁴⁹ À propos du principe d'égalité, Voltaire mentionnait dans son article « Égalité » du *Dictionnaire philosophique* qu'au sein de la société des hommes, aucun ne rêve d'une égalité totale, mais bien d'une irrésistible inégalité, dont chacun ne voudrait qu'elle s'exerce à ses dépens : « (...) Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux s'ils étaient sans besoins. La misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme ; ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel, c'est la dépendance (...) Le genre humain, tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout ; car, certainement, un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre ; et, si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle et en même temps la plus chimérique. » Voir Voltaire, « Égalité », dans le *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier Flammarion, édition de 1964, pages 171-173.

une tendresse filiale comme je l'ai toujours fait »⁵⁰. Au-delà du respect, la relation entre les maîtres et les serviteurs au sein de la société d'ordre était empreinte d'une relation fraternelle, où la joie devait caractériser les actions quotidiennes des protagonistes et devenir partie intégrante du mode de vie.

Dans ses textes, Olympe de Gouges laissait généralement entendre que ses concitoyens devaient envisager plus positivement la vie au sein de cet ordre social. Ses écrits politiques rappelaient constamment aux Français la nécessité des valeurs d'unité et d'harmonie nationales pour régler la crise politique des États Généraux. L'écrivaine se voyait d'ailleurs toute désignée pour rappeler avec enthousiasme ces valeurs nécessaires au bon fonctionnement de l'État.

1.2.4 Harmonie et unité nationale chez Olympe de Gouges

L'harmonie sociale était une préoccupation évidente pour Olympe de Gouges, qui tenait à tout prix à ce que la France demeurât unie face aux épreuves politiques qui se présentaient à elle. Dans son *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux* d'avril 1789, elle faisait connaître ses appréhensions et se prononçait clairement sur ce qui devait caractériser selon elle l'attitude française durant les États Généraux. La métaphore de la *France* s'y adressait à celle de la *Vérité* en l'instruisant de son désir profond d'harmonie dans le pays :

Allons toutes deux présider au travail de cette auguste assemblée; confondons les séditeux; mettons une harmonie mémorable dans les Trois-Ordres; faisons disparaître toutes rivalités; que l'amour du bien seulement fixe le rang et accorde les opinions, et qu'après les États-Généraux, les quatre parties du monde soient forcées d'admirer encore et respecter toujours le nom Français; j'attends tout de ta présence, auguste Vérité, je n'ai d'autre ressource qu'en tes vertus; étouffons l'imposture, l'artifice, et bannissons-les à jamais de mon Royaume⁵¹.

⁵⁰ Elle fera aussi terminer la pièce *Le philosophe corrigé* (1787) sur les paroles de paysans enjoués de vivre sous le régime d'un si bon seigneur : « Le bon seigneur, le bon maître ». Voir Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome 1...*, pages 39 et 142.

⁵¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, pages 67-68.

Pour de Gouges, l'unité des représentants politiques des trois ordres s'avérait primordiale pour assurer une plus grande force au régime politique absolutiste. L'écrivaine croyait comme plusieurs de ses concitoyens que la France représentait le berceau intellectuel de l'humanité et que ses députés se devaient d'afficher une plus grande solidarité pour faire face aux nations concurrentes⁵². Ainsi, dans son pamphlet datant du 24 juin 1789 intitulé *Discours de l'aveugle aux Français*, de Gouges démontrait son patriotisme et en appelait à une plus grande harmonie des Français pour mieux assurer le bonheur du royaume : « Je prêche le bien chez un peuple fameux; je vais parler de nouveau en faveur de ma Patrie, et puisse mon zèle et mon amour pour elle, ramener les Français à l'union fraternelle »⁵³. Olympe de Gouges demandait ici aux Français de se rallier harmonieusement aux volontés monarchiques. À la suite de l'adoption du titre officiel d'une « Assemblée nationale » par les députés de la nouvelle constituante, le 17 juin 1789, et de leur décision d'imposer à l'ensemble des députés du clergé et de la noblesse une vérification des pouvoirs en commun, consistant à instituer le principe d'un vote pour chaque député, le roi avait ordonné, dans un discours « sec et autoritaire », l'avènement d'une nouvelle session royale le 23 juin. Le monarque révoquait alors officiellement toutes les décisions antérieures de l'Assemblée nationale et demandait la conservation du vote par ordre.

Cependant, à la suite de diverses pressions, le roi revenait sur sa décision quelques jours plus tard et demandait la réunion des trois ordres, ce qui annulait la séance royale du 23 juin⁵⁴. Olympe de Gouges considérait cette réunion souhaitée par Louis XVI comme un

⁵² Selon l'historien David Bell, le sentiment de supériorité français s'accroît durant la Révolution française. Voir David A. Bell, « Jomonville's Death », dans Colin Jones et Dror Wahrman (dir.), *The Age of Cultural Revolutions : Britain and France, 1750-1820*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2002, pages 55-57.

⁵³ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 90.

⁵⁴ « Pourquoi ce revirement du roi ? Principalement en raison de la mobilisation de Paris : les électeurs de

bond en avant et imaginait un avenir politique plus radieux pour la France. Son pamphlet de juin 1789 intitulé *Mes vœux sont remplis ou le don patriotique par Mme de Gouges dédié aux États Généraux* évoquait bien toute sa joie lorsque le royaume apprenait cette bonne nouvelle politique :

La critique de quelques mauvais citoyens n'a pu m'arrêter : intrépide pour le bien de ma Patrie, toujours persévérant à rapprocher les Trois Ordres, ne m'arrêtant pas à mon impuissance, ne consultant ni les lois, ni l'art de nos fameux Écrivains, j'ai cherché à vous peindre naturellement le malheur de tous les Citoyens, et la chute prochaine de la France; je n'ai fait que lire dans vos coeurs: la *discorde* nous cachait ses amorces et préparait la foudre enveloppée dans ses nuages; cette foudre est disparue; les nuages se sont dissipés et mes vœux sont remplis⁵⁵.

Il était possible que ce désir de voir surgir une grande fraternisation des Français ainsi qu'une plus grande harmonie parmi eux lui eût été inspiré par sa fréquentation des loges maçonniques⁵⁶, où cette même harmonie prenait un sens primordial pour le bon fonctionnement de la loge tout en réglant la sociabilité de ses membres. Lorsque les événements ne se déroulaient pas selon ses désirs, lorsque les conflits devenaient menaçants pour tout le pays, de Gouges n'hésitait pas à rappeler la nécessité d'un esprit de conciliation que tous devaient envisager pour mieux concourir au bien général.

Ainsi, pour l'écrivaine, l'ordre social instauré en France se devait d'être défendu dans ses grands principes. Il avait été prescrit par des lois sages, issues de l'expérience des hommes à travers le temps, et avait permis en France l'érection d'un régime monarchique,

Paris avaient affirmé leur soutien aux députés du Tiers; l'agitation populaire, vive depuis le printemps, se précisait et la Cour craignait l'arrivée de 40 000 Parisiens armés à Versailles. Les provinces étaient également en alerte. Enfin, les troupes n'étaient pas sûres et La Fayette avait annoncé lui-même son refus de marcher contre le Tiers. À cette agitation politique s'ajoutait et s'y mêlait étroitement, la dramatique question du ravitaillement de Paris : la peur de la disette mobilisait le peuple contre la Cour. » Voir Marcel Dorigny, « Séance royale du 23 juin 1789 », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 975.

⁵⁵ Nous soulignons. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 88.

⁵⁶ Olivier Blanc affirme que de Gouges aurait fréquenté la loge des *Neuf Soeurs* ou celle des *Candeurs*, deux loges d'inspiration féminine durant les années 1780. Les correspondances de Michel de Cubières (1750-1820) prouvent qu'Olympe de Gouges, sa *soeur maçonne*, ne recevra pas d'aide des milieux de la franc-maçonnerie lorsqu'elle sera arrêtée en 1793. Voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges : Une humaniste à la fin du XVIIIe siècle*, Cahors, Éditions René Viénet, 2003, page 60.

nécessairement voulu par la volonté de Dieu. Pour l'écrivaine, une seule autorité divine permettait aux hommes de vivre mieux au sein de cet ordre, car elle permettait une plus grande tolérance des différents cultes et exerçait un meilleur contrôle sur le caractère impétueux des hommes. Composé de maîtres et de subordonnés, un pareil système autoritaire permettait selon elle à chacun d'y trouver la liberté nécessaire, sa place au sein de l'ordre, tout en pouvant espérer améliorer sa situation en prouvant sa valeur en temps voulu. En définitive, un enthousiasme à toute épreuve et une unité harmonieuse des Français permettraient de sauver la France des périls qu'elle encourait avec la crise politique des États Généraux.

Bien évidemment, selon l'auteure, la société nécessitait néanmoins quelques réformes, des réformes qui, cependant, ne devaient pas affecter trop lourdement les structures et les fondements du régime absolutiste. Loin de s'instituer comme une révolutionnaire d'un point de vue institutionnel, l'écrivaine croyait d'abord et avant tout que, pour mieux réformer la société, il fallait réformer les cœurs des individus, en leur enseignant la vertu et les rendant plus moraux. Pour ce faire, elle préconisait un moyen d'éducation important au XVIII^e siècle : le théâtre.

1.3 La vision réformatrice d'Olympe de Gouges

1.3.1 L'importance du théâtre comme moyen d'éducation chez de Gouges

Olympe de Gouges croyait qu'elle pouvait améliorer le sort de ses concitoyens par le biais du théâtre, qui se voulait à l'époque un vecteur de l'éducation populaire. Dans son pamphlet de 1788 intitulé *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux*, elle abordait la question d'un « théâtre patriotique » nécessaire pour éduquer les Français et les guider vers l'amour du bien général :

Certainement la Nation ne négligera point cet article; c'est peut-être le plus essentiel, et si une bonne religion a été toujours les fondements inébranlables du salut des États et des Peuples, un théâtre moral dont les actrices seraient irréprochables, conviendrait à la société des hommes policés, exciterait les vertus, corrigerait les libertins; et à peine dix ans se seraient écoulés, que l'on reconnaîtrait que la bonne comédie est véritablement l'école du monde⁵⁷.

Pour mieux éclairer les masses, de Gouges préconisait un moyen déjà théorisé par d'autres auteurs avant elle. Le théâtre, au XVIII^e siècle, était vu comme un moyen d'éducation social, comme en témoignaient, par exemple, les écrits de Denis Diderot (1713-1784) ou Voltaire dans les années 1760⁵⁸. La comédie, d'un point de vue culturel, permettait d'infuser aux masses populaires les idées véhiculées par les auteurs grâce à l'interaction agissante entre les acteurs et le public. Le parterre, impliqué et émotif face aux actions des personnages, pouvait interagir directement sur le déroulement de la pièce en indiquant aux acteurs et actrices quelles actions adopter afin de les mener sur le droit chemin⁵⁹. Pour Olympe de Gouges, le théâtre se voulait aussi un moyen de rendre la société plus modérée et plus morale, comme le voulait la sociabilité du siècle. Pour arriver à cette fin, la discussion se relevait d'une importance capitale pour l'auteure montalbanaise.

1.3.2 La nécessité de la discussion pour réformer la société

Dans ses pièces, Olympe de Gouges n'hésitait pas à mettre en scène des personnages qui réglèrent calmement leurs conflits. L'auteure considérait qu'en écoutant

⁵⁷ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 70.

⁵⁸ Voltaire écrivait au marquis Campacelli le 23 décembre 1760 que le théâtre était un moyen d'éducation : « C'est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances en actions et en dialogues (...) C'est la plus belle éducation qu'on puisse donner à la jeunesse, le plus noble délassement du travail, la meilleure instruction pour tous les ordres des citoyens : c'est presque la seule manière d'assembler les hommes pour les rendre sociables. » Voir Maurice Lever, *Théâtre et Lumières : Les spectacles de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, page 10.

⁵⁹ Il y aura d'ailleurs un débat vers la fin du XVIII^e siècle (1777) à savoir si l'on devait poser ou non des bancs à la Comédie-Française. Les bancs du parterre, selon Jean-François Marmontel (1723-1799), gêneraient la « démocratie » du public, car ils annihileraient ce jugement plus impulsif et franc des spectateurs envers les acteurs. Le « jugement des simples » rousseauistes pourrait ainsi être menacé par l'artificialité du siècle. Voir Jeffrey S. Ravel, « Le théâtre et ses publics : pratiques et représentations du parterre à Paris au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 49, numéro 3, juillet-septembre 2002, page 118.

l'opinion des autres partis, l'on pouvait toujours parvenir à se respecter mutuellement. La discussion se révélait ici comme une discipline propre à réguler les rapports sociaux, voire mieux, assurer le maintien de l'ordre social⁶⁰. Une société où les citoyens en viendraient à atteindre un tel seuil de respect pour l'opinion d'autrui permettrait-elle d'enrayer toutes législations autoritaires provenant de l'État ? En voyant l'auteure afficher un optimisme constant, il était permis de le penser, mais, pour ce faire, la société devait avant tout améliorer son niveau de sociabilité. L'écrivaine s'attachait ainsi énormément à mettre en scène des personnages faisant preuve d'indulgence lorsqu'ils discutaient.

Par exemple, dans sa pièce de théâtre *Le philosophe corrigé* datant de 1787, l'auteure mettait en scène deux philosophes qui, malgré leur divergence d'opinion sur la société environnante, en venaient à s'écouter mutuellement sans tomber dans une dynamique violente et intolérante. Le personnage du Marquis semblait alors s'accommoder des propos radicalement différents de son interlocuteur : « Moi mon oncle, vouloir détruire votre opinion pour faire adopter la mienne ? Nous pouvons chacun être heureux avec la nôtre »⁶¹. Cette intelligence des relations préconisée par l'auteure n'amènerait certainement pas le règlement définitif des différents débats politiques et philosophiques, mais permettrait, à tout le moins, aux Français de vivre plus harmonieusement entre eux en attendant un règlement conciliatoire au problème posé. Dans la culture des Lumières, la conversation était vue non seulement comme un moyen de policer les relations entre les hommes⁶², mais se révélait aussi un heureux moyen d'éviter la pensée systématique et le dogmatisme du propos. Ainsi, du choc des opinions différentes devait surgir la vérité, car la

⁶⁰ La discussion était véritablement importante pour Charles Pinot Duclos (1704-1772), qui y voyait un moyen de préserver l'ordre social : « For him, conversation was not only the basis of politesse although it was that. Polite conversation was also the basis of good thinking and good social order. » Voir Dena Goodman, *The Republic of Letters : A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1994, page 130.

⁶¹ Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome 1*..., page 127.

⁶² Dena Goodman, *The Republic of Letters*..., page 129.

conversation devenait une méthode d'apprentissage et de travail réflexif sur soi⁶³. C'est donc une philosophie de la tolérance que de Gouges tentait de mettre de l'avant.

Outre cette tolérance dont devaient faire preuve les hommes entre eux, Olympe de Gouges rappelait à ses concitoyens l'importance de vivre au sein d'une société plus morale et plus juste. Pour y parvenir, l'auteure croyait que le gouvernement français pouvait aussi légiférer de façon à éradiquer les injustices profondes qui sévissaient dans la société, et ainsi démontrer toutes les lumières qui le caractérisaient. Les espoirs de réformes gouvernementales à l'égard de l'esclavage des Noirs, une véritable plaie aux yeux de l'auteure, en constituaient ici un excellent exemple.

1.3.3 Un gouvernement susceptible de régler la question de l'esclavage selon de Gouges

Olympe de Gouges réclamait l'amélioration des conditions des esclaves noirs. Elle participait aux réunions de la *Société des Amis des Noirs*, une société française fondée en 1788 qui réclamait l'abolition de l'esclavage⁶⁴. Ce groupuscule de philanthropes réclamait l'abolition, non pas pour des critères économiques, mais surtout pour le caractère immoral de la traite négrière, arguant que les conditions de vies des esclaves dans les plantations étaient horribles et cruelles et que le principe de l'esclavage était contraire à la nature.

Dans sa pièce *Zamora et Mirza, ou l'heureux naufrage* (1785), Olympe de Gouges comptait sensibiliser le public à la mauvaise condition des esclaves. On voyait le personnage du gouverneur de l'île des esclaves pardonner à un esclave condamné à la peine de mort :

Mes amis, je viens de vous accorder votre grâce. Que ne puis-je de même donner la liberté à tous vos semblables, ou du moins adoucir leur sort ! Esclaves, écoutez-moi; si jamais on change votre destinée, ne perdez point de vue l'amour du bien public,

⁶³ Voir Stéphane Pujols, « Conversation », *Dictionnaire européen des Lumières*, page 262.

⁶⁴ Daniel P. Resnick, « The Société des Amis des Noirs and the Abolition of Slavery », *French Historical Studies*, volume 7, numéro 4, automne 1972, page 560.

qui jusqu'à présent vous fut étranger. Sachez que l'homme dans sa liberté, a besoin encore d'être soumis à des lois sages et humaines, et sans vous porter à des excès répréhensibles, espérez tout d'un gouvernement éclairé et bienfaisant. Allons, mes amis, mes enfants, qu'une fête générale soit l'heureux présage d'une douce liberté⁶⁵!

De Gouges représentait bien au cœur de sa pièce cet objectif moral constituant l'ultime but de la philosophie des Lumières : améliorer les mœurs chez l'homme⁶⁶. On remarque que de Gouges, bien que critique à l'égard de l'esclavage, ne désirait point voir les Noirs atteindre une liberté totale trop rapidement, évitant ainsi les « excès » qui mèneraient à la désolation ainsi qu'à la perte du bien commun et de l'ordre public⁶⁷. Évitant de prôner une philosophie radicale et violente, de Gouges considérait que les esclaves devaient agir moralement et obéir sagement aux lois et travaux que leurs maîtres avaient imposés dans l'attente de la libération.

Olympe de Gouges mettait plutôt de l'avant une vision politique selon laquelle une élite politique éclairée viendrait libérer les esclaves de leur triste sort en temps voulu. Un tel contexte permettrait ainsi aux dirigeants de mieux contrôler la situation politique des esclaves dans l'émergence de leur liberté. La *Société des Amis des Noirs* ne détenait aucun plan d'action politique précis pour en arriver à l'abolition⁶⁸. À l'instar de cette société, de Gouges n'envisageait pas d'actions précises et prônait la patience des esclaves dans l'attente de la libération, tout en réclamant plus rapidement l'adoucissement de leur sort⁶⁹.

⁶⁵ Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome 1...*, page 41.

⁶⁶ La morale constitue un enjeu de taille dans la philosophie du siècle : « Les Lumières se veulent une philosophie morale, c'est-à-dire que la morale devient la philosophie première, qu'elle est une philosophie des mœurs et une morale de la philosophie (...) » Voir Martin Rueff, « Morale et mœurs », *Dictionnaire européen des Lumières*, page 730.

⁶⁷ Olympe de Gouges, *Oeuvres complètes tome 1...*, page 41.

⁶⁸ En 1788, la société abolitionniste des *Amis des Noirs* ne voulait pas exercer une pression trop forte sur les propriétaires d'esclaves, et affirmait vouloir « connaître, à balancer, à ménager tous les intérêts ». Voir Marcel Dorigny, « Amis des Noirs (Société des) », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 23.

⁶⁹ En 1788, dans un texte intitulé *Réflexions sur les hommes nègres*, de Gouges mentionnait à propos des esclaves : « Quand s'occupera-t-on de changer le sort des Nègres ou, au moins, de l'adoucir ? » Voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges...*, page 90.

L'écrivaine française affichait une confiance inconditionnelle dans son gouvernement pour qu'il use de ses lumières et mette un terme à une injustice qui sévissait depuis trop longtemps dans le monde des hommes.

Aux yeux d'Olympe de Gouges, toutes réformes politiques ou sociales étaient possibles au sein de la société française d'Ancien Régime. Pour l'auteure, avec le théâtre, les Français pourraient à n'en pas douter augmenter leur moralité personnelle et discuter davantage afin d'en arriver à des accords politiques mutuels et ainsi mieux vivre avec leurs semblables. Selon elle, le gouvernement absolutiste français pourrait toujours en arriver à établir des réformes progressistes aussi avant-gardistes que l'abolition de l'esclavage, une revendication politique bien peu répandue à la fin du XVIII^e siècle.

Conclusion

À la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution, Olympe de Gouges croyait qu'un gouvernement autoritaire comme celui de la monarchie absolue était essentiel pour les Français. Ce gouvernement devait voir ses députés, convoqués à la réunion des États Généraux, s'unir dans une harmonie fraternelle afin de sauver le royaume d'une révolution politique susceptible de plonger la France dans l'anarchie. Pour l'auteure, nul besoin de révolutionner trop brutalement le régime, car ce dernier était conçu de telle sorte que son gouvernement, par définition, éclairait ses concitoyens par des législations ne tendant qu'à faire le bonheur du peuple.

Olympe de Gouges tâchait de défendre une autorité royale forte en vantant plusieurs de ses qualités, tout en expliquant la nécessité de conserver une telle autorité à la tête de l'État. Parmi les caractéristiques de l'autorité royale, on notait entre autres sa sévérité, sa

capacité rassembleuse, sa nature paternelle, son patriotisme, sa capacité de protéger du désordre politique et sa nécessité pour éclairer les sujets français.

Olympe de Gouges justifiait aussi le maintien du système politique traditionnel français pour sa capacité à conserver une stabilité sociale au fil des ans. L'écrivaine élaborait donc une philosophie de l'ordre social qui rappelait à ses contemporains l'utilité de conserver les lois ancestrales du royaume, notamment parce qu'elles avaient été perfectionnées par l'œuvre du temps. Cet ordre avait aussi été voulu par Dieu lui-même, qui avait donné naissance à une monarchie française permettant à chacun de vivre au sein d'une société stable et susceptible d'améliorer leur sort personnel par la démonstration des talents. Pour y vivre plus heureux et améliorer le système politique, les Français devaient cependant afficher un plus grand enthousiasme face à celui-ci et unir leurs forces de façon à vivre plus harmonieusement.

L'écrivaine considérait toutefois que la société française d'Ancien Régime pouvait subir quelques réformes politiques et sociales. Ainsi, elle croyait que le théâtre pouvait améliorer la moralité des hommes et que la discussion pouvait améliorer leur sociabilité par l'instauration d'une culture plus apte à régler les conflits politiques. Le gouvernement français, éclairé par définition, n'avait pas besoin de voir ses structures politiques subir une révolution structurelle : il détenait, selon l'auteure, un pouvoir politique et une nature progressiste intrinsèques, lui accordant la capacité d'entreprendre des réformes aussi audacieuses que l'abolition de l'esclavage.

Avec le déroulement de la Révolution, de Gouges allait reconnaître que la société d'Ancien Régime était révolue et participer, elle aussi, à la grande régénération nationale française. Toutefois, elle n'allait jamais cesser de croire aux vertus d'une autorité royale

forte, et continuer de manifester ses préférences pour la conservation d'un gouvernement autoritaire, uni et éclairé.

Chapitre 2

Olympe de Gouges et le début de la Révolution : une volonté de voir la monarchie française se régénérer, 1789-1791

Introduction

Ce chapitre étudie des textes d'Olympe de Gouges de la période du début de la Révolution, soit de l'été 1789 jusqu'au mois de septembre 1791, donc du passage de la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle¹. Plusieurs événements politiques survinrent durant cette période. Durant l'été 1789, la France assistait notamment à l'avènement de l'Assemblée nationale et à la chute de l'autorité royale. Puis, en juillet 1790, la Fête de la Fédération célébrait les avancées révolutionnaires. Près d'un an plus tard, en juin 1791, la fuite du roi à Varennes provoquait une crise politique et une remise en question des principes de la nouvelle constitution.

Au cours de cette période de la Révolution, Olympe de Gouges souhaitait la consolidation d'un régime monarchique autoritaire à la tête de l'État. Elle désirait ainsi une France unie et enthousiaste face au pouvoir royal régénéré par la Révolution. Elle

¹ Soit les textes *Séance royale, discours du roi à la nation, ou le songe de l'auteur* (juillet 1789), *Lettre aux représentants de la Nation : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur* (septembre 1789), *Le contre poison : Avis aux Citoyens de Versailles* (octobre 1789), *Réponse au Champion Américain, ou Colon très aisé à connaître* (décembre 1789), *Adieux aux Français* (avril 1790), *Départ de M. Necker et de Mme de Gouges, ou les Adieux de Mme de Gouges aux Français et à M. Necker* (avril 1790), *Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle adressé à l'Assemblée nationale* (mai 1790), *Les démocrates ou les curieux du Champs-de-Mars* (juillet 1790), *Adresse au roi* (mai 1791), *Sera-t-il roi ne le sera-t-il pas ?* (juin 1791), *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la Reine* (septembre 1791),

participait donc à la régénération des institutions en proposant certaines législations plus éclairées à ses yeux.

Au cours de notre première section, nous démontrerons que de Gouges était véritablement attachée au maintien d'un maître autoritaire à la tête de l'État, dont elle réclamait la présence pour remplacer le roi durant certaines périodes de crise révolutionnaires. Nous démontrerons ainsi que de Gouges envisageait la présence d'un régent pour assurer la stabilité du régime lors de l'été 1789, des journées tumultueuses des 5 et 6 octobre 1789 ainsi que lors de l'épisode de la fuite du roi à Varennes en juin 1791.

Nous démontrerons, au cours de notre deuxième section, que durant les périodes plus calmes de la Révolution, elle s'affichait tout de même comme une adepte inconditionnelle d'un régime monarchiste autre que celui qui régnait sur la France durant l'Ancien Régime. En dehors des crises politiques, elle croyait toujours qu'une monarchie autoritaire devait régner sur les Français : elle en vint même à réclamer certaines mesures visant à unifier davantage le gouvernement par la réunion des pouvoirs politiques législatif et exécutif en 1791. Elle reconnaissait donc que le gouvernement devait être régénéré pour le bonheur de tous, et incitait le roi à démontrer ostensiblement son attachement à la Révolution, ce qui lui permettrait ultimement de renouveler un pouvoir autoritaire sur ses sujets.

Au cours de notre troisième et dernière section, nous verrons que de Gouges participait à la Révolution en proposant des législations ayant pour but de régénérer d'autres institutions politiques françaises et de les rendre plus éclairées. Ainsi, elle proposait, en avril 1790, la présence de pères de famille à la tête des districts pour assurer une plus grande stabilité à la Révolution. En mai 1790, elle suggérait l'instauration d'un

tribunal populaire de façon à diminuer la violence régnante et régénérer ainsi l'institution juridique alors contestée du Châtelet.

2.1 Olympe de Gouges et les périodes d'instabilité révolutionnaire

2.1.1 L'été 1789 : la première demande de régence d'Olympe de Gouges

Selon Olympe de Gouges, la menace d'anarchie politique devenait plus que jamais possible lors des périodes de crise durant la Révolution. Il fallait donc selon l'auteure qu'un maître autoritaire stabilise et redresse la situation, et, bien qu'elle eût toujours foi en Louis XVI, de Gouges croyait qu'un autre chef devait remplacer le roi pour remplir cette tâche. Pourquoi opter pour une tutelle en période de crise ? L'auteure demeurait fidèle à sa philosophie concernant la nécessité de ne garder qu'un seul maître aux commandes de l'État pour diriger le pays et, selon elle, le roi n'agissait pas ou ne pouvait agir avec autorité durant ces moments précis. Le roi devait ainsi léguer son pouvoir autoritaire afin d'éviter que l'anarchie règne en France.

Olympe de Gouges avait précédemment publié plusieurs écrits dans lesquels elle laissait entendre les effets pervers entourant une perte de pouvoir de la part de l'autorité royale. Vraisemblablement, les événements révolutionnaires de l'été 1789 concrétisaient les peurs de chaos social qui alimentaient la littérature d'Olympe de Gouges depuis longtemps. La France vivait alors une véritable période d'instabilité sociale et politique. Après la chute de la Bastille le 14 juillet, plusieurs rumeurs de complots circulaient à Paris, selon lesquelles de terribles fomentations pour détruire l'Assemblée nationale et affamer le peuple menaçaient le pays de sombrer dans l'anarchie. Le gouvernement vivait alors une sorte d'inter-règne en attendant de connaître les règles de débats qui auraient cours au sein de l'Assemblée. Durant ce processus de réforme des structures politiques, le pouvoir royal était véritablement absent de l'avant-scène politique et semblait alors presque éteint pour

certain, qui constataient avec stupeur un immobilisme véritablement dangereux pour le maintien de l'ordre².

Cette crise amena donc l'auteure montalbanaise à réagir vivement en faveur d'une reprise ferme de l'autorité à la faveur du gouvernement. Au cours d'un texte publié durant le mois de juillet 1789 et intitulé *Séance royale, discours du roi à la nation, ou le songe de l'auteur*, de Gouges faisait parler le roi Louis XVI lui-même, le faisant se montrer incapable de régler la situation. Le monarque mis en scène par de Gouges reconnaissait alors qu'un autre maître devait le remplacer pour calmer les esprits :

Je vous avoue que je n'aurais jamais cru me voir réduit à cette extrémité; que j'avais toujours pensé que mon peuple devait entièrement se reposer sur mes bontés, mais puisqu'il me réduit à employer l'autorité que j'ai en main, je préfère qu'un autre l'exerce, et si l'ambition d'occuper une place si éminente peut le mettre à même de rétablir l'ordre et l'émulation dans toutes les classes de citoyens sans répandre de sang, je le considérerai non seulement comme mon meilleur ami, mais encore comme un second père de mon peuple. À ce prix je vous déclare, Messieurs, que je me mettrai en tutelle avec plaisir : un jour, peut-être, mes Sujets me regretteront; mais tant que je vivrai, ils trouveront sans cesse en moi les entrailles d'un bon père (...) Je fus le père de mon peuple avant d'en être le roi; vous pouvez me ravir ce titre, mais jamais mon amour pour lui; et en affaiblissant mon pouvoir, vous altérez son bonheur et sa tranquillité³.

L'écrivaine considérait pour la première fois de sa vie la possibilité d'une tutelle politique, plus spécifiquement de la part d'un régent, qui remplacerait Louis XVI. Selon de Gouges, le monarque ne prenait pas les mesures nécessaires et suffisantes pour régler l'instabilité politique qui se vivait en France. C'est pourquoi elle préconisait une solution selon laquelle le roi verrait son autorité mise en veilleuse, au profit d'une autorité politique

² « Il n'y a plus de pouvoir gouvernant, écrit Périsset Du Luc à son ami de Lyon, et Louis XVI n'est pas beaucoup plus roi que vous. Dinochau résume la situation dans un essai quelques semaines plus tard : "La puissance exécutive était sans force, les lois sans vigueur, et les tribunaux sans activité. Les impôts étaient presque totalement suspendus (...) le délire de la liberté avait presque produit la licence". » Voir Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple...*, page 164.

³ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 106.

qui saurait conserver un pouvoir autoritaire sur les Français, le temps de régler la situation politique précaire.

Pour de Gouges, le maintien de l'ordre par un homme fort à la tête de l'État devenait une nécessité, car l'auteure manifestait une aversion particulière devant les mouvements populaires, susceptibles d'entraîner un désordre plus général⁴. À la suite de la Grande Peur et de multiples violences qui ravagèrent la France durant l'été 1789, de Gouges, à l'instar d'autres résidants parisiens, croyait que ces massacres avaient été perpétrés par des malfaiteurs complotant dans l'intention de faire sombrer le pays dans l'anarchie⁵.

L'écrivaine se rapprochait ainsi idéologiquement d'un groupe de députés conservateurs, qualifiés de *monarchiens*, qui développaient une peur malade des soulèvements populaires. Bien que favorables aux idées de réformes au début de la Révolution, certains de ces hommes devenaient hostiles à l'idée de voir le peuple jouer un rôle si violent dans le processus de refonte des structures politiques. Ce groupe de députés se caractérisait avant tout par son conservatisme modéré et sa volonté de garder un pouvoir central fort afin de mieux contrôler l'ordre social. La préservation de la souveraineté absolue du roi et de son autorité devenait donc leur principal cheval de bataille⁶.

⁴ Dans son pamphlet *L'Ordre national ou le Comte d'Artois inspiré par Mentor, dédié aux États Généraux* datant de juillet 1789, elle laissait ainsi entendre son dégoût pour les troubles populaires : « Si l'on en juge d'après le nombre des meurtres et incendies qui se commettent dans la France, que n'avons-nous pas à craindre, et quels peuvent être les auteurs d'aussi horribles complots, si ce n'est des brigands ? Ils circulent dans les campagnes, ils errent dans les villes. Le nombre s'augmente à chaque instant, les uns par caractère, les autres par désespoir; et bientôt nous serons assiégés par des scélérats ennemis de la Noblesse, du Clergé, du Tiers-État, et du repos public. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 113.

⁵ Timothy Tackett affirmait que la notion de « complot » était présente à Paris mais qu'il fallut bien des mois avant que la croyance en un complot aristocratique se répande dans les provinces. Voir Timothy Tackett, « La Grande Peur et le complot aristocratique durant la Révolution française », *Annales Historiques de la Révolution française*, numéro 335, janvier-mars 2004, page 1.

⁶ L'historien Griffiths affirme que les monarchiens « évitaient les positions extrêmes au profit de la modération et du compromis » : Robert Griffiths, *Le centre perdu : Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988, page 9.

Quelques semaines plus tard, un général allait s'imposer comme une figure incarnant l'ordre social et protégeant l'autorité royale. En effet, le général La Fayette allait donner à certains, dont Olympe de Gouges, l'espoir d'une révolution s'achevant incessamment.

2.1.2 L'admiration d'Olympe de Gouges pour le pouvoir du général La Fayette

Une manifestation populaire importante allait susciter l'écriture d'un pamphlet par Olympe de Gouges concernant le maintien de l'ordre par La Fayette (1757-1834)⁷. Plusieurs émeutes avaient éclaté les 5 et 6 octobre 1789 après qu'un groupe de femmes, réclamant premièrement du pain, se soit dirigé vers Versailles dans le but de ramener le roi à Paris et de le soustraire à l'influence néfaste de la Cour⁸. Certains députés avaient même craint pour leur vie, car plusieurs personnes s'étaient présentées à l'Assemblée et les avaient menacés directement. Durant cette période de crise, de Gouges écrivait sur la nécessité de maintenir le général La Fayette en place, lui qui s'érigait en grand protecteur du roi et comptait devenir l'instrument de réconciliation entre le monarque et la Révolution⁹. Elle exprimait ouvertement son souhait dans son pamphlet intitulé *Le contre poison : Avis aux Citoyens de Versailles* qui date de cette période :

Tremblez, Citoyens, l'ennemi est dans vos murs. Déjà il a pris poste, et bientôt il va vous plonger dans l'abîme. Lever votre pan du manteau qui les couvre, ces hypocrites qui se disent vos amis, et vous reconnaîtrez bientôt l'envie au teint livide qui ne se plaît qu'au désordre. Un Dieu veille pour vous et sur vous. Ce Dieu, c'est La Fayette. Mais si par votre inquiétude aussi injuste que dangereuse, si par vos mouvements impolitiques, vos discours irréflechis, vos prétentions irraisonnables, vous apportez au plan uniforme de surveillance qu'il suit sans relâche, de ces

⁷ Voir François Gendron, « La Fayette, Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert Motier, marquis de », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 624-626.

⁸ Voir François Gendron, « Octobre (Journées des 5 et 6) », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 795.

⁹ Au début du mois d'octobre, le roi n'avait pas encore accepté officiellement la plupart des décrets de l'Assemblée ni apposé sa signature sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, ce qu'il fera à la suite des émeutes des 5 et 6 octobre. Voir Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple...*, page 190.

obstacles, mêmes passagers, qui retardent toujours sa marche; comment voulez-vous qu'il achève sa course¹⁰?

De Gouges s'adressait alors aux Versaillais en rappelant qu'ils ne devaient aucunement intimider les députés de l'Assemblée¹¹, alors qu'ils étaient installés à Versailles pour délibérer. Elle approuvait aussi les manœuvres de La Fayette qui, aux commandes de la Garde nationale, avait notamment accompagné le cortège ramenant la famille royale à Paris. Peu de temps auparavant, le général avait permis à la reine d'être acclamée par le peuple, elle dont les appartements venaient de subir une invasion populaire et qui avait dû se réfugier chez le roi¹². Ces événements plaçaient alors La Fayette dans une situation ambiguë : le général devenait protecteur de la royauté tout comme il semblait alors en menacer directement l'autorité. Pourtant, le général manifestait ostensiblement son dévouement envers la monarchie.

Les historiens admettent que La Fayette joua un rôle très important durant la première année de la Révolution : garant de la sécurité à Paris, il influençait tout aussi bien les travaux de l'Assemblée nationale qu'il exerçait une influence directe sur les prises de décisions du roi¹³. Ce rôle de protecteur du puissant La Fayette sur les protagonistes rassurait certes l'écrivaine montalbanaise qui, autrement, demeurait terriblement anxieuse

¹⁰ Olympe de Gouges, *écrits politiques tome 1...*, page 12.

¹¹ De Gouges avait auparavant fait une profession de foi aux députés, s'excusant carrément des propos insidieux qu'elle avait pu tenir à l'égard de l'influence potentiellement néfaste des législateurs lors de prises de décisions politiques. Dans sa *Lettre aux représentants de la nation : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur*, datant de septembre 1789, elle laissait entendre que les députés jouaient un rôle pour préserver le pays d'une révolution sanglante grâce aux discussions qu'ils entretenaient : « Si j'ai paru, Messieurs, trop sévère dans mes aveux, si ces aveux ont paru de même blesser vos prétentions particulières, je vous prie de ne voir en moi qu'une femme qui n'a craint que la destruction totale de la France. Quels maux vos débats n'ont-ils pas produits ? Il fallait vous réunir dès la première Assemblée, et cette réunion aurait calmé le Public : rien n'aurait été saccagé, et les Français ne se seraient pas souillés de la tache ineffaçable des meurtres effroyables qui se sont commis. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, pages 124-125.

¹² Voir François Gendron, « Octobre (journées des 5 et 6) », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 796.

¹³ Louis Gottschalk et Margaret Maddox, *La Fayette in the French Revolution, From the October Days through the Federation*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1973, page 17. Voir aussi Georges Carrot, *Révolution et maintien de l'ordre, 1789-1799*, Paris, Éditions S.P.M., 1995, page 111.

face à l'instabilité gouvernementale. Au-delà de ces événements, son appui à La Fayette demeurait sans équivoque tout au long de l'année, l'écrivaine réitérant parfois l'importance de la position d'autorité qu'occupait le général, tout en soulignant sa grande admiration pour cet homme, qu'elle considérait en mesure d'assurer davantage d'ordre au sein de la société¹⁴.

Cette volonté de régler l'instabilité politique en période de crise par la présence d'un maître fort se manifestait aussi chez l'auteure lors d'un autre événement politique majeur et déterminant de la Révolution, soit l'épisode de la fuite du roi à Varennes avec la famille royale en juin 1791.

2.1.3 La fuite à Varennes en juin 1791 et la nécessité d'un seul maître aux commandes

L'événement politique de la fuite à Varennes du 21 juin 1791 s'avère d'une importance capitale : perçu au sein de la population comme une trahison, il mettait au grand jour les mauvaises intentions du roi envers la constitution, lui qui venait pourtant de réitérer son vœu d'accepter le fameux document, toujours en rédaction, le 18 juin précédent. Le roi avait alors tenté de fuir la France dans le but de prouver au peuple que la Révolution, avec l'avènement de l'Assemblée nationale comme nouvelle autorité politique, était irrecevable dans ses fondements. La famille royale avait cependant été interceptée à Varennes durant la nuit du 21 juin et ramenée sous bonne garde à Paris le lendemain. Cela avait entraîné une véritable rage populaire. Pamphlets et journaux s'adonnaient désormais à insulter le roi, le traitant de lâche et d'imbécile¹⁵. Le 22 juin, les députés prononçaient un serment à la

¹⁴ De Gouges composait même un vers en juillet 1790, alors que ce dernier prononçait un serment à la nation, à la loi et au roi, et ce, devant 250 000 fédérés : « Que la paix dans cette fête, Réunisse les partis, C'est par l'art de LaFayette. Que nous sommes tous unis. Ce mortel, notre espérance, Mérité bien notre amour. C'est le sauveur de la France, Le ciel veille sur ses jours » Voir le *Bouquet national dédié à Henri IV, pour sa fête* dans Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 169. Lorsqu'on lui annonce que le roi accepte de signer la constitution, elle clame aussi que LaFayette était un « Dieu » dans sa *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 215.

¹⁵ Timothy Tackett, *When the King took Flight*, page 109.

constitution, sans pourtant mentionner le nom du roi, ce qui annonçait la désillusion envers la monarchie constitutionnelle qui allait affecter le peuple, désormais conscient que Louis XVI pouvait lui mentir ouvertement.

Dans un pamphlet de juin 1791 de peu postérieur à cette fuite et intitulé *Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas ?*, Olympe de Gouges démontrait qu'un excès d'enthousiasme à l'égard de l'Assemblée nationale pouvait nuire au destin de la France, car le maintien de l'ordre social ne dépendait malheureusement pas ultimement de cette institution politique. Elle suggérait encore la possibilité qu'un régent puisse prendre les commandes de l'État :

Oui, Messieurs, le vrai patriotisme ne règne que dans les bonnes gens, ils portent le fardeau de leur détresse, de leur peine, avec constance, et ayant mis en vous toute leur confiance, ils disent : *nous souffrons, mais les Législateurs français nous promettent un temps plus heureux !* Ah Messieurs, je ne crains rien pour moi, mais je crains de hasarder mon opinion, même contre les méchants, que ne puis-je leur inspirer mon désintéressement et mon amour pour l'ordre ! Il n'y aurait bientôt qu'une seule opinion, qui ramènerait, j'ose le croire, tous les fugitifs dans leurs foyers; ils ne porteraient pas chez l'étranger leur luxe et leur fortune (...) ils se rendraient à la raison, à la philosophie, à la nature enfin; mais si vous êtes forcés, Messieurs, de nommer un Régent, et que le droit de celui... grand Dieu quel Régent !... Je n'en dis pas davantage...¹⁶

Olympe de Gouges laissait ici sous-entendre qu'un régent serait apte à régler plusieurs problèmes politiques internes, même si les discussions à l'Assemblée au sujet du principe politique de la régence avaient suscité plusieurs difficultés d'ordre constitutionnelle quelques semaines auparavant¹⁷. Après la suspension des pouvoirs du roi

¹⁶ De Gouges laissait entendre quelques lignes plus loin que le maintien de la constitution était tout de même essentielle en France : « Si vous nommer un Régent, qu'il soit digne de l'estime publique, et alors vous serez conséquent dans vos principes; que les factieux des deux partis me blâment ou m'approuvent, telle est mon opinion. Il s'agit de votre Constitution, point de République; plus de Roi, plus de Constitution, et nous voilà retombés dans le chaos, dans les ténèbres des nouveaux abus, l'anarchie a son comble, un Gouvernement sans principes, sans fondement, et les énerguènes dictant des lois dans les rues, et dans les promenades publiques. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, pages 190-191.

¹⁷ Le député Stanislas de Clermont-Tonnerre (1757-1792) avait pour sa part émis quelques réserves sur la pertinence constitutionnelle d'une régence : « On pourrait peut-être dire, avec quelqu'apparence de raison, si votre constitution est telle que la liberté y soit défendue contre le trône, elle est certainement telle que le trône sera défendu contre la puissance d'un régent; et si vous reconnaissez l'impuissance de votre constitution contre l'usurpation d'un régent élu, delà on pourrait vous dire encore, ce n'est pas cette élection qu'il faudrait

par l'Assemblée, conséquence de la fuite royale à Varennes, l'opinion publique commençait à discuter davantage de la possibilité d'abattre le régime monarchique¹⁸. Le peuple et certains intellectuels discutaient alors du sort que l'on devait réserver à Louis XVI. L'auteure montalbanaise mentionnait ici que la présence d'un maître à la tête de l'état demeurait primordiale pour le pays. Selon elle, un tel maître pourrait restaurer en France l'ordre, l'unité et l'harmonie générale, et devenait l'ultime solution pour réunir les différentes allégeances politiques. À l'instar de plusieurs de ses compatriotes, Olympe de Gouges se préoccupait du sort des Français ayant quitté la France pour fuir la Révolution et dont la réintégration en sol français devenait une préoccupation dans l'actualité depuis quelque temps¹⁹.

Ainsi, Olympe de Gouges réclamait la présence d'un maître autoritaire à la tête de l'État durant certaines périodes de crise de la Révolution. Elle souhaitait la présence d'un régent durant l'été 1789, la présence d'un chef parfait comme La Fayette durant les journées d'octobre 1789, ainsi qu'un maître susceptible de ramener l'harmonie et l'unité chez les Français après la fuite à Varennes. Olympe de Gouges ne dérogeait pas de sa philosophie politique première concernant la présence d'un maître unique pour gouverner

éviter, c'est votre constitution qu'il faut refaire, car elle est évidemment insuffisante.» Voir le *Moniteur Universel*, vendredi 25 mars 1791, tome 4, numéro 84, page 339.

¹⁸ « In this liminal period of flux and uncertainty, in which the King seemed to have disowned the Revolution and the National Assembly had not taken a position, people everywhere began a sweeping reevaluation of the foundational assumptions of the new constitution. Not only in the local political clubs, but in the diverse administrative councils and the various ad hoc meetings set up to meet the crisis, citizens pondered and debated and passed in review the options available. » Voir Timothy Tackett, *When the King took Flight*, page 187.

¹⁹ Une lettre intitulée *Motifs de concilier les esprits et les cœurs* par H. M. Doraison, de la Société des Amis de la Constitution faisait état de cette volonté de réconcilier les émigrés avec la Révolution : « Si plusieurs, moins détachés d'anciens privilèges, ont quitté leurs foyers par humeur, ils ne renonceront pas aux productions de notre sol, aux agréments de notre climat, à cette sociabilité si particulière de notre nation, à de longues habitudes, aux plaisirs enchanteurs qui fait inventer l'imagination féconde de nos artifices (...) Nos concitoyens sont-ils donc moins attachés à leur patrie que ces farouches élèves de la nature ? Ils resteraient les seuls en Europe à ne pas désirer d'être Français. Ils ne tarderont pas à venir partager nos avantages. Ouvrons leur des bras fraternels, enseignons leur par l'exemple quel est le fruit de la liberté, montrons-leur que les plus aimants des hommes sont les plus libres et les plus égaux en droits. » Voir la section *Variété* dans le *Moniteur Universel*, mercredi 23 mars 1791, tome 4, numéro 82, page 354.

le peuple français, un maître qui pourrait asseoir son autorité sur ce dernier et ramener l'ordre et l'unité nationale parmi les Français.

Pourtant, selon l'auteure, le véritable maître des Français demeurait toujours le monarque Louis XVI. Un sentiment empreint d'amour pour la monarchie est en effet manifeste à travers ses écrits politiques. Pour de Gouges, la monarchie devait même profiter de la Révolution pour régénérer son pouvoir.

2.2 Olympe de Gouges : une monarchiste convaincue

2.2.1 *La nécessité de conserver la monarchie à tout prix*

Durant les premiers mois de la Révolution, l'écrivaine française concevait difficilement une France dépourvue de ses structures politiques traditionnelles qui aidaient, selon elle, à la conservation de l'ordre social. Sa *Lettre aux représentants de la Nation : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur*, datant de septembre 1789, laissait percevoir une certaine amertume sur la question de l'éradication des prérogatives anciennes, prérogatives abolies trop rapidement par les révolutionnaires pendant la nuit du 4 août 1789²⁰ :

Quant aux prérogatives du Clergé et de la Noblesse, il me paraît, pour la gloire de la France, pour le soutien de l'État, pour l'émulation du peuple, qu'il était nécessaire de les conserver jusqu'à un certain point, et il me semble encore que l'on ne devait point traiter la Monarchie Française, comme une République sans ordre et sans chef : voilà ce que j'ai manifesté dans tous mes écrits²¹.

²⁰ La nuit du 4 août menait à l'abolition d'une série de prérogatives caractéristiques de la Société française d'Ancien Régime : « (...) le principe de l'égalité devant l'impôt et les charges, l'abolition des corvées, main-morte et servitude personnelle sans rachat, et le rachat des autres droits féodaux sont acquis (...) la cascade des renoncements s'accélère : suppression des justices seigneuriales, du droit exclusif de chasse, des dîmes, de tous privilèges et immunités pécuniaires, de la vénalité des offices, des pensions sans titre. Abandon de leurs privilèges par les villes et provinces, reformation des jurandes, suppression du casuel des cures, de la pluralité des bénéfices, des annates, déport et vacat (...) ». Voir Guy-Robert Ikni, « Nuit du 4 août », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 791.

²¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 125.

Alors qu'elle rappelait le climat d'effervescence générale dans lequel les membres de l'Assemblée avaient adopté leurs législations révolutionnaires²², Olympe de Gouges en profitait aussi pour signifier ses impressions sur la nature d'un régime républicain, plus propre à engendrer le désordre qu'à établir un gouvernement fort. Le sens du terme « république », dans son acception politique en France, devenait plutôt péjoratif, signifiant un gouvernement en constant désordre, car ennuyé par des parlementaires fauteurs de troubles. Ce régime politique, où le pouvoir n'est fondamentalement pas dans les mains d'un seul, semblait aller à l'encontre des origines cosmiques d'un monde parsemé de monarchies²³. Olympe de Gouges laissait donc entendre que le régime républicain, anarchique dans son essence, n'était nullement la solution pour faire prospérer les Français. En ce sens, il importait à l'auteure de maintenir en place un pouvoir royal autoritaire pour le bien du pays.

Quelques mois plus tard, Olympe de Gouges allait être appelée à clarifier ses positions monarchistes dans un climat où certains propriétaires d'esclaves critiquaient les idées véhiculées par sa pièce de théâtre *L'esclavage des Noirs* (1785)²⁴. La cause abolitionniste avait fait parler d'elle quelques semaines auparavant, alors qu'en octobre 1789, l'abbé Henri Grégoire (1750-1831) avait déposé un mémoire à l'adresse des membres de l'Assemblée, suivant la stratégie établie par la *Société des Amis des Noirs*, où il était question de diriger progressivement les Noirs vers la liberté, sans réclamer l'abolition immédiate de la traite²⁵. Certains Français s'opposaient vivement à cette idée et

²² L'historien Timothy Tackett affirme que la nuit du 4 août atteignait l'apogée d'un processus révolutionnaire, où une véritable « magie » s'emparait des membres de l'Assemblée afin qu'ils renversent l'ancien régime féodal. Voir Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple...*, page 166.

²³ Voir Yves Durand, « République », *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, page 1082. Voir aussi Simone Goyard-Fabre, « République », dans Philippe Raynaud et Stéphane Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, Quadrige/PUF, 1996, page 659.

²⁴ De Gouges avait rebaptisé sa pièce *Zamora ou Mirza, ou l'heureux naufrage* avec le titre *L'esclavage des Noirs* en 1790.

²⁵ Rita Hermon-Belot, « Grégoire et l'universalité des principes : les fondements chrétiens de son combat

pensaient qu'abolir le commerce des esclaves apporterait des pertes économiques désastreuses pour le pays²⁶.

Au mois de décembre 1789, alors que sa pièce était jouée à la Comédie-Française, Olympe de Gouges publiait certains textes de façon à rappeler aux propriétaires d'esclaves que les idées politiques au sein de son œuvre n'étaient nullement subversives ou dangereuses pour l'ordre, mais qu'elles inciteraient plutôt les esclaves à attendre leur libération par les gouvernants dans le respect et la dignité²⁷. Dans son pamphlet *Réponse au Champion Américain, ou Colon très aisé à connaître*, de Gouges réitérait ses positions monarchistes et son allégeance envers l'Assemblée nationale et le roi, véritable père-chef du peuple français et ultime gardien de son ordre social :

abolitionniste », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, tome 87, numéro 328-329, 2^e trimestre 2000, page 29.

²⁶ Un citoyen de La Rochelle exprimait bien ses craintes sur ce sujet au comte Honoré Gabriel Riqueti de Mirabeau (1749-1791), alors député à l'Assemblée nationale et sympathisant de la cause abolitionniste : « Monsieur le Comte, une motion que l'on assure devoir être faite par vous, ou par M. de la Rochefoucauld, à l'Assemblée nationale, met tout le commerce de cette ville en alarme. L'objet de cette motion est, dit-on, de faire rendre un décret qui interdise à tout Français la traite des noirs, et permettre aux planteurs de se pourvoir d'esclave en les achetant des étrangers (...) L'esclavage quelconque est, à mes yeux, la violation des droits les plus sacrés de l'humanité (...) Malheureusement ce genre de commerce est aujourd'hui presque le seul auquel puissent se livrer plusieurs de nos ports (...) L'abolition de la traite ne produira-t-elle point le bouleversement de leurs fortunes, tout au moins l'engorgement de leurs moyens (...) » Voir la *Lettre d'un citoyen de La Rochelle à M. le comte de Mirabeau, du 24 novembre 1789* dans le *Moniteur Universel*, Lundi 7 décembre 1789, tome 1, numéro 14, page 54.

²⁷ Dans une lettre parue dans le journal *Chronique de Paris* datant du 20 décembre 1789, de Gouges rappelait qu'elle ne souhaitait jamais une révolte des esclaves, mais les incitait plutôt à respecter l'ordre et la décision des maîtres, en attendant une future libération : « Les correspondants français de nos Colonies, alarmés du titre *L'esclavage des Nègres*, sèment dit-on, l'alarme, dans la crainte que ma pièce ne prêche l'insurrection dont ne dispose les esprits à la révolte. Je n'ai point développé dans mon drame des principes propres à armer l'Europe contre les Colonies. Rassurez, je vous prie, par la publicité de cette Lettre, des personnes prévenues, qui, si elles viennent demain à la Comédie, sentiront qu'il ne faut pas toujours juger d'un ouvrage par le titre qu'on lui donne. » Dans son écrit *Réponse au Champion américain, ou colon très aisé à connaître* de décembre 1789, de Gouges mentionnait aussi que sa pièce de théâtre *L'esclavage des nègres* ne portait jamais les esclaves à l'insurrection, et que demeurait loin d'elle l'idée de fomenter un quelconque désordre dans la société, ou même de contrarier les propriétaires d'esclaves. L'historien Jean-Daniel Piquet affirme pour sa part que de Gouges clamait alors qu'elle était idéologiquement indépendante de la *Société des Amis des Noirs*. Olympe de Gouges comptait bien démontrer les bienfaits de sa pièce aux yeux du public : « (...) en le faisant représenter en Amérique, il ramènera toujours les hommes noirs à leurs devoirs, en attendant des Colons et de la Nation française l'abolition de la traite, et un sort plus heureux (...) Je n'ai point prétendu, d'après les circonstances, en faire un flambeau de discorde, un signal d'insurrection; j'en ai, au contraire, depuis, adouci l'effet. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...* pages 133 et 137. Voir aussi Jean-Daniel Piquet, *L'émancipation des noirs durant la Révolution française, 1789-1795*, Paris, Éditions Karthala, 2001, page 136.

Mais véritable Française, j'idolâtre ma Patrie; j'ai toujours tout sacrifié pour elle; je chéris au même degré mon Roi, et je donnerais mon sang pour lui rendre tout ce que ses vertus et sa tendresse paternelle méritent. Je ne sacrifierais ni mon Roi à ma Patrie, ni ma Patrie à mon Roi, mais je me sacrifierais pour les sauver ensemble, bien persuadée que l'un ne peut exister sans l'autre (...) Mes maximes invariables, mes sentiments incorruptibles, voilà mes principes. Royaliste et véritable Patriote, à la vie à la mort, je me montre telle que je suis²⁸.

Olympe de Gouges établissait alors un acte de foi irrévocable envers le régime monarchique et la puissance royale. Rappelant que ses maximes étaient invariables, elle mentionnait, comme elle l'avait souligné quelques mois auparavant, que les véritables patriotes étaient ceux qui défendaient ardemment le « pouvoir supérieur » et autoritaire dû à la faveur du roi. Nul doute que l'écrivaine comptait défendre cette autorité royale du mieux qu'elle le pouvait, et qu'elle se dresserait toujours contre ceux qui voudraient attenter à cette autorité.

En effet, en avril 1790, elle se portait à nouveau à la défense de l'autorité royale et affirmait sa désapprobation envers une culture révolutionnaire peut-être trop radicale pour réformer le gouvernement. Le printemps voyait une plus grande consolidation de la Révolution à travers le pays, alors que les provinces françaises accordaient de plus en plus leur appui à l'Assemblée nationale par la multiplication des pactes fédératifs²⁹. De plus, le monarque avait accordé officiellement son appui au projet de constitution quelques

²⁸ L'écrivaine ne se prononçait pas sur la question de l'indépendance des colonies américaines. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 136.

²⁹ Il y avait alors en France, selon l'historienne Mona Ozouf, une volonté « spontanée, simultanée et unanime » d'établir une union nationale. Voir Mona Ozouf, « Fédération », dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française : événements*, Paris, Flammarion-Champs, 1992, page 177. Le *Moniteur Universel* du 2 avril témoignait de cet enthousiasme général à l'égard de la Révolution, alors que des nouvelles provenant des Vosges en Lorraine annonçaient la signature d'un pacte fédératif dans cette même région : « La constitution si désirée s'établit enfin partout, D'une extrémité à l'autre du royaume, l'amour de la Patrie crée de nouveau soldats; le zèle du bonheur des Français anime tous les bons esprits, et le pacte social est scellé partout du serment civique. La partie de Lorraine connue sous le nom des Volges, vient d'offrir à l'univers le spectacle attendrissant de tout ce que peut l'amour des citoyens Français. Elle a vu former en son sein la fédération la plus solennelle entre toutes les milices nationales des différentes villes et communautés de ce canton. » Voir *Moniteur Universel*, Vendredi 2 avril 1790, tome 1, numéro 92, page 376.

semaines auparavant devant les membres de l'Assemblée³⁰. Dans ce climat plus favorable à la Révolution, le pamphlet *Adieux aux Français* d'Olympe de Gouges laissait entendre que, contrairement à l'esprit enthousiaste généralisé qui prévalait à son égard, la Révolution demeurait dangereuse, car elle dénaturait les structures politiques traditionnelles. L'auteure faisait premièrement référence à l'abolition des prérogatives anciennes de la noblesse et du clergé :

Je prédis que toutes ces destructions, qui changent totalement la nature de notre gouvernement, ne peuvent que nous être funestes; je puis me tromper, je le désire; mais voilà mon opinion. Je remarque que la France et l'Angleterre, les deux Royaumes les plus puissants de l'Europe, sont rivales sans cesse en courage et en force; mais elles ne peuvent jamais s'imiter, sans trouver dans leur imitation une chute inévitable. Cependant tous les Français sont presque aujourd'hui devenus Anglais. J'ai beau leur demander : Où entrevoyez-vous ce bonheur prochain ? tous me répondent avec confiance, il faut attendre du temps. Sagesse des oracles ! c'est votre règne aujourd'hui; mais moi (...) je crains que cet oracle ne s'explique un jour par ma bouche³¹.

Olympe de Gouges rebutait à l'anéantissement complet des privilèges, et comme le philosophe Montesquieu (1689-1755) l'avait déjà affirmé au XVIII^e siècle, elle ne voyait pas comment la monarchie française, en voulant imiter l'exemple anglais, pourrait survivre à tous ces changements brutaux³². Par ailleurs, plusieurs Français se représentaient le gouvernement anglais comme un régime aux pouvoirs politiques continuellement déchirés

³⁰ Le *Moniteur Universel* du 6 février rapportait le discours du roi présenté à l'Assemblée nationale le 4 février, au cours duquel il mentionnait officiellement son appui à la Révolution : « (...) je crois le moment arrivé ou il importe à l'intérêt de l'État que je m'associe d'une manière encore plus expresse et encore plus manifeste, à l'exécution et à la réussite de tous ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation des Décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante et si propice sur le bonheur de mes sujets et sur la prospérité de cet empire. (...) Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dans le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes (...) je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre des choses que les circonstances ont amenés. » Voir *Moniteur Universel*, Samedi 6 février 1790, tome 1, numéro 37, page 147.

³¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 160.

³² Dans son livre *De l'Esprit des Lois*, Charles Secondat de Montesquieu (1689-1755) affirmait tout le danger que comportait l'anéantissement des privilèges pour une monarchie : « Il y a des gens qui avaient imaginé, dans quelques États en Europe, d'abolir toutes les justices des seigneurs. Ils ne voyaient pas qu'ils voulaient faire ce que le parlement d'Angleterre a fait. Abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, de la noblesse et des villes; vous aurez bientôt un État populaire, ou bien un État despotique (...) » Voir Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion...*, page 234.

entre eux, et empreint d'une instabilité permanente, ce qui était contraire aux valeurs traditionnelles d'ordre et d'autorité de la culture absolutiste française. Les divisions partisans et la politique oppositionnelle de la culture anglaise en amenaient plus d'un à percevoir dans ce type de gouvernement une vie politique dominée par des passions égoïstes et éloignée par le fait même du véritable dévouement patriotique³³.

Pourtant, l'influence de la vie politique anglaise semblait faire de plus en plus d'adeptes en France, alors que le goût de la discussion et des affaires publiques prenait de plus en plus d'importance au fur et à mesure que progressait la Révolution et que les législateurs de l'Assemblée se souciaient davantage de l'opinion publique pour justifier leurs prises de décisions, ce qui constituait un emprunt à la culture politique anglaise³⁴.

En imprégnant les institutions françaises d'une culture politique anglophile, l'auteure montalbanaise pensait que les députés de l'Assemblée pourraient en venir à s'opposer trop vigoureusement aux volontés du monarque, et affaiblir du même coup le patriotisme français et l'unité nationale. Le monde politique était constitué de telle sorte que les législateurs ne possédaient pas tous les mêmes intérêts, ce qui fondait, selon ce qu'elle avait déjà avancé auparavant, le besoin d'avoir un monarque à la tête de l'État, plus

³³ Même un esprit aussi éclairé que le juriconsulte Antoine François Prost de Royer (1729-1784), écrivain désireux d'une réforme de l'administration française et admirateur du gouvernement anglais, avait écrit un *Dictionnaire de jurisprudence*, où l'entrée du mot « Anarchie » mentionnait les désagréments de la vie politique anglaise : « Qu'est-ce, en effet, qu'un gouvernement composé de trois pouvoirs qui s'épient, s'accusent, se croisent et se dégradent sans cesse ? (...) Qu'est-ce que cette *opposition* contraire à l'influence du trône, à l'activité et au secret de l'administration ? » Voir Keith Michael Baker, *Au tribunal de l'opinion...*, page 239.

³⁴ Des diplomates anglais voyaient que les Français avaient développé le goût des discussions publiques dans les dernières années de l'Ancien Régime et certains, comme l'avocat et publiciste Simon Nicolas Henri Linguet (1736-1794), percevaient d'un mauvais oeil la volonté des politiciens français de s'appuyer sur cette opinion publique pour prendre leurs décisions. Pour lui, l'opinion publique n'était pas contraire à la volonté de la monarchie absolue. Voir Keith M. Baker, *Au tribunal de l'opinion...*, page 245. L'historien Timothy Tackett a aussi étudié les correspondances des députés et affirme pour sa part que ces derniers devenaient plus soucieux de l'opinion entre le début de l'été 1789 et la création de la nouvelle administration au printemps 1790. Les députés de l'Assemblée recevaient énormément de courriers des électeurs du « mandat impératif » qui les liaient à leurs régions respectives durant les États Généraux et tentaient du même coup d'établir une légitimité à partir de cette « volonté générale » des électeurs régionaux. Voir Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple...*, pages 222-223.

apte à donner une direction autoritaire et éclairée pour le bien du pays. Dans cette optique, le respect des valeurs d'ordre et d'autorité propre aux mœurs de la politique française se devait absolument d'être préservé par la présence d'un monarque doté d'une plus grande autorité au sein du gouvernement. Autrement, un désordre national causé par les excès des députés s'ensuivrait et amènerait inévitablement la chute du gouvernement français.

Afin d'empêcher un tel désordre et de rendre la structure du gouvernement plus stable, Olympe de Gouges venait, quelques mois plus tard, à proposer la réunification des pouvoirs politiques³⁵. La réunification du pouvoir législatif de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif du roi permettrait une plus grande unité et autorité des gouvernants, qui deviendraient ainsi plus aptes à donner une direction éclairée à leurs concitoyens. Qui plus est, un tel gouvernement unifié, imposant l'ordre et le respect de tous, empêcherait probablement les interventions musclées et violentes comme celles qui avaient eu cours. En effet, au cours de l'été 1791, les événements de l'actualité avaient obligé le gouvernement à user de mesures autoritaires à l'endroit de certains révolutionnaires. Le 17 juillet 1791, plusieurs sociétés populaires s'étaient réunies au Champ-de-Mars afin de distribuer une pétition remettant en question l'autorité des députés dans le dossier du sort du roi entourant la fuite à Varennes³⁶. Les députés avaient déclaré la loi martiale dès l'après-midi. La Fayette ordonnait ensuite à la Garde nationale de fusiller la foule, car ce rassemblement

³⁵ Dans son texte de juin 1791 intitulé *Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas ?*, de Gouges avançait pour la première fois l'idée que l'union des pouvoirs politiques permettrait de consolider la nouvelle constitution chez les Français : « C'est le vœu de l'Assemblée qui n'a d'autres intérêts que ceux de la Patrie, de la Monarchie française, d'achever la constitution et d'assurer le bonheur du Peuple. Voilà, Messieurs, le seul moyen favorable qu'il vous reste à prendre et que vous n'avez pas encore saisi. Il s'agit donc de rallier le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif : le Roi et le Peuple, plus d'intermédiaires entre ces deux Puissances; c'est le principe de la Constitution, ce doit être votre vœu le plus cher, et jamais médiation ne sera plus mémorable, digne enfin des législateurs Français. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 189.

³⁶ Selon l'historien Paul Friedland, la pétition remettait en question non seulement la présence du roi au sein de la constitution, mais aussi le pouvoir décisionnel politique immanent qui investissait les députés de l'Assemblée, représentants de la volonté générale. Les pétitionnaires réclamaient alors que les membres de l'Assemblée suivent les recommandations des départements, réclamant un jugement de Louis XVI coupable d'avoir fui son peuple. Voir Paul Friedland, *Political Actors...*, page 278.

populaire était considéré, conformément aux décisions antérieures, contraire à la constitution.

Le lendemain de la proclamation officielle de la constitution, dans son fameux texte du 15 septembre 1791 intitulé *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la Reine*, de Gouges mentionnait, quelques jours après avoir démontré certaines craintes face à la capacité de cette constitution d'imposer une stabilité politique³⁷, son attachement à une union des pouvoirs politiques :

Mon opinion serait encore de raccommoier le pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, car il me semble que l'un est tout, et que l'autre n'est rien; d'où naîtra, malheureusement peut-être, la perte de l'Empire français. Je considère ces deux pouvoirs, comme l'homme et la femme* qui doivent être unis, mais égaux en force et en vertu, pour faire un bon ménage. (* Réfère à une note à l'intérieur du texte et au bas de la page) * Dans le souper magique de M. de Merville, Ninon demande quelle est la maîtresse de Louis XVI ? On lui répond, c'est la Nation, cette maîtresse corrompra le gouvernement si elle prend trop d'empire³⁸.

Pour de Gouges, nul doute encore une fois que la réunion harmonieuse des pouvoirs législatif et exécutif rendrait de bien grands services au gouvernement. Olympe de Gouges illustre ici, par une référence à une pièce de théâtre jouée en février 1790³⁹, tout le danger que comportait une division des pouvoirs politiques. Selon l'auteure, l'Assemblée nationale s'était arrogé un pouvoir considérable depuis le début de la Révolution, qui nuisait, par le déséquilibre politique qu'elle créait, au bon fonctionnement d'un gouvernement uni. La

³⁷ Dans un texte du 5 septembre 1791 intitulé *Repentir de madame de Gouges*, l'auteure s'inquiétait désormais à l'idée de voir la constitution s'imposer en France : « Puissent à mon exemple tous les aristocrates retourner sur leurs pas et embrasser comme moi les vrais intérêts de la Patrie; car, si j'ai eu le courage de manifester des craintes sur notre tranquillité, c'est que je considère la constitution comme un superbe ballon prêt à s'égarer dans les airs; ouvrage de l'homme qu'il croit aussi parfait que celui de la divinité; qu'il en trouve la direction et je reconnais douze cents dieux. Cet ouvrage est-il sorti de mains pures ? Le temps nous en instruira; va-t-on en confier l'instruction à des êtres vertueux, je le désire mais j'en doute. L'espèce de corruption dominante dont nous éprouvons déjà l'influence est un obstacle évident à la marche de cet auguste contrat social, car je crains que par les suites la pratique ne soit encore plus en contradiction avec la théorie. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 202.

³⁸ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 213.

³⁹ La première représentation de la pièce *Le souper magique* était annoncée dans le journal *Moniteur Universel*, mardi 9 février 1790, tome I, numéro 40, page 157.

métaphore de la maîtresse de Louis XVI, symbolisant l'Assemblée nationale, ne devait pas obtenir trop de pouvoir selon de Gouges, car cette instance, recelant certains individus dangereux pour le bien public, en viendrait tôt ou tard à provoquer l'instabilité par ses excès⁴⁰. Rappelons ici les réticences originelles de l'écrivaine à l'égard des législateurs, elle qui, deux ans auparavant, avait livré une opinion défavorable quant à l'appropriation d'un grand pouvoir aux représentants de la nation, ces derniers étant alors plus disposés à « démembrer » la France qu'à la fortifier si le pouvoir ne résidait pas, en définitive, dans les mains « d'un seul »⁴¹.

Toutefois, les temps avaient bien changé et, si Olympe de Gouges conservait un scepticisme à l'égard de l'Assemblée et de la nouvelle constitution, la Révolution avait inauguré une nouvelle culture politique où, désormais, les conseils législatif et exécutif devaient selon elle travailler conjointement et harmonieusement de façon à investir le gouvernement monarchique d'une autorité plus forte. Pour en arriver là, il fallait tout d'abord que le pouvoir exécutif du roi recouvre davantage d'autorité politique au sein du gouvernement, afin de mieux équilibrer les pouvoirs entre eux. La confiance d'Olympe de Gouges envers le roi demeurait inébranlable et, selon elle, cette union des pouvoirs pourrait éventuellement permettre au monarque d'exercer une bonne influence sur les gouvernants et emmener les Français vers un destin plus glorieux⁴². Aux yeux d'Olympe de Gouges, ce gouvernement uni et autoritaire pourrait s'avérer plus convenable pour diriger les Français.

⁴⁰ Au cours du même texte *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la reine*, de Gouges, lorsqu'elle traitait de l'actualité politique et de révoltes qui avaient affecté l'ordre au sein des colonies par le passé, n'avait pas de tendres mots à l'égard de certains membres de l'Assemblée, qu'elle vilipendait au passage en les associant aux fauteurs de troubles au sein des colonies : « Il n'est pas difficile de trouver les instigateurs de ces fomentations incendiaires : il y en a dans le sein même de l'Assemblée nationale : ils allument en Europe le feu même qui doit embraser l'Amérique. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome I...*, page 213.

⁴¹ Voir son commentaire sur la nécessité du pouvoir arbitraire du roi au premier chapitre à la note infrapaginale 29.

⁴² Olympe de Gouges manifestait une confiance totale envers le roi des Français et croyait qu'il guidait

Malgré toute l'incertitude qui la caractérisait à l'égard du pouvoir de l'Assemblée, Olympe de Gouges croyait néanmoins que cette instance politique avait joué un rôle déterminant durant la Révolution et s'avérait nécessaire pour améliorer le sort commun. Elle démontrait fréquemment un enthousiasme pour les nouvelles institutions dans ses écrits.

2.2.3 Une révolution unique et nécessaire pour régénérer la France selon de Gouges

Olympe de Gouges acceptait le choix historique que faisaient les Français en réclamant une nouvelle constitution et donnait du coup son approbation à la Révolution. Elle allait profiter d'un moment d'allégresse nationale, soit celui de la Fête de la Fédération en juillet 1790, pour donner un appui sans équivoque aux députés de l'Assemblée qui régénéraient le monde politique français⁴³. Cette grande fête célébrée à l'échelle du pays devait commémorer les événements révolutionnaires de 1789 tels que l'avènement de l'Assemblée nationale. En effet, un serment prêté au roi et à la nouvelle constitution, liant le roi et la nation française, devait être prêté simultanément aux quatre coins de la France. Cette grande fête devait mettre fin à l'instabilité qui avait caractérisé le royaume durant un an et tous les citoyens pouvaient maintenant célébrer unanimement la Révolution⁴⁴. Or, les événements ne se passèrent pas comme prévu : le roi refusait de prêter le serment civique qui consacrait le pouvoir de la nouvelle constitution. Ce refus, bien mal perçu au sein de l'opinion, engendrait plusieurs critiques à l'égard de l'intransigeance du monarque. Quant à

toujours son peuple vers le glorieux destin national, même dans les moments plus difficiles. Dans sa *Lettre au peuple ou le projet d'une caisse patriotique* de novembre 1788, elle était claire à ce sujet : « Le roi n'est point heureux; ses sujets ne peuvent pas l'être. Mais tout peut se réparer sous un aussi bon monarque. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 38.

⁴³ Au mois de juillet 1790, elle glorifiait littéralement les membres de l'Assemblée comme en fait foi son écrit *Bouquet National dédié à Henri IV, pour sa fête* : « En régénérant la France, Partout ils brisent les fers. Suivez les dans leurs séances. Ils instruisent l'univers. » Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 168.

⁴⁴ Tous les citoyens à l'exception des aristocrates, qui étaient « exclus » de la fête. La construction du Champs de Mars représentait aussi un exemple d'unanimité nationale : « C'est son exclusion, même fictive, qui peut seule donner au Champs-de-Mars sa dimension de lieu sacré. Car si l'amphithéâtre devient un "monument religieux" vers les regards de la nation entière, c'est qu'aucune main aristocrate n'a touché la bêche ou la pioche. » Voir Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Éditions Gallimard, 1976, page 80.

Olympe de Gouges, ses propos tenus dans sa pièce de théâtre datant de l'été 1790 *Les démocrates ou les curieux du Champs-de-Mars* illustraient bien l'indépendance qu'elle accordait à la figure monarchique, en refusant d'attribuer au roi les délits qu'on lui reprochait :

Tout ce qui s'est passé au Champ-de-Mars, le jour de la fédération, se trouve dans cette pièce ; on voit avancer le roi avec le président de l'Assemblée nationale vers l'autel de la patrie, et y renoncer le serment civique, et ce serment prononcé par le pouvoir exécutif en face du pouvoir législatif, produit au public une scène touchante; voilà comment j'avais pensé que ce serment serait prêté. Le public murmure aujourd'hui de ce que la cérémonie n'a point été exécutée selon son attente, le temps a produit cet inconvénient, et le roi, en cela, n'a pas plus de tort que l'Assemblée nationale; c'est ce que le public doit reconnaître, au lieu d'inculper le meilleur des Rois⁴⁵.

Dans sa pièce, Olympe de Gouges manifestait son appui à Louis XVI dans le cadre de l'épisode du serment civique lors de la Fête de la Fédération. L'objectif principal de l'Assemblée nationale durant la cérémonie civique de la Fête de la Fédération résidait dans la démonstration de l'équité des pouvoirs législatif et exécutif⁴⁶. L'écrivaine française comptait démontrer, pour sa part, qu'il y avait une possible conciliation des intérêts constitutionnels et royaux, en faisant notamment plier les officiers personnels du roi devant les membres du conseil législatif au cours de sa représentation théâtrale. Cependant, de Gouges ne reliait pas directement le roi aux événements politiques qui se déroulaient alors. Elle refusait en effet de lui attribuer une implication négative dans le déroulement des événements, et suggérait plutôt que le monarque n'avait pu s'exprimer correctement à travers les actes symboliques de la cérémonie.

Olympe de Gouges souhaitait voir le roi reconnaître la constitution. Ceci lui permettait de faire preuve de clémence à l'égard de son peuple, en prenant acte du

⁴⁵ Olympe de Gouges, *Théâtre politique tome 2*, Paris, Éditions Côtés-femmes, 1993, page 143.

⁴⁶ David Racette, *L'étiquette en sursis. Le développement du protocole de cour français durant la phase monarchique constitutionnelle de la Révolution française. 14 juillet 1789-10 août 1792*, Mémoire de maîtrise M.A (Histoire), Université de Montréal, mai 2006, page 42.

mécontentement général quant à la gestion des affaires politiques françaises des années passées. Elle le laissait d'abord entendre dans un texte de mai 1791 intitulé *Adresse au roi* :

Ah, Sire ! rappelez-vous les temps heureux pour vous seul, où votre Peuple, accablé sous le fardeau des chaînes de la misère, oubliait à votre respect ses peines et sa captivité; ce peuple enthousiaste, idolâtre, volait sur votre passage, et par ces cris d'allégresse, il semblait vouloir vous dérober l'affreuse image de ses souffrances. Vous n'avez besoin que de porter les yeux sur le passé et sur le présent, pour trouver dans votre âme le moyen favorable qui peut vous réconcilier de nouveau tous les cœurs⁴⁷.

Olympe de Gouges rappelait au roi qu'il pouvait toujours retrouver sa popularité auprès des Français, lui qui paraissait suspect aux yeux du public depuis un certain temps. Quelques mois plus tôt, à la fin du mois de février 1791, des nobles s'étaient massés aux appartements du roi afin de protéger le monarque qu'ils croyaient en danger et sans protection. Cette brusque intrusion avait mené à l'arrestation de certains d'entre eux par la Garde nationale, ce qui avait profondément déshonoré le monarque et provoqué sa colère, qualifiant alors ces actes d'« impardonnables »⁴⁸. Peu de temps après, lors du renouvellement de l'allégeance de la royauté à la constitution le 18 avril, plusieurs nobles de la Cour étaient absents, ce qui avait provoqué des rumeurs à l'égard d'un refus réel de la part du roi d'adhérer aux principes constitutionnels révolutionnaires⁴⁹. Au sein de ce tumulte, de Gouges demeurait pourtant convaincue d'une chose : une réaction royale importante en faveur de la constitution demeurait l'ultime façon de régénérer une monarchie puissante et autoritaire aux yeux de tous les Français⁵⁰.

⁴⁷ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1*.... page 174.

⁴⁸ Voir Timothy Tackett, *When the King took Flight*, page 43.

⁴⁹ Selon l'historien Tackett, l'absence des gens de la Cour le 18 avril 1791 aurait été capitale dans la décision de Louis XVI de tenter sa fuite hors de France à la fin du mois de juin. Voir Timothy Tackett, *When the King took Flight*, page 45.

⁵⁰ Le pouvoir unificateur du roi était tel aux yeux de l'auteure que la reconnaissance de la constitution par le monarque ramènerait même la prospérité économique en France, comme elle le soulignait dans son texte *Adresse au roi* de mai 1791 : « Oui, Sire, il est encore temps de tout réparer; le bonheur de votre Peuple et l'héritage des Rois de France, sont encore dans vos mains : un manifeste solennel de votre part va réunir toutes les opinions, faire rentrer les émigrants et le numéraire en France, et raffermir sur votre tête votre

Ainsi, au fil de ses textes, de Gouges se faisait une ardente combattante en faveur d'une autorité royale forte. Afin de préserver la France des excès potentiels des législateurs, elle proposait l'union des pouvoirs politiques législatif et exécutif au cours de la Révolution afin que tous les gouvernants travaillent dans l'unité et l'harmonie, et puissent ainsi affermir le pouvoir autoritaire du gouvernement monarchique. Plus que tout, elle croyait que la monarchie avait besoin d'être régénérée par la Révolution et voulait que le roi accepte la constitution de façon à affermir son pouvoir. Ainsi, le patriotisme français renouvelé pourrait unir les Français autour du roi et rétablir une puissance royale autoritaire, nécessaire pour diriger la France.

En plus d'en avouer la nécessité, Olympe de Gouges participait aussi à cette régénération française, en contribuant, comme plusieurs de ses contemporains, à l'érection d'institutions politiques plus solides à ses yeux.

2.3 Olympe de Gouges et la régénération des institutions

2.3.1 *Les différentes régénérations institutionnelles chez Olympe de Gouges*

Olympe de Gouges participait aussi à la régénération politique française en incitant les révolutionnaires à établir des institutions plus éclairées. Elle proposait donc, dans un premier temps, une mesure qui semblait plus conservatrice par la mise en place de vieux pères de famille à la tête des districts. Plus tard, elle voulut instaurer une mesure plus progressiste par l'érection d'un tribunal populaire. Olympe de Gouges croyait donc possible d'améliorer les institutions politiques, toujours dans le but d'assurer à ses concitoyens une plus grande stabilité politique et un meilleur ordre social.

Afin de rendre les institutions politiques plus fortes et pour éviter le désordre, de Gouges proposait certaines mesures stabilisatrices. Dans un pamphlet du 24 avril 1790

couronne chancelante. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, pages 175-176.

intitulé *Départ de M. Necker et de Mme de Gouges, ou les Adieux de Mme de Gouges aux Français et à M. Necker*, de Gouges faisait état de ses impressions concernant l'orientation des nouvelles institutions :

Je voudrais que le roi de France remontât sur le trône; que la Nation reconnût qu'il en est descendu pour le malheur de la France; que les Français, quittant le sabre et la giberne, se réunissent à la tête de leurs affaires; que ces districts ne fussent composés que de vieux pères de famille, de ces respectables patriarches qui ne sont plus propres qu'à donner de sages avis à leurs enfants (...)⁵¹

Déplorant au passage la perte de pouvoir du roi et les violences fratricides du peuple, l'écrivaine désirait un rôle déterminant pour les vieux pères de famille afin de mieux réguler les prises de décisions au sein de ces assemblées locales que l'on nommait les districts⁵². Originellement érigés dans le but de régler les assemblées du tiers état, les districts venaient à s'approprier davantage de pouvoir politique avec le début de la Révolution. Chacun d'entre eux confiait, à l'intérieur des circonscriptions dont il était maître, ses affaires courantes à plusieurs comités civils, ce qui accentuait leur indépendance et leur autonomie par rapport au gouvernement central.

Selon l'écrivaine, le maintien des « vieux pères » au sein de ces récentes créations institutionnelles apporterait une sagesse traditionnelle incommensurable et permettrait d'éviter toutes législations téméraires porteuses d'un sombre avenir pour les citoyens. La sagesse des pères se transmettrait à ces institutions révolutionnaires et les protégerait par une autorité éclairée issue de la tradition, demeurant nécessaire pour le bon fonctionnement de la société et le besoin d'ordre social qui la caractérisait.

Ce besoin d'ordre amenait l'auteure à vouloir restreindre les violences populaires. Certains Français déploraient cette violence qui accompagnait la grande régénération

⁵¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 147.

⁵² La création des districts fut officialisée le 13 avril 1789 avec une soixantaine de districts créées à Paris. Voir Maurice Genty, « Districts de Paris », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 361-362.

nationale et se questionnaient sur le rapport de la violence avec le vent de liberté qui soufflait alors en France⁵³. Olympe de Gouges comptait ainsi participer à la régénération du système judiciaire révolutionnaire, qui battait de l'aile à ce moment précis de la Révolution⁵⁴. L'écrivaine incitait alors les révolutionnaires à réformer l'institution juridique du Comité du Châtelet, une entité juridique révolutionnaire nouvellement érigée depuis octobre 1789 pour traiter des cas de lèse-nation, c'est-à-dire d'outrages envers la souveraineté de la Nation⁵⁵. Cette cour judiciaire n'avait jamais obtenu une grande popularité et une campagne journalistique « anti-Châtelet » avait commencé quelques jours plus tôt, ce qui avait incité de Gouges à appuyer une instance juridique qui tempérait les ardeurs violentes du peuple⁵⁶.

Le 26 mai 1790, l'écrivaine décidait de proposer officiellement aux membres de l'Assemblée une législation permettant d'instaurer un tribunal populaire. Son écrit intitulé *Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle adressé à l'Assemblée nationale* reconnaissait que le peuple avait joué un rôle dans la progression

⁵³ « Tant que les habitudes politiques de la société ne communiquent point au peuple ces mouvements violents et quelques fois irréguliers qui naissent du régime de la liberté, les effets de ses passions, de ses mœurs, de sa conduite, ont si peu d'influence sur la paix inférieure, qu'il est à peu près indifférent de s'occuper de ses amusements, et de le livrer à la pente naturelle de son caractère (...) il faut alors soigner ses idées (...) et en éloigner tout ce qui pourrait acérer sa férocité des habitudes particulières devient le germe d'un malheur général, la cause d'une calamité commune. » Voir le *Moniteur Universel*, Vendredi 12 mars 1790, tome 1, numéro 71, page 292.

⁵⁴ De Gouges croyait qu'il devenait nécessaire que le peuple juge du peuple : « Je propose donc, à l'instar de conseils de guerre, l'érection de conseils populaires; les assemblées s'en tiendront dans les places publiques : la classe du peuple, composée de l'artisan, du journalier, et en général de l'homme de peine, aura ses prisons particulières, et tout malfaiteur, dans la classe du peuple, arrêté pour crime ou pour vol, sera soumis au jugement souverain de ses pairs. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 164.

⁵⁵ C'est en septembre 1789, comme suite aux premières émigrations contre-révolutionnaires et sous l'autorité de La Fayette, que l'on décrétait les premiers cas de punitions pour *lèse-nation* en France. Les agissements de la famille royale avaient incité les révolutionnaires à charger certains magistrats d'Ancien Régime, responsables de l'ancienne cour royale française, à juger de ces cas, bien qu'ils se trouvaient fort peu préparés. Voir G. A. Kelly, « From Lèse-Majesté to Lèse-Nation : Treason in Eighteenth Century France », *Journal of the History of Ideas*, volume 42, numéro 2, avril-juin 1981, page 282.

⁵⁶ Le même jour que la publication du pamphlet *Adieux aux Français* (24 avril 1790) d'Olympe de Gouges, *L'ami du peuple* incitait les concitoyens à forcer les membres de l'Assemblée et à révoquer les juges du Châtelet, qui « complotaient » certainement contre la volonté du peuple. De plus, le Comité des Recherches, une instance juridique parallèle faisant partie du système judiciaire de LaFayette, avait condamné ouvertement les actions du Châtelet cette même journée. Voir Barry M. Shapiro, *Revolutionary Justice in Paris, 1789-1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, page 198.

récente des affaires françaises, notamment par la prise de la Bastille. Cette dernière symbolisait, pour certains, le despotisme de l'Ancien Régime français maintenant défait⁵⁷ :

Je désirerais que le Peuple de Paris tînt son assemblée sur la place même de la Bastille, sur les ruines des murs qui ont enfermé tant de victimes pendant des siècles, et que l'on pu dire un jour : Il fut un temps où l'on égorgeait ici l'innocent dans les ténèbres; mais cette caverne, asile obscur de l'inquisition, a disparu, et à sa place, s'est élevé un tribunal populaire, où la justice rend les arrêts dans toute la pureté du jour⁵⁸.

En liant le peuple au déroulement de la justice, de Gouges considérait qu'elle pouvait éclairer le peuple et l'instruire de la nécessité de conserver l'ordre au sein de la Révolution par la réduction des violences populaires. Avec cette proposition, de Gouges démontrait son dévouement envers la Révolution et sa volonté de régénérer les institutions de façon à assurer une plus grande stabilité sociale à ses contemporains⁵⁹.

Avec sa volonté de voir les vieux pères de famille à la tête des districts, elle montrait son appréciation pour l'autorité de la tradition, qui insufflait aux institutions une

⁵⁷ L'historien Jean-René Suratteau affirme pour sa part qu'au soir du 14 juillet 1789, la Bastille devenait déjà un symbole et que, par le 15, « la démolition de la Bastille est devenue le symbole de la libération de Paris puis, même, de la destruction de l'Ancien Régime, prenant ainsi une valeur nationale. » Voir Jean-René Suratteau, « Bastille (imaginaire de la) », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 90.

⁵⁸ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 165.

⁵⁹ Quelques jours avant la proposition d'Olympe de Gouges, en effet, le journal radical *L'ami du peuple* avait lancé une attaque en règle contre l'institution du Châtelet et reconsidérait les fondements de cette instance juridique. Selon son rédacteur Jean-Paul Marat (1743-1793), l'institution juridique était, à n'en pas douter, dirigée par des hypocrites malveillants trop peu déterminés à dénoncer les ennemis de la Révolution et protéger les véritables patriotes, soit ceux qui combattaient pour la souveraineté pleine et entière du peuple. Le 20 mai 1790, *L'ami du peuple* dénonçait ce tribunal despotique et ennemi de la nation, qui avait même été critiqué par un comité révolutionnaire : « On sait la profonde indignation qu'a excitée dans tout le royaume cette dénonciation du comité municipal des recherches, l'affreux scandale qu'a produit la procédure criminelle entamée par le Châtelet. Toujours conduit par les impressions du moment, par ses principes d'oppression, ses raisons d'intérêt, ses petites passions, cet odieux tribunal avait d'abord paru suspendre ses poursuites : mais bientôt il les a reprises avec une nouvelle audace; et aujourd'hui, plein d'une aveugle confiance, il ne craint plus de manifester ses noirs projets, au sein de l'Assemblée nationale, dont il attaque les membres les plus distingués, ferme appui de la liberté publique (...) et ne laissons pas échapper cette occasion de mettre dans son jour les prévarications du Châtelet, en éclairant le public sur la nature des vrais crimes d'état; dénomination dont on a abusé si souvent, et que l'on applique aujourd'hui sans raison à quelques scènes sanglantes, et inévitables dans une nation qui lutte contre la tyrannie, qui achève de rompre ses fers. » Voir Marat dit l'Ami du peuple : *collection complète du journal tome III, 18 janvier 1790-1^{er} juillet 1790*, Tokyo, Society for Reproduction of Rare Books, 1967, page 64. Originellement, Le Châtelet avait été institué par les législateurs afin de protéger les traîtres patriotes ainsi que pour promouvoir les valeurs du « pardon » et de « l'amnistie ». Mais malgré les critiques qui s'adressaient vivement à cette institution, les membres de l'Assemblée n'étaient pas encore prêts, au mois de mai 1790, à instituer un nouveau tribunal révolutionnaire. Voir Barry M. Shapiro, *Revolutionary Justice in Paris...*, page 199.

sagesse possible grâce à l'expérience des aînés et garante d'un meilleur ordre au sein de la société. Parallèlement à cela, elle comptait éclairer davantage le peuple par l'établissement d'un tribunal populaire, qui amènerait une culture judiciaire propre à réduire les actes violents qui parsemaient la Révolution.

Conclusion

Au cours du présent chapitre, nous avons démontré qu'Olympe de Gouges comptait conserver un gouvernement monarchique uni et autoritaire avec le monarque des Français Louis XVI à sa tête. Elle croyait que la monarchie avait besoin d'être régénérée, et participait aussi de cette volonté de renouveler certaines institutions par le biais de certaines propositions politiques.

Premièrement, elle montrait toute la nécessité de conserver un maître autoritaire à la tête de l'État, plus particulièrement lors des périodes de crise. Lors de l'été 1789, elle exprimait d'abord le souhait d'un régent pour stabiliser le désordre politique et remplacer Louis XVI. Elle privilégiait de la même façon le « Dieu » La Fayette pour protéger l'ordre social lors des journées des 5 et 6 octobre, et réclamait une régence permettant de ramener l'harmonie et l'unité chez les Français lors de l'épisode de la Fuite à Varennes de juin 1791.

Or, elle laissait encore entendre son attachement à la monarchie lors des périodes plus calmes de la Révolution où, selon elle, le monarque devait voir son pouvoir autoritaire régénérer par la Révolution, pour le bien du gouvernement. Ainsi, selon l'auteure, un gouvernement monarchique plus autoritaire et plus uni verrait le jour en France. Cela amène, comme nous l'avons vu, de Gouges à réclamer l'unité harmonieuse des pouvoirs législatif et exécutif. Olympe de Gouges croyait que cette révolution allait revigorer le

patriotisme français et instaurer un gouvernement monarchique autoritaire avec un roi puissant à sa tête, une rénovation permise grâce à la confiance renouvelée des Français envers le souverain.

Elle montrait aussi un attachement particulier à la régénération des institutions politiques. Elle insistait sur la nécessité de maintenir un caractère plus traditionnel au sein de ses dernières, notamment par le maintien de vieux pères de famille à la tête des districts, permettant une sagesse utile pour préserver l'ordre social des inconvénients de politiques institutionnelles révolutionnaires, instables selon sa définition. Olympe de Gouges comptait aussi réduire la violence au sein de la Révolution en régénérant le système judiciaire désuet du Châtelet et en instaurant un tribunal populaire, qui permettrait une éducation éclairée des citoyens en les instruisant des besoins d'une justice profitable pour l'ensemble de la société.

Cependant, avec le déroulement de la Révolution et son accélération, de Gouges se montrera, en 1792 et 1793, moins préoccupée par la rénovation éclairée des institutions, et cherchera plutôt à faire comprendre aux Français la nécessité d'obtenir un gouvernement autoritaire et uni, à la différence près que la forme institutionnelle gouvernementale souhaitée pourrait dorénavant prendre une forme autre que celle de la monarchie. Selon de Gouges, il fallait qu'un gouvernement autoritaire et uni puisse enfin imposer la fermeté de ses lois au sein de la Révolution.

Chapitre 3

La volonté d'Olympe de Gouges de voir s'ériger un gouvernement plus autoritaire et plus uni durant la Révolution française, 1792-1793

Introduction

Ce chapitre étudie des textes d'Olympe de Gouges allant de mars 1792 à juillet 1793, date à laquelle elle fut arrêtée par le tribunal révolutionnaire¹. Cette période vit la France changer de régime politique par le passage à la république. C'est aussi pendant cette période que les révolutionnaires décidèrent du sort du roi destitué Louis XVI en le condamnant à la guillotine en janvier 1793. Malgré l'avenir prometteur de la nouvelle république, les Français assistaient à une radicalisation de la Révolution et à une chasse des plus intenses à l'égard de ses « ennemis ». Ne parvenant pas à s'entendre sur la forme institutionnelle de l'État, les Français continuaient parallèlement leurs débats, et certains proposaient la création du fédéralisme, qui allait finalement être réprimé par les révolutionnaires radicaux au pouvoir.

Comme dans le passé, de Gouges était véritablement préoccupée par l'instabilité gouvernementale. Par contre, à l'exception d'un seul texte en avril 1792 qui proposait

¹ Soit les textes *L'esprit français ou le problème à résoudre sur le labyrinthe des divers complots, par madame de Gouges* (mars 1792), *Le bon sens français ou l'apologie des vrais nobles, dédié aux Jacobins* (15 avril 1792), *Grande Éclipse du soleil jacobinisme et de la lune feuillantine, pour la fin d'avril, ou dans le courant du mois de mai ; mais par la LIBERTÉ, l'an IV de son nom ; dédiée à la terre* (avril 1792), *Sur la mort de Gouviön* (15 juillet 1792 publié dans le *Moniteur Universel*), *Aux Fédérés* (22 juillet 1792), *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers* (pièce de théâtre jouée en janvier 1793 et critiquée par le *Moniteur Universel* le 3 février), *Union, courage, surveillance et République sauvée* (mars 1793), *Avis pressant à la Convention, par une vraie républicaine* (20 mars 1793), *Les trois urnes, ou le salut de la patrie, par un voyageur aérien* (juillet 1793).

l'avènement d'un gouvernement d'agriculteurs éclairés, ses écrits laissaient entrevoir un désintéressement pour les mesures gouvernementales éclairées et progressistes. Elle souhaitait avant tout l'érection d'un gouvernement autoritaire et uni en France.

Au cours de notre première section, nous allons voir qu'en 1792, Olympe de Gouges défendait la monarchie constitutionnelle, mais demeurait ouverte à d'autres formes de gouvernement. Elle proposait donc aux Français différentes formes institutionnelles qui pourraient régler l'instabilité engendrée par la Révolution. On voyait ainsi l'auteure montalbanaise proposer un gouvernement d'agriculteurs ou, quelques semaines plus tard, la présence d'un maître autoritaire pour diriger les gouvernants. Au cours de notre deuxième et dernière section, nous verrons qu'Olympe de Gouges se rallie à la première république en 1793. Nous verrons toutefois que quelques incertitudes persistaient chez elle et qu'il lui arriva de questionner la pertinence d'un pareil choix gouvernemental à long terme. Pour préserver la République du chaos, elle continuait de soutenir la nécessité de conserver un maître autoritaire à la tête de l'État. De Gouges croyait de plus que les gouvernants devaient régler leurs désaccords et s'unir afin d'affermir les décisions gouvernementales. En dernier lieu, elle souhaitait qu'un référendum sur la forme institutionnelle survienne en France, afin que la majorité puisse déterminer, et accorder sa légitimité, à un gouvernement pouvant asseoir fermement ses volontés sur la France révolutionnaire.

3.1 Olympe de Gouges et l'instabilité de la monarchie constitutionnelle

3.1.1 Une adepte de la monarchie constitutionnelle ouverte d'esprit

Alors qu'elle avait manifesté, à la fin de l'été 1791, certaines réticences quant à la pertinence de voir la constitution s'imposer au sein de la politique française, Olympe de Gouges adhérait désormais, au début de l'an 1792, aux principes de cette monarchie constitutionnelle, acceptée par le roi en septembre 1791. Au sein de cette constitution, le roi détenait un pouvoir exécutif limitant ses actions dans le respect de la loi, à laquelle il devait jurer fidélité; au plus détenait-il une autorité sur ses ministres pour exécuter ses ordres². Or, de Gouges manifestait toujours quelques réserves quant à la capacité de la constitution à préserver l'ordre social. Pour y parvenir, de Gouges pensait que le monarque Louis XVI devait y jouer un rôle déterminant, nécessaire si la monarchie constitutionnelle voulait perdurer.

Dans son texte de mars 1792 intitulé *L'esprit français ou le problème à résoudre sur le labyrinthe des divers complots, par madame de Gouges*, l'écrivaine s'adressait au roi, l'avisant qu'un retour à l'ordre ancien n'était plus envisageable et qu'il devait absolument agir dans l'intérêt des Français s'il voulait éviter le chaos social et préserver le pouvoir monarchique : « (...) le petit nombre des honnêtes gens est placé entre deux gouffres, dans l'un est le despotisme, et dans l'autre est l'anarchie républicaine : voilà la cruelle alternative, Sire, où se trouve la France ; en la sauvant, vous conquérez votre couronne, en l'agitant vous la perdez »³. Comment le roi pouvait-il agiter sa couronne ? Soit en prenant des décisions trop agressives concernant ses intérêts propres, soit en démontrant ostensiblement un contrôle absolu du pouvoir exécutif.

² Le premier principe de la constitution de 1791 était le suivant : « Le roi ne règne que par la loi, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance. » Voir Michel Pertué, « Constitution de 1791 », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 282.

³ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2, 1792-1793*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1993, page 54.

Afin de mieux surveiller les agissements du roi, l'Assemblée comptait sur la transparence politique de l'instance exécutive. Cependant, une des grandes difficultés qui affectaient les rapports des membres de l'Assemblée législative concernait la confiance de ses députés envers les représentants du pouvoir exécutif. Il subsistait toujours une méfiance patente envers les subalternes du roi, ces hommes susceptibles de trahir les fondements de la constitution à tout moment par leurs possibles soumissions aux volontés du monarque. En effet, on constatait que le roi tentait toujours d'affermir sa puissance par un contrôle plus serré de son entourage, ce qui ne plaisait guère aux députés de l'Assemblée, notamment lorsque le roi semblait dissimuler certaines prises de décisions politiques⁴. La fuite à Varennes et la trahison royale étant bien présentes dans la mémoire collective récente, cette méfiance des députés rappelait un danger bien réel : l'attitude désinvolte du monarque pouvait à tout moment créer un soulèvement du peuple qui risquait de provoquer la chute de la monarchie et de la constitution.

Toutefois, la perspective de voir la France s'engager dans la voie du républicanisme ne semblait pas envisageable à cette date, car un grand nombre de Français souhaitaient d'abord défendre la nouvelle constitution⁵. Mais l'écrivaine française, pour sa part, se

⁴ Le député Ruth mentionnait son désarroi devant les agissements royaux au début du mois de février : « J'ai à vous rendre compte de la réception qui a été faite hier de vos commissaires à la sanction au Château des Tuileries. Arrivés dans la salle des gardes, ils furent joints par un homme à la livrée du roi qui leur dit de descendre dans la salle des ambassadeurs. Conduits dans cette prétendue salle, ils virent que c'était une espèce d'office et reconnurent que l'on s'était moqué d'eux. Le roi sortit du conseil. Vos commissaires crurent qu'il était convenable de faire ouvrir les deux battants de la chambre où il devait les recevoir, qu'ils ne s'ouvraient que pour des députations de soixante personnes, et non pour des commissaires de l'Assemblée. Nous fîmes observer que nous venions au nom de l'Assemblée nationale, représentant le souverain (...) Il nous assura que les deux battants ne s'ouvraient pas même pour les ambassadeurs des puissances étrangères. C'est à l'Assemblée à décider maintenant si la dignité du corps législatif n'est pas compromise par ces misérables difficultés (...) *M. Labergerie*. Cela ne tend à rien moins qu'à atténuer les considérations dues au corps législatif. Je demande que le Comité de législation présente un mode qui soit indépendant de la timidité des membres de l'Assemblée nationale, et de l'innocence des agents du pouvoir exécutif (...) » Voir *Moniteur Universel*, samedi 4 février 1792, tome 6, numéro 36, page 146.

⁵ La défense de la constitution faisait l'objet de nombreux articles durant cette période, comme en témoignait d'abord la *Copie de la lettre du ministre de l'intérieur au directoire du département de Paris, du 11 février 1792*, « Il se répand, Messieurs, des bruits qui effrayent et contristent les bons citoyens. On assure que des ennemis de la constitution, quel que soit leur but, agitent le peuple, lui inspire des défiances, le poussent à la

montrait désormais ouverte à l'idée d'un régime républicain⁶, comme en témoigne une brochure adressée à la législative, *Le bon sens français ou l'apologie des vrais nobles, dédié aux Jacobins*, datée du 15 avril 1792 :

Quel que soit l'esprit du gouvernement que les Français adopteront, pourvu qu'il soit sage et avantageux pour tous les citoyens, je l'approuve d'avance, fût-il un gouvernement républicain ; mais il est temps de sortir de cette cruelle indécision, de cette position pénible où nous sommes enterrés (...)⁷

D'emblée, de Gouges se montrait ouverte quant à la forme institutionnelle susceptible de caractériser le gouvernement, pourvu que ce dernier puisse se voir accorder une plus grande légitimité par la réunion des opinions politiques divergentes et affermir davantage, par conséquent, son autorité sur la population. Elle réagissait de cette façon alors que les militants républicains demeuraient véritablement présents sur la scène publique dans le pays, multipliant les pamphlets et se faisant de plus en plus entendre

sédition, et conspirent dans tout les sens contre la liberté publique. Le roi m'a ordonné, Messieurs, d'appeler votre sollicitude sur les causes de cette fermentation lourde dont les éclats pourraient devenir funestes; et sans aucun doute vous vous croirez rigoureusement obligés d'éclaircir les citoyens de Paris sur les pièges qu'on leur tend, et de faire à l'avance toutes les dispositions que vous croirez propres à maintenir au besoin l'ordre public. Sa Majesté espère que vous mettrez à portée de lui rendre un compte satisfaisant de ce que vous aurez fait pour entrer dans les vues, et vous savez, Messieurs, que vous trouverez toujours le roi empressé d'appuyer de toute son autorité, les mesures que vous aurez dictées votre zèle, votre sagesse et votre patriotisme. » Voir le *Moniteur Universel*, vendredi 12 février 1792, tome 6, numéro 43, page 175. Une adresse du *Moniteur Universel* soulignait la volonté de conserver la constitution lors de l'érection du tribunal criminel à Paris dans le *Discours de M. Treilhard, président du tribunal criminel de Paris, au moment de son installation, du mercredi 15 février*. « Au moment où nos ennemis s'agitent de toutes les manières autour du berceau de la liberté pour l'étouffer dans la naissance, où mille efforts se réunissent pour relever les idoles que la volonté nationale a détruites, le salut public dépend de la connaissance de chaque citoyen à remplir avec honneur le poste qu'il occupe. Que chacun de nous y développe toutes les forces et toute l'énergie de son âme; montrons, par un grand respect et par une soumission profonde à la loi, qui de nous chérit le plus la patrie, qui de nous chérit le plus la liberté ? Nous venons de jurer un dévouement sans bornes à nos devoirs : nous serons fidèles à notre serment; j'en atteste notre constitution, à laquelle nul Français, s'il est digne de l'être, ne pourrait jamais survivre. Citoyens, vous ne serez pas moins fidèles, j'ose le garantir, à l'engagement que la nation attend de vous et que vos magistrats vont prendre en votre nom, *d'obéir à la loi et de respecter ses organes*. » Voir *Moniteur Universel*, vendredi 17 février 1792, tome 6, numéro 48, page 193.

⁶ Dans son pamphlet *Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas ?* de juin 1791, de Gouges laissait entendre son désaccord envers l'établissement d'un régime républicain : « Mais si je voyais disputer la question avec décence et sagesse, si je voyais régner l'esprit de désintéressement particulier, je demanderais, peut-être plus que personne, la République, car je suis née avec un véritable caractère républicain; mais l'esprit en général du gouvernement français exige une monarchie, détruire cet esprit, c'est perdre le Royaume et les citoyens. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 1...*, page 191.

⁷ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 83.

auprès de l'opinion, ce qui engageait certains révolutionnaires à défendre les grands principes de la constitution⁸.

Pour qu'un gouvernement puisse réunir tous les Français sous son autorité, Olympe de Gouges en vint à proposer certaines solutions, toutes aussi différentes qu'originales. Ses écrits demeuraient ambivalents et se penchaient alors davantage sur la forme institutionnelle idéale que devait prendre le gouvernement français, forme qui pourrait ultimement mener à la création d'un gouvernement autoritaire et uni à la tête de l'État.

3.1.2 Les réflexions politiques de 1792 : des essais ambivalents

En 1792, Olympe de Gouges proposait différentes solutions au problème institutionnel engendré par la Révolution. Elle considérait d'abord le fait que les sociétés modernes s'étaient énormément transformées avec le temps. Dans une brochure d'avril 1792 intitulée *Grande Éclipse du soleil jacobinisme et de la lune feuillantine, pour la fin d'avril, ou dans le courant du mois de mai ; mais par la LIBERTÉ, l'an IV de son nom; dédiée à la terre*, l'auteure montrait qu'une société développée nécessitait d'importants dispositifs au niveau administratif :

Hommes, Rois, Citoyens libres, soyez d'accord pour le bonheur du monde, il faut des Lois, et non des préjugés : les siècles de l'ignorance ont créé et propagé ceux-ci, les siècles de lumière devraient les faire entièrement disparaître, s'ils n'étaient inséparables de la pauvre espèce humaine. Mais, puisqu'il faut des chefs pour l'organisation sociale, faites que ces chefs soient, ainsi que les Citoyens, égaux devant la Loi, elle seule souveraine et incorruptible, tout doit obéir et fléchir devant elle⁹.

⁸ Charles Lambert de Belan, député de l'Assemblée nationale, écrivait une lettre dans la section *Mélange* du *Moniteur Universel* où il était question de la philosophie politique de la nouvelle constitution : « Permettez, Monsieur, que je vous témoigne mon étonnement, non pas des imputations absurdes de républicanisme ou de républicomnie, dont les feuilles publiques retentissent sans cesse contre les vrais patriotes, les amis sincères de la constitution; mais des efforts ridicules que font la plupart d'entre-eux pour s'en défendre, comme si nous n'étions pas réellement l'état le plus républicain, le plus démocratique qui existe dans le monde connu. (...) » Voir le *Moniteur Universel*, lundi 9 avril 1792, tome 6, numéro 100, page 415.

⁹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 112.

Olympe de Gouges rappelait ici l'imposante structure qui caractérisait l'État et souhaitait que tous, faibles et puissants, se plient devant la loi afin de maintenir l'ordre social. L'administration révolutionnaire s'était développée énormément depuis quelques années¹⁰ et de Gouges profitait de l'annonce de la fête de Châteauevieux, dite Fête de la Liberté, qui commémorait les émeutiers du mois d'août 1790, pour rappeler au public l'importance du respect de l'ordre et des lois dans la société¹¹. Mais en affirmant le besoin du gouvernement de posséder plusieurs « chefs », de Gouges faisait une entorse aux propos qu'elle avait déjà conçus auparavant, où elle insistait au contraire sur la nécessité d'un seul maître aux commandes de l'État. Elle semblait ainsi s'ouvrir à l'idée du développement d'un régime républicain, au sein duquel une multitude de législateurs interagissent lors de prises de décisions. En acceptant ainsi le principe des chefs à la tête de l'état, de Gouges lançait, durant la même période, une idée surprenante aux yeux de ses lecteurs.

¹⁰ L'état de l'administration révolutionnaire est décrit dans la *Lettre d'invitation pour la cérémonie de la réception des soldats de Châteauevieux* : « Cette circulaire a été adressée à tous les membres de l'Assemblée nationale individuellement, aux comités des quarante-huit sections, aux soixante bataillons de la garde nationale, aux chefs des six légions, aux officiers municipaux, aux membres du conseil général de la commune, aux administrateurs du département de Paris, et à ceux des districts de Saint-Denis et du Bourg-La-Reine, aux communes circonvoisines, aux juges des tribunaux civils et criminels, à la gendarmerie nationale, aux trois régiments de ligne, et aux deux bataillons composés de la ci-devant garde nationale soldée, au régiment des gardes-suisse, aux soldats invalides, et à toutes les maisons d'éducation et d'enseignement public. » Voir le *Moniteur Universel*, lundi 2 avril 1792, tome 6, numéro 93, page 381.

¹¹ Cette période du printemps 1792 était caractérisée par la préparation simultanée de deux fêtes révolutionnaires antagonistes, soit celle de Châteauevieux et de Simmoneau. La première, préparé par les clubs révolutionnaires, célébrait les mutins suisses d'août 1790 et consistait à réhabiliter les émeutiers au sein de l'opinion et la seconde, demandée par les autorités, célébrait la droiture du maire d'Étampes, qui s'était fait massacrer pour avoir fait respecter la loi sur les subsistances et représentait par le fait même un symbole en tant que victime des émeutiers. Voir Mona Ozouf et la section *Deux fêtes antagonistes ?* dans Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire...*, pages 110-111. De Gouges allait participer à la Fête de Simmoneau du 3 juin 1792 et présenter un cortège où elle glorifiait la participation des femmes à la Révolution ainsi que l'importance du maintien de l'ordre social. Le journal *Les Révolutions de Paris* rapportait la participation d'Olympe de Gouges en ironisant sur les volontés de l'écrivaine : « Un groupe de femmes suivait, présidé par la dame de Gouges, dont le maintien rappelait un peu trop celui des tambours-majors à la tête de leurs troupes bruyantes. Quand l'Assemblée constituante remit le dépôt des lois à la garde des mères de famille elle n'avait pas l'intention, sans doute, d'en faire une représentation théâtrale. Cette troupe de dames en blanc, et couronnées de chêne, n'eut pas du tout le succès désiré. Quoi qu'on en dise, les femmes ne sont point faites pour le grand jour. » Voir Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire...*, page 118.

Dans son texte du mois d'avril 1792 intitulé *Le bon sens français ou l'apologie des vrais nobles, dédiés aux Jacobins*, de Gouges proposait presque simultanément l'avènement d'une nouvelle race de chefs à la tête de l'État français, soit celle des laboureurs :

Je vais prouver géométriquement que les vrais nobles sont ceux que la noblesse appelle roturiers : l'homme qui a dérogé à son origine, est sans doute le vilain de la société, tout est fagot dans ce bas monde, je veux essayer d'en faire une espèce nouvelle. (...) Si je me trompe, il me semble que la véritable noblesse est celle qui n'a jamais dérogé à la raison, à la nature, à l'intérêt social, que les familles les plus anciennes, que les travaux augustes font remonter jusqu'au premier homme, sont celles de nos laboureurs, voilà, il me semble, la bonne et véritable noblesse que l'on devrait établir, et s'il était possible de détruire la présomption d'un pouvoir usurpé, sans faire couler le sang des citoyens, je proposerais de mettre sur le trône la plus ancienne famille de laboureurs qui dériverait de la première origine de l'homme¹².

L'œuvre littéraire et politique d'Olympe de Gouges ne faisait pas grand cas des laboureurs jusqu'à présent. Cependant, à ce moment précis de la Révolution, l'écrivaine croyait alors trouver la solution idéale pour édifier un état politique uni, autoritaire et éclairé. Quelques semaines auparavant, une crise de subsistance avait affecté Paris, ce qui avait provoqué de grands tumultes populaires dans la capitale¹³. Alors que la crise alimentaire s'était estompée, plusieurs discussions avaient eu lieu à l'Assemblée où il avait été question d'une surcharge de taxes attribuée aux agriculteurs¹⁴. Or, une crise alimentaire

¹² Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 85-86.

¹³ *Le Moniteur Universel* mentionnait tout le désordre qui avait affecté la capitale française, alors que les citoyens avaient assiégé certains commerces : « La municipalité, avertie par les troubles d'hier, et prévoyant qu'il pourrait se renouveler aujourd'hui, a rassemblé des forces considérables. La fermentation a été croissante jusqu'à midi. Alors, on s'est porté du côté du magasin, pendant que d'un côté le peuple menaçait la maison, de l'autre il avait barricadé certaines rues, dans l'intention d'empêcher de nouvelles forces d'y transporter. Deux officiers municipaux s'y sont rendus, assistés du commissaire de section. Le trouble a dû être violent, puisque deux officiers de la gendarmerie nationale y ont été blessés, et le commissaire a été atteint d'un coup de pierre dont il a été grièvement blessé. Malgré la blessure, il n'a pas voulu quitter son poste; il s'est fait planter sur les lieux, et a continué de remplir ses fonctions. » Voir la séance du mercredi soir et le commentaire de Larocheffoucault dans le *Moniteur Universel*, samedi 18 février 1792, tome 6, numéro 48, page 198.

¹⁴ On discutait de la question dans la séance du 14 avril 1792 : « La contribution foncière est de 240 millions, tandis que la contribution mobilière, et les taxes sur les produits industriels, ne s'élèvent qu'à 54 millions. Les propriétaires se sont effarouchés de cette énorme proportion. Ils se sont crus lésés, et cette idée, qui s'est bientôt répandue dans toutes les parties du royaume, a été la principale cause à laquelle il fallait attribuer la lenteur dans les rentrées de la contribution directe; il est en effet bien évident que cette contribution était plus légère, les rôles eussent été bien plutôt faits. (...) Les propriétés rentières et industrielles ont-elles donc moins besoin de la protection de la société ? Calculez la masse des secours qui, depuis 20 ans, ont été accordés aux

similaire à celle de Paris affligeait bientôt Nantes¹⁵ et, pendant que la rumeur se propageait dans l'opinion, de Gouges profitait de ce moment critique pour suggérer l'instauration d'agriculteurs à la tête de l'État. Cela constituait un emprunt aux thèses physiocratiques des philosophes des années 1760, ces derniers ayant déjà diffusé une philosophie politique selon laquelle la primauté de l'agriculture faisait d'elle la seule pourvoyeuse de revenus. Ces penseurs proposaient aussi d'établir un « despotisme légal » par l'instauration d'un souverain copropriétaire de l'ensemble des terres de son royaume¹⁶.

L'écrivaine montalbanaise proposait ici une idée qui semblait concilier plusieurs partis à la fois et qui devenait susceptible selon elle d'établir l'unité, voire l'unanimité dans l'opinion publique. Elle tentait premièrement de s'allier le parti des agriculteurs, en plaçant potentiellement certains « anciens » laboureurs directement à la tête de l'État et en second lieu, de séduire le peuple, pour qui une telle philosophie politique était susceptible de régler les nombreuses crises de subsistance qui surgissaient périodiquement dans le pays. En voulant transformer les agriculteurs en nouveaux nobles, de Gouges proposait de renouveler une société d'ordre qui s'avérerait davantage éclairée par sa volonté d'assurer à tous les Français les ressources alimentaires nécessaires pour survivre.

On constate donc que les idées politiques de l'écrivaine cadraient merveilleusement bien avec les problèmes de l'actualité de l'époque, ce qui la conduisait à produire des essais

Colonies, au commerce, aux manufactures; d'un autre côté, les encouragements donnés à l'agriculture; et voyez si le produit des taxes imposées sur les revenus fonciers n'a pas tourné tout entier au profit du commerce; or, les agriculteurs doivent-ils être surchargés pour soutenir le faste de quelques grandes cités ? Comment se serait-il qu'un droit de timbre sur l'industrie commerciale qui fût plus préjudiciable que la multiplicité des droits qui se percevaient anciennement par les fermes et régis ? À quoi a servi la suppression de ces droits, si ce n'a été à enrichir les négociants et à leur donner de nouvelles facilités pour accaparer les marchandises. » Voir le *Moniteur Universel*, dimanche 15 avril 1792, tome 6, numéro 106, page 436.

¹⁵ Dans la séance du 13 avril, le député François mentionnait la crise qui allait surgir à Nantes : « Un courrier extraordinaire de la ville de Nantes vient d'apporter la nouvelle que cette ville éprouve une crise alarmante; elle n'a plus que quatorze jours de subsistances. L'inquiétude, l'agitation sont à leur comble; les blés destinés à la ville de Nantes ont été arrêtés le long de la Loire. » Voir le *Moniteur Universel*, samedi 14 avril 1792, tome 6, numéro 105, page 433.

¹⁶ Voir René Le Mée, « Physiocratie », *Dictionnaire européen des Lumières*, page 860.

politiques différents lorsque le moment opportun se présentait. En effet, ses idées influencées par les physiocrates devenaient vite oubliées quelques semaines plus tard, alors qu'une menace nouvelle planait sur le gouvernement français.

Dans une lettre datant du dimanche 15 juillet 1792 intitulée *Sur la mort de Gouvion* et publiée dans le journal *Moniteur Universel*, de Gouges semblait revenir aux bases de sa philosophie politique en faisant écho à ses premiers propos concernant la nécessité d'un seul maître aux commandes de l'État. Cette réaction de l'écrivaine se comprend mieux dans un contexte où, quelques semaines avant la rédaction de cette lettre, le général La Fayette envoyait une dépêche à Paris où il dénonçait l'influence néfaste des Jacobins au sein de la Révolution¹⁷. Cette intrusion du général dans les affaires politiques provoquait un tollé parmi les membres de l'Assemblée législative dans les jours qui suivirent. Plusieurs décrièrent une pareille attitude de La Fayette et redoutaient que la France se transforme en un régime militaire sous le joug d'un nouveau Olivier Cromwell (1599-1658)¹⁸. Les membres de l'Assemblée semblaient alors consternés par les situations intérieures et extérieures françaises : affligés par la possible trahison du général, ils discutaient de différents moyens pour protéger efficacement le pays dans sa guerre contre les autres

¹⁷ On lira la *Lettre de M. Lafayette à l'Assemblée nationale lue à la séance du 17 juin 1792, Au camp retranché de Maubeuge, ce 16 juin 1792, l'an IV quatrième de la liberté* publié dans le *Moniteur Universel*, mercredi 20 juin 1792, tome 6, numéro 172, pages 713-714.

¹⁸ Olivier Cromwell (1599-1658) avait soumis l'Angleterre à son autorité et s'était érigé en dictateur en 1653, après avoir exécuté le roi Charles 1^{er} et imposé son pouvoir au Parlement. Bien qu'il avait instauré une république, il ne réussit jamais à donner à l'Angleterre une constitution et à assurer sa propre succession. Il mourut redouté et impopulaire. Voir l'entrée « Cromwell » dans Alain Rey (dir.), *Le Petit Robert des noms propres*, Paris, Le Robert-VUEF, 2006, page 560. Une députation de Grenelle était même venue prévenir l'Assemblée contre la possibilité de voir La Fayette se transformer en un pareil despote : « Les magistrats du peuple qui, par leur prudence et leur sagesse, ont su prévenir l'effusion du sang, les meilleurs citoyens sont injuriés, outragés, diffamés, et la même faction qui provoque ses attentats, accorde les honneurs du triomphe à l'homme qui prétend dicter des lois aux représentants du peuple, et tourner contre la patrie l'armée qui lui a été confiée pour sa défense. Législateurs, réprimez les efforts de ce nouveau Cromwell qui s'érige en modérateur suprême des deux pouvoirs pour les asservir et s'élever sur leur ruine. S'il eut été le vengeur de son pays, nous eussions été les premiers à venger sa gloire. Il veut en être le tyran, nous devenons les dénonciateurs. » Voir le *Moniteur Universel*, mardi 3 juillet 1792, tome 7, numéro 185, page 770.

puissances¹⁹. Qui plus est, au sein de cette situation tendue et incertaine, les disparités politiques des membres de l'Assemblée s'avéraient nuisibles pour protéger le pays efficacement contre les menaces extérieures, ce qui en alarmait plus d'un²⁰. L'écrivaine montalbanaise rappelait alors qu'un chef autoritaire demeurait essentiel pour protéger le pays des dangers en réunissant les opinions des gouvernants sous sa volonté, et ce, quelle que soit la forme du gouvernement en place :

Quand les hommes seront-ils donc assez sages pour être justes et ne plus vouloir de maîtres ? Faudra-t-il que les intérêts d'un seul coûtent encore longtemps la vie à tant d'hommes utiles et estimables ? Faut-il dire aussi que les hommes rassemblés ont besoin d'un chef, et que leur ambition particulière les force d'avoir recours à cette espèce de servitude ? Les républiques mêmes ne sont pas exemptes de cet inconvénient. Qu'une âme véritablement civique a de peine à se prononcer sur les principes du gouvernement²¹.

¹⁹ Voir le commentaire du député M. Torné dans la *séance du 5 juillet, Suite de la discussion sur les moyens de pourvoir à la sûreté de l'État* : « Mais un général oubliant qu'il a l'ennemi en tête, mais occupé de la nécessité de vaincre que de la passion de jouer un grand rôle dans les troubles intérieurs, quitte son poste sans congé, vous parle fièrement au nom de son armée, et encore au nom d'un parti redoutable, dont il se montre le chef, et qu'il vous désigne sous le beau nom des honnêtes gens. Là, singeant le personnage de Cromwell, sans en avoir le génie, il vous fait, sous le nom de pétition, le commandement de maintenir cette même constitution, qu'alors même il la foule aux pieds; de faire punir un rassemblement de pétitionnaires, armés de piques; lui qui vous fait une pétition au nom de 50 milles fusils, et de dissoudre la société des Jacobins, au mépris de la constitution, qui en garanti l'existence et la liberté. (Une partie de l'Assemblée applaudit.) Mais pourquoi insisterais-je davantage sur les dangers que pourrait faire courir à l'état l'ambition d'un seul homme aspirant à dominer la patrie, quand d'innombrables ennemis du dehors, armés contre elle, la jettent dans des périls bien plus imminents ? Par quelle fatalité sommes-nous parvenus à cet été critique où la liberté ne peut plus se maintenir par des mesures ordinaires ? Est-il besoin d'entrer dans cet examen ? » Voir le *Moniteur Universel*, Vendredi 6 juillet 1792, tome 7, numéro 188, page 786.

²⁰ Un député de l'Assemblée, M. Aréna, mentionnait que l'Assemblée devait agir plus rapidement de façon à contrer le danger d'une tyrannie du général La Fayette dans la séance du lundi 2 juillet 1792 : « Est-il un citoyen qui ne gémissent de voir une armée de 40 000 hommes rentrer sans y être contrainte par une force supérieure ? Je ne m'étonne pas de cela, je connais les intrigues de la Cour, et tel est le destin des hommes, que ne sachant pas discerner leurs véritables intérêts, ils servent toujours les projets de leurs tyrans. (On applaudit.) Mais ce qui m'étonne, c'est que les représentants de la nation ne prennent pas ce tems (*sic*) pour se réunir, pour faire tête à l'orage, pour frapper l'ennemi qui nous environne. Je crois qu'il n'y a pas un moment à perdre, et que vous devez déclarer que la patrie est en danger, et songer à assurer la tranquillité de la capitale. » Voir le *Moniteur Universel*, Mercredi 4 juillet 1792, numéro 186, page 775. Le député Carnot mentionnait aussi que les disputes des représentants devenaient nuisibles au bon fonctionnement de l'Assemblée dans la séance du mardi 2 juillet 1792 : « Il y a bien longtemps que la nation est fatiguée de nos dissensions. Il n'y a pas un de nous qui ne reçoive journellement des lettres à cet égard. Nos séances sont l'image fidèle de ce qui se passe dans le royaume; les haines et les discussions se communiquent rapidement; et le jour que nous serons réunis, le royaume sera en paix. (On applaudit) Ne doit-on pas s'étonner de ce que les plus grands amis de la liberté, au moins ceux qui veulent passer pour tels, troublent presque toujours nos séances ? » Voir le *Moniteur Universel*, Jeudi 5 juillet 1792, tome 7, numéro 187, page 779.

²¹ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2....*, page 141.

Olympe de Gouges était-elle séduite par la perspective de voir le général La Fayette s'ériger comme un chef autoritaire à la tête de l'État ? À la lumière de cette dernière affirmation, le doute pouvait subsister : La Fayette demeurait un homme que de Gouges admirait profondément et qu'elle avait déjà qualifié de « Dieu » pour avoir maintenu l'ordre social durant la première année révolutionnaire²². Mais si de Gouges affirmait ici qu'il ne fallait qu'un unique maître pour diriger les représentants et sous-entendait qu'un homme fort comme La Fayette puisse le faire, elle abhorrait toutefois la tyrannie, où un despote usurpe le pouvoir royal et s'érige comme un autocrate plus propre à défendre ses intérêts personnels qu'un patriote entièrement dévoué au bien de sa nation.

Une semaine après la rédaction de la lettre intitulée *Sur la mort de Gouvion*, un nouveau texte, datant du dimanche 22 juillet 1792 et intitulé *Aux Fédérés*, affirmait indiscutablement toute l'aversion d'Olympe de Gouges envers les tyrans. Avec les différentes menaces extérieures qui planaient sur l'Assemblée, les représentants de la Nation avaient réclamé, le 8 juillet 1792, la venue des Fédérés, soit des volontaires prêts à défendre la Révolution pour protéger Paris²³. Les députés avaient par la suite déclaré la « patrie en danger » le 11 juillet²⁴. Rendus à Paris, plusieurs Fédérés réclamèrent des sanctions contre le pouvoir exécutif royal et une pétition soutenant la destitution du roi se mit à circuler le 17 juillet. La méfiance à l'égard du pouvoir exécutif avait atteint des proportions énormes à la suite de l'invasion des Tuileries le 20 juin 1792 et culminait maintenant au sein d'une effervescence révolutionnaire menaçant dangereusement la monarchie constitutionnelle, voire la vie du monarque²⁵. La popularité du pouvoir royal

²² À ce sujet, on consultera le deuxième chapitre et la section 2.1.2

²³ Mona Ozouf, « Fédération », *Dictionnaire critique de la Révolution française : événements*, page 190.

²⁴ Après un rapport de Marie-Jean Héroult de Séchelles (1759-1794), les membres de l'Assemblée déclarèrent la « patrie en danger » et rédigèrent deux adresses, l'une à l'armée et l'autre au peuple. Voir Louis Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur, 1792-1794*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, page 104.

²⁵ Le 20 juin 1792, le peuple avait envahi les Tuileries après que le roi eut refusé d'accepter plusieurs décrets.

chutant considérablement auprès de l'opinion publique, l'écrivaine profitait de la nouvelle donne de l'actualité politique pour clarifier sa position sur le pouvoir tyrannique :

Oui mes concitoyens, j'aime le respect des lois et des propriétés, je hais les tyrans sous quelque forme qu'ils se présentent, pour asservir les hommes à leur joug despotique; je redoute les fers de l'ancien régime, je veux prévenir ceux qu'on nous prépare dans le nouveau, je veux, partout, garantir la révolution du plus noir des attentats²⁶.

Il devenait fort important pour l'écrivaine d'éliminer les doutes susceptibles de lui imputer un trop grand attachement au despotisme, et de Gouges incitait alors La Fayette à agir de façon responsable en défendant le roi et la constitution²⁷. En redoutant le plus « noir » des attentats, de Gouges mettait en garde ses concitoyens contre un éventuel assassinat du roi, qui deviendrait tôt ou tard funeste pour le pays. Attaquant ainsi la tyrannie, Olympe de Gouges se positionnait contre un thème politique qui avait bien mauvaise presse durant la Révolution et qui lui permettait de s'ériger comme véritable gardienne de la liberté de son peuple²⁸.

Olympe de Gouges montrait systématiquement dans ses textes qu'elle souhaitait qu'un gouvernement autoritaire et uni surgisse en France²⁹. Ouverte d'un point de vue

Selon l'historien Haim Burstin, cet événement eut un impact majeur sur la conscience collective des révolutionnaires : « Le spectacle d'une imposante manifestation de masse, la preuve de son efficacité et son pouvoir de conditionner les événements fut une expérience qui, sur le plan émotif, stimula la sensation enivrante de la puissance collective (...) C'est un événement qu'il sera difficile d'ignorer dorénavant et qui inaugure, de fait, une période radicale. » Voir Haim Burstin, *Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Paris, Éditions Champ Vallon, 2005, page 374.

²⁶ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 145.

²⁷ Au cours du texte *Aux fédérés*, de Gouges appelait La Fayette à défendre la constitution : « Et toi, que j'aime et que j'estime, par une opinion indépendante des éloges que te donnent tes amis que je n'ai pas lieu de croire sincères, et des calomnies que répandent contre toi tes ennemis que je méprise également, défends la Constitution. Après tout ce qui s'est passé depuis un mois, tu réponds des jours du chef de l'État, tu réponds sur ta tête des attentats qu'on pourrait commettre au château des Tuileries (...) Tu sais même qu'un tyran assassiné en fait naître cent, les cœurs passent dans le même instant du forfait, de la haine à l'amour. Toi qui prévois mes choses de loin, toi qui peux, seul, remplacer Mirabeau, connais l'importance de mes observations. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 144.

²⁸ Voir Raymonde Monnier, *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française*, page 217.

²⁹ Toutefois, les lecteurs de l'écrivaine notaient les ambivalences de ses humeurs politiques et critiquaient certaines de ses positions. Dans son texte *Le cri de l'innocence* datant de l'été 1792, de Gouges se plaignait d'attaques de détracteurs qui voulaient discréditer son œuvre et remettait en question son intégrité auprès du

institutionnel, Olympe de Gouges s'affichait d'abord comme une adepte de la monarchie constitutionnelle, mais laissait toutefois entendre qu'une autre forme de gouvernement, même républicaine, pourrait prendre place dans le pays, pourvu que celle-ci puisse réunir les Français sous son autorité. Ainsi, elle en venait à proposer différentes solutions institutionnelles originales pour créer un consensus durant cette période, comme un gouvernement de laboureurs ou l'avènement d'un chef autoritaire pour mieux diriger l'État.

L'écrivaine, grande patriote, allait par la suite prêter allégeance à la première république et accepter le choix historique que faisait la France. Néanmoins, elle tentait toujours de sensibiliser ses concitoyens à l'importance d'établir un gouvernement autoritaire et uni en France, et continuait d'exprimer ses idées politiques afin de trouver la solution idéale au problème institutionnel révolutionnaire.

3.2 Olympe de Gouges et l'an 1793 : les Français à la croisée des chemins

3.2.1 Olympe de Gouges : une républicaine convaincue ?

Après que le duc Charles Guillaume Ferdinand de Brunswick (1735-1806) eut écrit un *Manifeste* afin de sommer les Français de se soumettre au roi sans délai le 25 juillet 1792 et menacer la France d'une invasion, une agitation populaire avait vu le jour et provoqué une véritable crise politique³⁰. Quelques jours plus tard, le 10 août, l'invasion des Tuileries par les révolutionnaires consacrait la chute de la monarchie en France. Dans les jours qui suivirent cette invasion, on accusa le roi d'avoir comploté afin de saper les

public : « Le venin des malveillants est enfin parvenu jusqu'à moi. Ils osent me soupçonner... Que dis-je ? Ils m'accusent ! Mais je suis innocente, ils y entendent un cri terrible qui demande vengeance et qui les convaincra de mon innocence et de leur injustice. J'ai prêché le bien, j'ai bravé les poignards, je me suis rendue redoutable : il leur fallait une grande victime; ils m'ont choisie. J'ai peu d'usage de la politique; j'ai un caractère trop fier, une âme trop élevée pour descendre jusqu'à ce labyrinthe de sicaires. Cette étude n'appartient qu'aux brigands des cours et des républiques. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 147.

³⁰ Le manifeste de Brunswick promettait aux Parisiens qu'une « exécution militaire » massive aurait cour si du mal était fait à la famille royale. Voir Jean-René Surrateau, « Brunswick (manifeste de) », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 161.

fondements du régime constitutionnel. Les Français décidaient par la suite de renverser officiellement le régime monarchiste et, le 22 septembre 1792, on assistait à la création officielle de la nouvelle Convention nationale ainsi qu'à la naissance de la première République française³¹. Cette république semblait désormais porteuse d'un grand avenir pour certains Français, qui voyaient dans ce gouvernement un régime capable d'améliorer le sort de l'humanité grâce à l'amour de la liberté qui l'imprégnait³².

Dans le cadre d'un pareil climat politique, il devenait de plus en plus difficile, voire dangereux, d'afficher des couleurs monarchistes, et ceux qui tentaient de le faire depuis la fin de l'été se positionnaient eux-mêmes comme ennemis de la Révolution³³. Au cours des

³¹ Selon l'historien Patrice Gueniffey, ce changement institutionnel pour la république n'était pas nécessairement révolutionnaire dans les circonstances puisque 1789 avait déjà posé les bases de l'établissement d'un tel régime : « Le 10 août survient la chute de la monarchie, et l'avènement de la république. Mais la république était née en 1789, en ayant proclamé l'égalité des droits, l'appropriation collective de la souveraineté, l'institution d'un gouvernement représentatif et la circonscription de l'autorité royale dans des fonctions exécutives alors conçues comme subordonnées. En 1792 se produit un changement de *nom* dans la forme du pouvoir, une révolution dans la république. » Voir Patrice Gueniffey, *La politique de la Terreur. Essais sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*. Mesnil-Sur-L'estrée, Gallimard, 2003, page 243.

³² Le député Pierre-Victorien Vergniaud (1753-1793) démontrait bien l'enthousiasme qui prévalait chez certains à l'idée d'ériger une république en France : « (...) Le premier peuple qui s'amalgamera avec nous donnera le signal de la confédération universelle. La fallacieuse bascule des tyrans sera rompue brusquement. Les circonstances nous pressent : occupons-nous de la solution d'un grand problème. Nous trouverons dans la *Nation unique* le meilleur gouvernement possible avec le moins de dépense possible. Les humains débarrassés de leurs fers nous demanderont conseils (...) La *République universelle* des Français fera des progrès plus rapides et plus heureux que l'égalité universelle des chrétiens. La catholicité d'un principe éternel l'emportera sur la catholicité d'un catéchisme sacerdotal. L'erreur prosterne tous les musulmans vers la Mecque; la vérité relèvera le front de tous les hommes fixant les yeux sur Paris. Une opinion fausse est le tyran du monde; une opinion sage est la législatrice du monde. L'énergie de notre constitution remonte de la base au sommet, elle remonte de la société au gouvernement. Mais chez les esclaves toute la force coercitive part du sommet pour tomber lourdement sur le public. (...) Une constitution est vicieuse lorsqu'elle reçoit l'impulsion du gouvernement; nous, nous donnons l'impulsion au nôtre, car la société ne perd pas son droit d'aïnesse, elle existe par elle-même et pour elle-même. » Voir la *Suite de la séance permanente du 10 août. Décret rendu sur le samedi 8 au matin, sur le rapport de M. Vergniaud* dans le *Moniteur Universel*, mardi 11 septembre 1792, tome 7, numéro 255, page 1082.

³³ On lira à ce sujet la *Lettre écrite par le ministre de l'intérieur à plusieurs départements frontières – Paris, le 27 août 1792. l'an IV de la liberté, et le 1^{er} de l'égalité* : « Les périls de la patrie croissent, Messieurs, et le moment semble venu que tous les ennemis ont marqué pour le concert de leurs efforts. C'est à ses défenseurs à redoubler d'activité et d'énergie. Tous les Français, sans doute, sont persuadés qu'il n'y a nulle capitulation possible avec ceux qui leur apportent des fers. Eh ! que ces infâmes ne disent pas au peuple que tout ce qu'ils proposent, est de rétablir l'ordre et la tranquillité dans le royaume; que sous le régime qu'ils veulent réinstaurer, l'habitant des villes et des campagnes sera protégé; que nul ne sera inquiété pour sa conduite dans la Révolution; en un mot, qu'ils ne puniront pas ceux qu'ils prétendent être les moteurs et les chefs de parti (...) Sa résolution de périr ou se conserver libre, ne peut donc être remise en question ». Voir le *Moniteur Universel*, mercredi 29 août 1792, tome 7, numéro 242, page 1023.

semaines qui suivirent, plusieurs discussions à la Convention portèrent sur le sort que l'on devait réserver au roi déchu³⁴. Après d'âpres discussions, où Olympe de Gouges eût aussi affirmé son désir de défendre Louis Capet³⁵, le monarque fut finalement exécuté le 21 janvier 1793.

À la suite du régicide, l'écrivaine allait faire une profession de foi envers la république, qu'elle embrassait désormais d'une manière indéfectible. Ainsi, en mars 1793, Olympe de Gouges dévoilait, dans une affiche intitulée *Union, courage, surveillance et République sauvée*, la véritable nature du gouvernement qu'elle souhaitait pour le bien de tous les Français :

Citoyens, vous m'avez vu respecter les lois de mon pays, et défendre une constitution, chef-d'oeuvre de l'esprit humain, qui ne pouvait se soutenir tant la fausseté du chef et de ses agents l'avait défigurée. J'ai vu avec douleur le renversement de la constitution. Je vous l'avoue, j'ai reconnu, pour ma consolation, que ce n'était qu'un beau rêve, et que les rois n'agissaient jamais pour les intérêts des peuples; dès mon plus bas âge j'avais senti cette vérité, ce chef-d'oeuvre constitutionnel m'avait fasciné les yeux. Ce contrat social était fait pour un peuple de frères. J'avais pensé que de lui à la République il n'y avait qu'un pas. J'ai retrouvé mes vrais principes dans ce gouvernement : la mort, je le jure, ou je le défendrai³⁶.

L'écrivaine comptait démontrer une allégeance sans bornes au nouveau régime malgré son passé royaliste évident. Elle reconnaissait donc certaines erreurs antérieures,

³⁴ Les commentaires de Jérôme Pétion de Villeneuve (1756-1794) étaient révélateurs des débats qui entouraient le sort de Louis XVI : « On a dit qu'il ne fallait point de jugement. Personne de nous certainement ne doute que Louis XVI soit coupable, et qu'il doive être puni. Mais comment le sera-t-il ? quelle peine doit-il subir ? ce n'est point décidé. Il reste au moins à faire l'application de la peine. Donc il faut un jugement. Il faut donc déclarer, et j'en fais la proposition ; 1) que Louis XVI sera jugé ; 2) qu'il le sera par la Convention nationale. » Voir *la suite de la séance du 3 décembre* dans le *Moniteur Universel*, jeudi 6 décembre 1792, tome 7, numéro 341, page 1444.

³⁵ Dans son texte *Olympe de Gouges : Défenseur officieux de Louis Capet* publié dans le *Moniteur Universel* et datant du 16 décembre 1792, l'écrivaine affirmait son désir de défendre l'ancien roi Louis Capet : « Je crois Louis fautif, comme roi ; mais dépouillé de ce titre proscrié, il cesse d'être coupable aux yeux de la république. Ses ancêtres avaient comblé la mesure des maux de la France ; malheureusement pour lui la coupe s'est brisée dans ses mains, et tous les éclats ont rejailli sur sa tête. Je pourrais ajouter que sans la perversité de sa cour, il eût été peut-être un roi vertueux. Il suffit de se rappeler qu'il détesta les grands ; qu'il sut les forcer à payer leurs dettes, et qu'il fut le seul de nos tyrans qui n'eut point de courtisanes, et qui eut de moeurs primitives. Il fut faible, il fut trompé : il nous a trompés, il s'est trompé lui-même : voilà en deux mots son procès. » Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 192.

³⁶ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 228.

purgeant publiquement les croyances anciennes qui l'avaient affligée, et se donnait corps et âme au nouveau gouvernement républicain choisi par ses frères Français. Ainsi, elle laissait présager qu'une unité fraternelle pouvait redonner à ce type de gouvernement la force nécessaire pour mieux gouverner la population³⁷.

Toutefois, l'écrivaine affichait certaines incertitudes quant à la forme républicaine que prenait l'État. Quelques semaines auparavant, alors que la décapitation de Louis XVI venait de se produire, de Gouges supposait, dans sa pièce jouée à la fin de janvier 1793 et intitulée *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers*³⁸, qu'une erreur historique

³⁷ S'inspirant des thèses de Freud et de son livre *Totem et Tabou*, où le psychanalyste explique qu'après la dévoration du père par les fils ces derniers s'étaient tous institués comme des frères-chefs, les études de l'historienne Lynn Hunt démontrent qu'après la décapitation du roi Louis XVI, la bande des frères français développait aussi des sentiments de fraternité semblables. Ils développèrent alors le sentiment d'égalité démocratique issue des origines de l'homme. Voir Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Bibliothèque Albin Michel, 1995, page 7. La métaphore de la « grande nation » a été, selon l'historienne Jennifer Ngairé Heuer, développée sans pour autant éradiquer l'imagerie paternelle : « (...) paternal imagery did not disappear; revolutionaries not only continued to describe the state itself as a great family, guided by the paternal benevolence of the legislators as a group; they also applied this metaphor in new and expanding ways after the king's execution. » Voir Jennifer Ngairé Heuer, *The Family and the Nation. Gender and Citizenship in Revolutionary France*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2005, page 45. Depuis la décapitation du roi en janvier 1793, les révolutionnaires avaient développé plus que jamais l'idée que la nation française représentait une « grande famille », où le sentiment de fraternité semblait s'être développé au sein du peuple. Cependant, les révolutionnaires érigeaient la République française sur les vestiges de la société ancienne, et le travail de purgation de tous les éléments hostiles au nouveau régime, soit l'annihilation de tous les défenseurs et partisans de l'ordre ancien, désignés sous le nom « d'aristocrates », se perpétuait par les nombreuses accusations de conspirations qui déferlaient partout en France. On s'activait à chasser les contre-révolutionnaires que l'on suspectait de vouloir saper les fondements de la nouvelle république « une et indivisible ». Comme suite à la mort du monarque Louis XVI, les révolutionnaires voulaient définitivement élever un régime en l'honneur de la liberté, de la fraternité et de l'égalité. L'imagerie d'Hercule représentant la puissance du peuple abattant les vestiges de l'Ancien Régime fut notamment développée après la décapitation du roi. Voir Lynn Hunt, « Hercules and the Radical Images of the French Revolution », *Representations*, numéro 2, printemps 1983, page 101.

³⁸ Une critique de cette pièce parut dans le *Moniteur Universel*, où l'auteure était vertement critiquée pour ses talents artistiques : « Qui n'est pas auteur dramatique à présent ? qui ne fait pas sa pièce de théâtre ? Vingt spectacles dans la capitale sont approvisionnés en nouveautés; et que l'on dise encore que l'art dépérit, que les talents sont rares ! Une citoyenne, très bonne patriote sans doute, mais moins bon écrivain, vient de faire jouer sur le théâtre de la République, *L'Entrée de Dumouriez à Bruxelles, ou les Vivandiers*, comédie en quatre actes. Il y a dans cette pièce du fracas, des évolutions militaires, des patrouilles, des marches, des contre-marches, des coups de fusils, de canon même, etc... Il n'y manque qu'une action, des caractères et un dialogue, choses nécessaires dans tout ouvrage dramatique, et dont l'intérêt du sujet ne peut dispenser. L'auditoire a fait preuve de patriotisme en écoutant deux fois jusqu'à la fin cette pièce, qui retrace les avantages de nos armées en Belgique. » Voir le *Moniteur Universel*, dimanche 3 février 1793, tome 8, numéro page 157. Dans un texte daté du 28 janvier 1793 intitulé *Complots dévoilés des sociétaires du prétendu théâtre de la République*, de Gouges traitait de cette critique du *Moniteur*, et reprenait quelques-uns des propos mentionnés dans l'article en question : « Il nous serait impossible de donner une analyse exacte de ce monstre dramatique; ce sont des marches, contres-marches, des trains d'artillerie qui ne blessent personne, et

avait été commise par les Français. Elle mettait ainsi en scène le personnage de l'Archiduc, qui redoutait plusieurs calamités s'abattant sur la France avec la fin de la monarchie :

Semblables aux Romains, ces ravisseurs du pouvoir absolu, des rois vous dicteront des lois plus rigoureuses que celles d'un seul; vous redoutez un tyran, vous en aurez mille; vous abolirez la monarchie, vous aurez l'esclavage; vous voulez être égaux, vous le serez en apparence en droits, mais divisés par l'intérêt, par l'ambition, par les brigues, par les cabales de toutes espèces; vous vous arracherez mutuellement les places, les emplois. Tous, vous vous disputerez les lambeaux d'un seul; et fatigués de ces changements successifs, de calamités sans cesse renaissantes, de misères perpétuelles; vous regretterez en vain le chef que vous aviez acquis par tant de siècles de sagesse³⁹.

Olympe de Gouges rappelait ici, quoique plus subtilement par la voix d'un noble hostile à la Révolution, certains éléments de sa philosophie politique qu'elle préconisait en 1789, notamment ceux qui décriaient l'avènement de multiples législateurs pour diriger l'État⁴⁰. En prévoyant l'avènement de « mille » tyrans en France, de Gouges établissait une analogie avec les membres de la Convention et redoutait le despotisme de ceux-ci par le grand pouvoir politique dont ils étaient nouvellement investis. L'écrivaine démontrait alors qu'elle ne faisait pas pleinement confiance aux principes politiques républicains, rappelant au passage le chaos susceptible de décimer la France par l'abandon du régime monarchique et de la société d'ordres qui prévalait depuis des centaines d'années. Toutefois, de Gouges croyait que les Français devaient aller de l'avant avec l'expérience républicaine et cette pièce de théâtre glorifiait la diffusion des idées révolutionnaires républicaines hors des frontières de France⁴¹. L'auteure y faisait d'ailleurs l'éloge d'un

des batailles pour rire. » L'écrivaine affirmait alors que les acteurs avaient mal joué sa pièce. Voir Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 207.

³⁹ Le personnage du Bourgmestre répond que la prédiction de l'Archiduc est « celle d'un tyran, il est vrai; mais les tyrans ont quelquefois été de grands prophètes. » Voir Olympe de Gouges, *Théâtre politique tome 1*, Paris, Éditions Côté-Femmes, 1991, pages 236-237.

⁴⁰ Voir le chapitre 1 et la note infrapaginale 29.

⁴¹ Le personnage du Bourgmestre illustre bien l'incertitude d'Olympe de Gouges par rapport à la Révolution et au régime républicain : « Je crains que vous ne vous trompiez; chacun voit la Révolution de la France avec des intérêts divers. Ce bonheur si vanté ne sera peut-être que la chute de ce malheureux empire. Croyez que comme vous j'aime la liberté; mais devons-nous prendre pour exemple un peuple qui n'a que de l'effervescence, et qui change aussi légèrement de gouvernement que de modes; croyez-moi, jugeons l'avenir

personnage politique notable qui protégeait admirablement bien le pays à ses yeux et promettait au nouveau régime des jours meilleurs.

En effet, de Gouges acclamait ostensiblement le général Charles-François Du Perrier, dit Dumouriez (1739-1823)⁴² durant sa représentation théâtrale. Ce personnage s'attaquait vivement au principe politique de la tyrannie durant la pièce et l'écrivaine érigeait Dumouriez dans une position d'autorité particulièrement puissante en faisant de lui l'ultime gardien des principes révolutionnaires de liberté ainsi que le défenseur des membres de la Convention⁴³. Comme de Gouges l'avait soulignée préalablement, il fallait toujours qu'un maître subsiste à la tête du gouvernement pour assurer une direction éclairée au régime. Avec cette représentation glorieuse de Dumouriez et le rôle clef qu'elle lui accordait dans sa pièce, l'écrivaine comptait sensibiliser ses concitoyens à l'importance de maintenir un chef protecteur et autoritaire à la tête de la République. Cependant, durant la représentation de la pièce, les critiques accusaient de Gouges de royalisme : les Français se remémoraient la volonté récente chez l'auteure de défendre l'ancien maître Louis XVI tout comme ses propos quant au chaos susceptible d'affliger le pays avec sa perte, ce qui

sur le passé; depuis quatre ans les Français sont encore en insurrection; leur révolution est bien loin d'être achevée; la fortune, il est vrai, favorise leurs entreprises; ils marchent de victoire en victoire; mais vous ne me parlez pas des divisions, des divers partis, des ambitions des uns, des proscriptions des autres, de la guerre civile, qui est peut-être au moment d'éclater; que deviendront, je vous prie, ces fameuses conquêtes ? Si une fois le feu se met dans l'empire, c'en est fait de la république. » La réplique du personnage du Conseiller de ville mettait de l'avant la fierté des avancées politiques républicaines en France : « Eh bien ! nous gémissons sur leur chute; mais ils auront porté la hache aux trônes des tyrans, et les peuples béniront leur mémoire. » Voir Olympe de Gouges, *Théâtre politique tome 1*, page 160.

⁴² Charles-François Du Perrier, dit Dumouriez (1739-1823) ministre des Affaires étrangères en mars 1792 et ensuite lieutenant général après le 15 juin, il devint finalement le chef de l'armée française du nord en août 1792. Vainqueur de Valmy et de Jappes, il avait envahi la Belgique. Voir Jean-Pierre Bertrand dans, « Dumouriez, Charles-François Du Perrier, dit », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, page 379.

⁴³ Le personnage de Dumouriez, s'adressant au citoyen Balza, s'élevait alors en grand défenseur des Français, et promettait solennellement de défendre ces derniers sur l'autel de la liberté : « Et toi, citoyen Balza, reçois le baiser de paix au nom de la République française, qui te promet, par mon entreprise de défendre de toutes ses forces et de tous ses trésors les représentants librement élus de la société des amis de la liberté. Frères et concitoyens, ne soyez plus flamands, hennuyers, tournaisiens, namurois, ni brabançons; que tous ces noms disparaissent à jamais; que celui de Belge soit désormais le seul connu dans ces provinces, et ne forme plus qu'un peuple de frères sous une même dénomination. » Voir Olympe de Gouges, *Théâtre politique tome 1*, page 242.

ajoutait à la mauvaise presse dont elle était victime. Plusieurs chahuteurs « mal intentionnés » minaient alors le déroulement de la représentation théâtrale et tâchaient de discréditer « l’avocate de Louis Capet » aux yeux du public⁴⁴.

On constate ainsi que l’écrivaine tente de partager certaines de ses inquiétudes face à l’érection d’une république, ce régime s’élevant sans cesse au sein d’une répression sanglante depuis quelques mois. En fait, l’auteure demeurait ouverte d’esprit sur la forme institutionnelle finale que pouvait prendre l’État, pourvu qu’il soit autoritaire et uni, et qu’il puisse mettre fin à l’instabilité politique régnante. Elle manifestait d’ailleurs clairement ce désir dans ses textes.

3.3.2 Le désir d’un gouvernement uni et autoritaire pour mettre fin à la Révolution

La division politique des membres de la Convention inquiétait énormément Olympe de Gouges. Dans un texte datant du 20 mars 1793 intitulé *Avis pressant à la Convention, par une vraie républicaine*, de Gouges demandait officiellement la fin des disparités entre les membres de la Convention :

J’ai entendu de mes propres oreilles dans un corridor de spectacle : *Nos affaires vont bien, les coquins de la Convention nationale ne s’entendent plus ; notre triomphe est certain. Ô Convention ! Laisse-là ce titre et deviens véritablement le sénat français. Deviens l’égal du premier aréopage du monde. Termine les débats, tes dissensions scandaleuses, et confonds les malveillants. Lève-toi à la hauteur de tes fonctions ; prends toutes les vertus du caractère républicain et des moeurs d’un peuple fier et généreux. Étouffe tout ressentiment particulier et fais place à la félicité publique. Que cette réunion solennelle fasse pâlir les tyrans de l’Europe et frémir les agitateurs du dedans*⁴⁵.

⁴⁴ Dans un autre pamphlet datant du 23 janvier 1793 et intitulé *Complots dévoilés des sociétaires du prétendu Théâtre de la République*, de Gouges mentionnait son désappointement devant les critiques qui lui étaient adressées et l’insultaient : « Les misérables me reprochent mon incivisme parce que je me suis proposée pour défendre Louis XVI. Parce que j’ai pensé que sa mort était inutile et pourrait devenir funeste pour la République ! » Olympe de Gouges Voir Olivier Blanc, *Marie-Olympe de Gouges...*, page 192.

⁴⁵ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 221.

L'écrivaine montalbanaise se montrait implacablement ferme à l'égard des dirigeants : pour espérer redresser la situation politique, les députés devaient d'abord et avant tout unifier leurs vues divergentes, ce qui leur permettrait d'asseoir avec autorité leurs décisions par la suite. Désormais, la direction politique que les représentants donneraient à la France importait peu aux yeux d'Olympe de Gouges, pourvu qu'un accord unanime vienne s'établir parmi eux. Or, ce désir d'unification politique semblait peu probable si l'on se fiait à la façon dont les débats se dessinaient.

Le désir de mettre fin à la Révolution demeurait le vœu de plusieurs révolutionnaires qui voyaient le moment propice à l'instauration de mesures législatives plus restrictives, comme en faisaient état les discussions en matière de liberté de presse à la Convention dans les jours qui précédèrent la publication du pamphlet *Avis pressant à la Convention, par une vraie républicaine*⁴⁶. Le régime politique républicain ayant été instauré depuis peu, plusieurs Français espéraient que le pays puisse assister à une période de détente, mais en vain. Trop empreinte de liberté pour certains, mais pas assez pour d'autres, la France révolutionnaire voyait ses représentants politiques se déchirer entre eux

⁴⁶ Duhem mentionnait la nécessité de réduire la liberté de la presse dans la séance du 8 mars : « Il existe encore de ces hommes de boue, de ces hommes vils et méprisables, qui, depuis la glorieuse révolution du 10 août, ne sont attachés qu'à écraser, qu'à pulvériser l'esprit public, sans lequel la Révolution serait perdue, l'aristocratie triompherait; sans lequel tous les patriotes seraient livrés au glaive des vengeances aristocratiques. Il faut de toute nécessité que sur cet article vous preniez une grande mesure révolutionnaire. Il faut taire ces insectes calomnieurs, qui sont les seuls, les véritables obstacles des progrès de la Révolution. Je demande que ces folliculaires, dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, de calomnier la Convention nationale, de la représenter aux yeux de ses commettans (*sic*) comme indigne de sa mission; il faut que ces hommes qui s'attachent à calomnier les patriotes, que tous ces auteurs de journaux, que ces courriers qui vont jeter l'alarme dans les départemens (*sic*), que les rédacteurs de ces papiers incendiaires (...) soient enfin soumis à la puissance nationale, et que ces reptiles impurs soient obligés, comme après la Révolution du 10 août, de se cacher dans leur honte. » La réplique du député Fonfrede permettait de constater toute la difficulté de réduire cette liberté, car cette réduction rappelait l'époque du despotisme et de la censure : « Il est malheureux qu'au moment où nous devons sentir plus que jamais le besoin impérieux de la réunion de toutes nos forces et de toutes nos volontés, où la nécessité de la défense commune doit éloigner l'influence de l'esprit de parti, une proposition que j'aime à croire dictée par un motif louable, porte avec elle le caractère de cet esprit de parti qui doit disparaître au milieu de nous. Je ne pense pas qu'au moment où vous devez donner à la France le mouvement nécessaire pour la conservation de la liberté, vous puissiez établir la censure et l'inquisition. (...) Je ne pense pas que pour enflammer le courage des bons citoyens, vous veuillez anéantir cette liberté salutaire. Je ne croirai jamais que l'inquisition soit la route pour arriver à la liberté. » Voir le *Moniteur Universel*, dimanche 10 mars 1793, tome 8, numéro 69, page 316.

et se discréditer mutuellement aux yeux de l'opinion. En effet, un groupe de politiciens modérés, nommés Girondins⁴⁷, avait récemment été dénoncé à la Convention par certains révolutionnaires radicaux, nommés Hébertistes⁴⁸, pour avoir comploté contre la Révolution. Les Hébertistes intimidaient les députés girondins et tentaient d'influencer la Convention de façon à ce que celle-ci se radicalise toujours davantage. C'est ainsi que le député girondin Pierre-Victorien Vergniaud (1753-1793) jugea bon de faire un bilan des années révolutionnaires dans un grand discours où il dénonçait, entre autres, ce nouveau modèle politique instituant un régime républicain soi-disant empreint d'une liberté fondamentale, mais intolérant dans ses pratiques⁴⁹.

À la fin du mois de mai 1793, les députés girondins, de plus en plus impopulaires auprès de l'opinion et craignant pour leur liberté, voyaient Bertrand Barère de Vieuzac (1755-1841) demander la création de la *Commission extraordinaire des douze*, une instance

⁴⁷ Le nom de « Girondin » s'imposa au XIXe siècle, et évoque un groupe de députés modérés aux mouvances politiques difficilement définissables, ses représentants se trouvant divisés sur plusieurs questions durant la Révolution. La gironde fut incarnée par environ 150 dirigeants politiques, le plus souvent députés, mais aussi ministres, qui s'opposèrent notamment aux révolutionnaires radicaux dits « montagnards » durant les années révolutionnaires. Voir Marcel Dorigny, « Gironde / girondin », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 503-507.

⁴⁸ Sous la Convention, les Hébertistes représentaient des députés radicaux, affiliés au Club des Cordeliers, prêtres des idées de Jacques René Hébert (1757-1794) et de son journal le *Père Duchesne*. Voir Jacques Guilhaumou, « Hébert, Jacques René », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 536-538.

⁴⁹ Le discours de Vergniaud est l'un des plus célèbres de l'histoire révolutionnaire : « On a su se développer cet étrange système de Liberté d'après lequel on vous dit : Vous êtes libres; mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, où nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres; mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité ou les Lumières, où nous vous désignerons par des dénominations ridicules, et nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple. Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la Révolution, comme Saturne dévorant successivement tous ses enfants, n'engendrât enfin le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent. En même temps que l'aristocratie nourrissait l'imagination du peuple de soupçons, de méfiances, d'erreurs et d'exagérations, elle travaillait à diviser la Convention nationale, et malheureusement elle n'a obtenu que trop de succès. Une partie des membres qui la composent, a regardé la Révolution comme finie, à l'instant où la France a été constituée en République. Dès lors elle a pensé qu'il convenait d'arrêter le mouvement révolutionnaire, de rendre la tranquillité au peuple, et de rendre promptement les lois nécessaires pour la rendre durable. D'autres membres, au contraire, alarmés des dangers dont la coalition des tyrans nous menace, ont cru qu'il importait à l'énergie de notre défense, d'entretenir encore toute l'effervescence de la Révolution (...) Mettons à profit les imprudences d'un patriotisme trop ardent, pour que la colère du peuple paraisse dirigée contre une partie de la Convention par l'autre. Notre rage fera le reste; et si dans le mouvement que nous aurons excité, périssent quelques membres de la Convention, nous présenterons ensuite à la France leurs collègues comme leurs assassins et leurs bourreaux; l'indignation publique que nous aurons soulevée produira bientôt une seconde catastrophe qui engloutira toute la représentation nationale. » Voir la *suite de la séance du 13 mars* dans le *Moniteur Universel*, samedi 16 mars 1793, tome 8, numéro 75, page 340.

chargée de dénoncer les éventuels complots tramés contre la Convention⁵⁰. Plusieurs députés girondins, voyant l'opportunité de combattre l'influence grandissante de leurs opposants radicaux, prirent alors la direction de ce comité. Ils décidèrent d'arrêter plusieurs individus dont le journaliste radical Jacques René Hébert (1757-1794) le 24 mai. Cela provoqua une forte protestation de la part de seize sections parisiennes et mena à l'insurrection de la Commune de Paris le 31 mai⁵¹. Deux jours plus tard, on assistait à l'expulsion des députés de la Gironde de la Convention nationale et à l'arrestation de plusieurs d'entre eux.

D'autres Girondins prirent dès lors la fuite et se réfugièrent dans les provinces. Plusieurs s'étaient d'ailleurs attiré la sympathie des départements français dans les semaines et mois précédents, ces départements se montrant mécontents de l'influence considérable qu'avait obtenue la région parisienne depuis l'avènement de la République⁵². Le gouvernement central accusait alors les Girondins en fuite de promouvoir le « fédéralisme », un système promulguant une répartition du pouvoir politique où les différents départements obtiendraient davantage de pouvoirs par rapport à l'état fédéral. Ce type de gouvernement était perçu par plusieurs comme une « anarchie démocratique », car il consistait à diviser le pays en divers morceaux susceptibles d'affaiblir la République et de menacer directement la Révolution⁵³.

⁵⁰ Voir Marcel Dorigny, « Commission extraordinaire des douze, 18 mai 1793-31 mai 1793 », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 261-262.

⁵¹ Une loi promulguée le 27 juin 1790 divisait la ville de Paris en 48 sections et organisait la municipalité en *Administration centrale de la Commune de Paris*. Les électeurs, des citoyens actifs de sections, devaient désigner le maire, et la Commune était composée de 16 administrateurs, 32 membres de conseils, 96 notables, un procureur de la commune et deux substituts. » Voir Philippe Bordes, « Commune de Paris/Département de Paris, 1789-1794 », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, pages 265-272.

⁵² Voir le chapitre 5 « The Appels nominaux in April and May 1793 » dans Alison Patrick, *The Men of the First Republic. Political Alignments in the National Convention of 1792*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1972, pages 108-136.

⁵³ On lira l'article « Fédéralisme » de Mona Ozouf dans : François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française : événements*, Paris, Champs-Flammarion, 1992, pages 157-176.

Les départements tentèrent vainement de s'insurger contre l'État central, mais sans aucun succès compte tenu du manque d'organisation entre eux. Toutefois, ces combats entre le gouvernement central et les départements menaçaient les acteurs de l'époque d'une autre révolution sanglante durant l'été 1793⁵⁴.

Ces conflits guerriers et l'instabilité politique qui subsistait allaient finalement avoir raison de la patience d'Olympe de Gouges. Dans une affiche datée du 19 juillet 1793 intitulée *Les trois urnes, ou le salut de la patrie, par un voyageur aérien*, la pamphlétaire affirmait qu'un référendum devenait désormais nécessaire pour donner à la France une institution gouvernementale stable et convenant davantage à la majorité. Elle proposait à chaque département français de voter sur trois formes possibles, soit le « Gouvernement républicain », le « Gouvernement fédéral » ou le « Gouvernement monarchique » :

Les Français ne peuvent plus reculer; le jour d'asseoir un gouvernement sain, énergique par la sévérité des lois; le jour de mettre un frein aux assassinats et aux supplices qui en résultent, pour l'opposition seule des opinions, est arrivé; que tous rentrent dans le fond de leur conscience; qu'ils y voient les maux incalculables d'une longue division (le renversement total de la patrie), et que chacun prononce librement sur le gouvernement qu'il prétend adopter. La majorité doit l'emporter. Il est temps que la mort se repose, et que l'anarchie rentre dans les fers⁵⁵.

Olympe de Gouges démontrait qu'elle était totalement ouverte aux différentes formes de gouvernement, pourvu que la forme institutionnelle sélectionnée par le référendum s'avère propice à créer l'unité au sein du gouvernement, lui procurant du coup l'autorité et la légitimité nécessaires pour rétablir l'ordre. La division politique des révolutionnaires devait enfin cesser selon l'écrivaine, car elle ne faisait que provoquer de multiples crises entraînant un déchirement anarchique et néfaste pour la vitalité du pays. Ce texte menait finalement à l'arrestation d'Olympe de Gouges pour avoir distribué une

⁵⁴ Il y eut cinq foyers d'insurrection déclarés, soit Caen, Toulon, Lyon, Bordeaux et Marseille. Voir Mona Ozouf et François Furet, *Dictionnaire critique de la Révolution française : événements*, page 170.

⁵⁵ Olympe de Gouges, *Écrits politiques tome 2...*, page 247.

affiche « fédéraliste ». Elle fut d'ailleurs jugée par le tribunal révolutionnaire le 2 novembre 1793, et guillotinée le lendemain 3 novembre.

Olympe de Gouges manifestait certes ses nouvelles allégeances en appuyant le régime républicain en 1793, mais affichait toujours une crainte face à la survie d'un tel régime à travers le temps. Pour en assurer la survie, l'écrivaine insistait, par la représentation qu'elle faisait de Dumouriez dans sa pièce, sur le maintien d'un maître autoritaire, et non d'un tyran, à la tête de la République. L'auteure souhaitait aussi que la division politique des membres de la Convention cesse et incitait les différentes voix à unifier leurs forces de façon à renforcer l'autorité du gouvernement. Pour assurer la pérennité du gouvernement français, elle proposait finalement la sélection d'un gouvernement autoritaire et uni, quelle qu'en soit la forme, et pouvant enfin asseoir ses volontés sur un pays enclin à l'instabilité politique.

Conclusion

Au cours des années 1792 et 1793, Olympe de Gouges considérait que le gouvernement français se situait au sein d'une position vulnérable de par le manque de stabilité qui le caractérisait. Un gouvernement fort devait absolument voir le jour en France, et de Gouges demeurait ouverte sur la forme institutionnelle que celui-ci devait prendre, pourvu qu'il puisse s'avérer autoritaire, par l'imposition de législations nécessaires pour le bien de tous, et uni, par le rassemblement de gouvernants dictant d'une même voix leurs décisions.

Ainsi, nous avons vu qu'Olympe de Gouges appuyait la monarchie constitutionnelle en 1792, mais demeurait ouverte à l'idée d'un régime républicain. Toutefois, elle proposait certaines solutions originales afin qu'un gouvernement autoritaire et uni s'élève en France.

Ses propositions politiques susceptibles de régler l'instabilité révolutionnaire collaient bien à l'actualité de l'époque, mais illustraient certaines ambivalences chez l'auteure. Elle suggérait ainsi l'avènement d'un gouvernement de laboureurs éclairés après une crise alimentaire ou, lorsque La Fayette devenait susceptible de s'ériger en tyran, la nécessité de maintenir un chef autoritaire et patriote à la tête de l'État.

Lorsque la France élève une république comme gouvernement, de Gouges adhère au choix politique qu'avaient fait ses compatriotes. Elle soutenait ouvertement cette république, non, toutefois, sans avancer certaines incertitudes face à l'avenir d'un tel régime. La perte de la monarchie devenait en effet selon elle susceptible de troubler l'ordre social par le dérèglement des mœurs politiques traditionnelles du pays. Avec la représentation glorieuse qu'elle faisait du général Dumouriez dans sa pièce de théâtre, elle affirmait haut et fort la nécessité de conserver un chef autoritaire à la tête de l'État républicain, ce maître étant patriote par définition et ennemi juré de la tyrannie.

En définitive, de Gouges souhaitait que les membres de la Convention cessent leurs querelles nuisibles à l'unité du gouvernement, et s'entendent de façon donner une direction ferme au pays. Avec le référendum qu'elle proposait sur la forme institutionnelle souhaitée par la majorité, où les gouvernements monarchique, républicain et fédéral faisaient figure d'options ultimes, de Gouges démontrait son plus grand vœu pour régler l'instabilité politique causée par la Révolution : l'érection d'un gouvernement français uni et autoritaire.

Conclusion générale

Au cours de ce travail, nous avons démontré qu'Olympe de Gouges a toujours préconisé le maintien d'un gouvernement uni, autoritaire et éclairé en France, et que celui-ci s'est manifesté sous différentes formes institutionnelles à travers ses textes de l'Ancien Régime jusqu'à la première république.

À la veille de la Révolution, l'écrivaine pensait que le gouvernement absolutiste avec un roi autoritaire à sa tête était capable de législations éclairées pour le bien du peuple français. Avec le début de la Révolution, de Gouges pensait, en mai 1791, que l'acceptation royale de la nouvelle constitution allait régénérer le pouvoir du roi, et qu'une réunion harmonieuse des pouvoirs constitutionnels législatif et exécutif allait donner naissance à un gouvernement plus uni et plus autoritaire (juin et septembre 1791). Elle suggérait aussi de régénérer certaines institutions de façon à ce qu'elles deviennent plus éclairées. À partir de 1792, l'écrivaine montrait une ouverture d'esprit sur la forme institutionnelle que pouvait prendre le gouvernement en proposant notamment un gouvernement de laboureurs éclairés ou le maintien d'un chef autoritaire à la tête de l'État. En 1793, elle adhérait à la première République, mais demeurait toujours ouverte à ce qu'un autre gouvernement prenne place, pourvu qu'il s'avère plus autoritaire et plus uni, et arrête l'instabilité politique régnante.

Corriger l'historiographie des allégeances institutionnelles d'Olympe de Gouges

Comme nous l'avons constaté d'entrée de jeu, les historiens ont avancé de multiples affirmations concernant les allégeances politiques d'Olympe de Gouges. Notre étude démontre que l'indépendance de la pensée politique de l'écrivaine exige une certaine prudence lorsque vient le moment de catégoriser sa pensée institutionnelle. Comme nous l'avons mentionné en introduction, l'absence d'études spécifiques sur la pensée

institutionnelle d'Olympe de Gouges a mené les historiens à différentes interprétations au fil des ans, que ce travail nous permet d'approfondir et de nuancer.

Olympe de Gouges était-elle une ardente révolutionnaire au début de la Révolution, comme l'historienne Shirley Elson Roessler le suggère dans son livre *Out of the Shadows* en 1998 ? À la lumière de nos recherches, il appert que l'écrivaine française ne se trouvait nullement favorable à une révolution politique durant le printemps et l'été 1789. Sa vision optimiste du pouvoir royal faisait plutôt d'elle une auteure réformatrice, car elle croyait le gouvernement absolutiste capable d'instaurer les législations progressistes et avant-gardistes nécessaires pour le bonheur de la société. À cette date, sa vision d'un monarque éclairé à la tête de l'État s'accompagnait d'une vision négative des parlementaires, au sens où l'élévation politique d'une panoplie de législateurs de l'Assemblée ne mènerait qu'à l'égaré des priorités politiques du royaume, ces députés ne comptant que s'attribuer davantage de prérogatives au détriment d'un véritable dévouement à la patrie. On peut donc affirmer que durant l'ère prérévolutionnaire et au tout début de la Révolution, Olympe de Gouges défendait le régime absolutiste.

L'auteure est-elle devenue adepte de la monarchie constitutionnelle, comme le soutiennent Olivier Blanc (*Écrits politiques tome 1*, 1993) et Gisèle Thiele-Knobloch (*Théâtre politique tome 1*, 1991) ? Certes, de Gouges adhérait à la Révolution qu'elle appuyait avec enthousiasme à partir de l'été 1790. Elle préconisait ainsi, en mai 1791, une reconnaissance de la constitution par le roi qui pourrait régénérer son pouvoir autoritaire. Dans cette optique, on peut difficilement en arriver à la même conclusion que l'historienne Marie-Thérèse Séguin, qui affirmait, en 1993, qu'Olympe de Gouges était plutôt favorable à l'érection d'une monarchie constitutionnelle « proche » du régime anglais, notamment par le maintien d'un roi garantissant la division des pouvoirs politiques au sein du parlement.

Au contraire, de Gouges mentionnait clairement son aversion pour la division des pouvoirs politiques comme c'était le cas au sein de la monarchie anglaise, et elle redoutait un destin « funeste » si les deux régimes venaient à s'imiter l'un et l'autre. Afin de préserver les valeurs d'ordre et d'autorité de la culture politique française, l'écrivaine réclamait plus spécifiquement l'unité des pouvoirs politiques législatif et exécutif pendant la Révolution. Cette unité des gouvernants allaient permettre, à ses yeux, un gouvernement plus autoritaire avec un pouvoir royal régénéré en son sein, et certainement plus fort grâce à l'avènement de la nouvelle constitution.

Mais après la fuite à Varennes, est-elle devenue progressivement républicaine, comme Olivier Blanc (*Écrits politiques tome 1*, 1993) et Gisèle Thiele-Knobloch (*Théâtre politique tome 1*, 1991) l'ont prétendu ? Premièrement, on peut nuancer l'interprétation de Blanc affirmant que de Gouges soupçonnait le roi de « duplicité » au début de la Révolution et qu'elle avait condamné « résolument » le roi lors de sa tentative de fuite à Varennes. Olympe de Gouges gardait toujours espoir que le monarque agisse dans les intérêts de la Révolution et renouvelle un pouvoir autoritaire sur les Français avant, pendant et après Varennes, et elle redoutait toujours « l'anarchie républicaine » lorsqu'elle demandait au roi d'agir avec discernement dans son contrôle du pouvoir exécutif en mars 1792. Cela remet aussi en question l'affirmation de Roessler (*Out of the Shadows*, 1998) selon laquelle de Gouges était une républicaine « convaincue » après Varennes. On ne peut ainsi affirmer que de Gouges est devenue rapidement républicaine et qu'elle l'ait été d'une façon aussi nette et convaincue qu'elle le laissait entendre en mars 1793. En avril 1792, elle demeurait certes ouverte à l'idée d'un régime républicain. Cependant, les essais politiques de cette période montrent une auteure adhérant à la monarchie constitutionnelle et demeurant ouverte à d'autres formes institutionnelles, comme son texte d'avril 1792

réclamant un gouvernement de laboureurs éclairés le prouve. En 1793, l'écrivaine adhère ouvertement au choix de gouvernement républicain mais laissait toujours transparaître quelques doutes quant à la capacité de s'imposer d'une telle forme institutionnelle gouvernementale à travers le temps. Cependant, sa proposition de référendum en juillet 1793 prouvait que la forme institutionnelle importait peu à ses yeux, pourvu que le gouvernement choisi puisse obtenir la légitimité politique nécessaire pour mettre un frein à l'instabilité politique régnante. Ainsi, Olympe de Gouges demeurait une écrivaine susceptible de s'engager autant dans la voie monarchiste que dans la voie républicaine, pourvu que les Français s'en trouvent davantage unis, et que le nouveau gouvernement puisse agir de façon à imposer ses volontés fermes sur la France.

Olympe de Gouges voulait-elle préserver le « père » Louis XVI à la tête de la République, comme le soulignait Séguin (*Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*, 1993) ? Certes, dans sa pièce de théâtre *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers* en janvier 1793, de Gouges affirmait clairement, malgré son adhésion au nouveau régime, certaines incertitudes face à l'avenir de la République, les Français ayant fait le choix téméraire d'abattre un régime monarchique et un roi acquis par « tant de siècles de sagesse ». La volonté d'Olympe de Gouges de défendre Louis XVI en janvier 1793 a même fait dire à certains historiens, dont Roessler (*Out of the Shadows*, 1998) et Noack (*Olympe de Gouges : courtisane et militante des droits de la femme, 1748-1793*, 1993), que l'écrivaine montalbanaise était demeurée monarchiste. L'historien doit tout de même demeurer prudent lorsque vient le temps d'affirmer trop explicitement une telle hypothèse, car l'auteure ne s'est jamais prononcée clairement sur un rôle éventuel de Louis XVI au sein du gouvernement républicain.

On peut cependant affirmer qu'Olympe de Gouges rappelait fréquemment l'importance de maintenir un maître autoritaire à la tête du gouvernement. Évidemment, durant l'Ancien Régime, elle souhaitait maintenir le père-chef Louis XVI, mais cette volonté s'est exprimée de différentes façons par la suite. Elle l'affirmait ouvertement lors des périodes de crise politique (été 1789, octobre 1789, juin 1791), lorsque La Fayette menaçait de s'ériger en tyran, en juillet 1792, ainsi que dans sa pièce *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers* en janvier 1793, où elle faisait la promotion des idées républicaines et sensibilisait ses concitoyens à l'idée de maintenir un unique chef à la tête du gouvernement républicain. Selon elle, le gouvernement français, même républicain, pouvait entreprendre les législations désirées, pourvu que subsiste à sa tête l'unique maître pouvant rassembler les volontés des gouvernants sous la sienne et préserver l'État des dangers susceptibles de l'affliger.

Réflexions sur l'historiographie et le parcours politique d'Olympe de Gouges

Olympe de Gouges demeure une écrivaine fascinante pour les idées qu'elle véhicula à la fin du XVIII^e siècle. Écrivaine d'une pièce de théâtre antiesclavagiste en 1785, auteure de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, dédiée à la reine* en septembre 1791, les historiens peuvent être conduits à penser qu'Olympe de Gouges fut une auteure avant-gardiste à tout point de vue. Pourtant, notre étude démontre bien que l'auteure montalbanaise affichait un conservatisme dans le domaine politique. On peut par exemple penser que le maintien d'un gouvernement autoritaire, tout comme la nécessité selon elle de conserver un maître unique soumettant les gouvernants à sa volonté, représentaient des attributs politiques traditionnels de l'Ancien Régime que de Gouges souhaitait préserver au sein du gouvernement révolutionnaire. Il faut donc en conclure que la présence d'avant-gardisme politique d'un point de vue social chez de Gouges n'était pas

garant d'un avant-gardisme d'un point de vue institutionnel. C'est d'ailleurs cette coexistence fascinante d'avant-gardisme et de conservatisme qui fait d'Olympe de Gouges un sujet d'étude historique intéressant. Il faut donc être prudent lorsque l'on traite de l'avant-gardisme d'Olympe de Gouges et ne pas voir, à l'instar du sous-directeur général pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO à Paris Pierre Sané, une femme contemporaine ayant combattu « toute forme d'autoritarisme » à travers son œuvre littéraire (*Le Monde diplomatique*, novembre 2008).

Cette présence d'avant-gardisme et de conservatisme était-il présent chez d'autres écrivaines de l'époque ? Il pourrait être intéressant d'étudier la pensée d'autres auteures de l'époque révolutionnaire et de les comparer avec celle d'Olympe de Gouges. Cela nous permettrait d'en apprendre davantage sur l'univers mental des femmes révolutionnaires et de mieux comprendre leur pensée politique.

Bibliographie

1. Sources

Les écrits d'Olympe de Gouges à l'étude sont rassemblés dans les *Écrits politiques tome 1, 1788-1791*, les *Écrits politiques tome 2, 1792-1793*, le *Théâtre politique tome 1*, le *Théâtre politique tome 2* et les *Œuvres complètes tome 1 : théâtre*.

1.1 Imprimés d'Olympe de Gouges

Remarques patriotiques (décembre 1788)

Lettre au peuple ou projet d'une caisse patriotique (novembre 1788)

Réflexions sur les hommes nègres (1788)

Projet utile et salutaire (avril 1789)

Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs (mai 1789)

Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux (avril 1789)

Pour sauver la Patrie, il faut respecter les Trois Ordres. C'est le seul moyen de réconciliation qu'il nous reste (juin 1789)

Discours de l'aveugle aux Français (24 juin 1789)

Mes vœux sont remplis ou le don patriotique par Mme de Gouges dédié aux États Généraux (juin 1789)

Motion par Mgr Le Duc d'Orléans fait dans un songe qui approchera peut-être de la réalité (11 juillet 1789)

Motion de Mgr le duc d'Orléans ou Les songes patriotiques dédiées à Mgr le duc d'Orléans par Mme de Gouges (11 juillet 1789)

L'Ordre national ou le Comte d'Artois Inspiré par Mentor, dédié aux États Généraux (juillet 1789)

Adresse au roi (11 juillet 1789).

Séance royale, discours du roi à la nation, ou le songe de l'auteur (11 juillet 1789)

Lettre aux représentants de la Nation : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur (septembre 1789)

Le contre poison : Avis aux Citoyens de Versailles (octobre 1789)

Réponse au Champion Américain, ou Colon très aisé à connaître (décembre 1789)
Lettre publiée dans la Chronique de Paris (20 décembre 1789)

Adieux aux Français (24 avril 1790)

Départ de M. Necker et de Mme de Gouges, ou les Adieux de Mme de Gouges aux Français et à M. Necker (24 avril 1790)

Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle adressé à l'Assemblée nationale (mai 1790)

Bouquet National dédié à Henri IV, pour sa fête (juillet 1790)

Adresse au roi (mai 1791)

Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas ? (juin 1791)

Repentir de madame de Gouges (5 septembre 1791)

Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la Reine (septembre 1791)

L'esprit français ou le problème à résoudre sur le labyrinthe des divers complots, par madame de Gouges (mars 1792)

Le bon sens français ou l'apologie des vrais nobles, dédié aux Jacobins (15 avril 1792)

Grande Éclipse du soleil jacobinisme et de la lune feuillantine, pour la fin d'avril, ou dans le courant du mois de mai ; mais par la LIBERTÉ, l'an IV de son nom ; dédiée à la terre (avril 1792)

Sur la mort de Gouvion (15 juillet 1792)

Aux Fédérés (22 juillet 1792)

Le cri de l'innocence (été 1792)

Complots dévoilés des sociétaires du prétendu théâtre de la République (28 janvier 1793)

Union, courage, surveillance et République sauvée (mars 1793)

Avis pressant à la Convention, par une vraie républicaine (20 mars 1793)

Les trois urnes, ou le salut de la patrie, par un voyageur aérien (juillet 1793).

1.2 Pièces de théâtres d'Olympe de Gouges

Zamora ou Mirza, ou l'heureux naufrage (1785)

Le philosophe corrigé (1787)

Les démocrates ou les curieux du Champs-de-Mars (juillet 1790)

L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers (janvier 1793)

1.3 Journaux

Dans la *Gazette Nationale* ou *Le Moniteur Universel* :

Vendredi 25 mars 1791, tome 4, numéro 84, page 339.

Mercredi 23 mars 1791, tome 4, numéro 82, page 354.

Lundi 7 décembre 1789, tome 1, numéro 14, page 54.

Samedi 6 février 1790, tome 1, numéro 37, page 147.

Mardi 9 février 1790, tome 1, numéro 40, page 157.

Vendredi 2 avril 1790, tome 1, numéro 92, page 376.

Vendredi 12 mars 1790, tome 1, numéro 71, page 292.

Samedi 4 février 1792, tome 6, numéro 36, page 146.

Vendredi 12 février 1792, tome 6, numéro 43, page 175.

Vendredi 17 février 1792, tome 6, numéro 48, page 193.

Lundi 9 avril 1792, tome 6, numéro 100, page 415.

Lundi 2 avril 1792, tome 6, numéro 93, page 381.

Samedi 18 février 1792, tome 6, numéro 48, page 198.

Dimanche 15 avril 1792, tome 6, numéro 106, page 436.

Samedi 14 avril 1792, tome 6, numéro 105, page 433.

Mercredi 20 juin 1792, tome 6, numéro 172, pages 713-714.

Mardi 3 juillet 1792, tome 7, numéro 185, page 770.

Vendredi 6 juillet 1792, tome 7, numéro 188, page 786.

Mercredi 4 juillet 1792, tome 7, numéro 186, page 775.

Jeudi 5 juillet 1792, tome 7, numéro 187, page 779.

Mercredi 18 juillet 1792, tome 7, numéro 200, page 835.

Mardi 11 septembre 1792, tome 7, numéro 255, page 1082.

Dimanche 3 février 1793, tome 8, numéro 34, page 157.

Dimanche 10 mars 1793, tome 8, numéro 69, page 316.

Vendredi 15 mars 1793, tome 8, numéro 74, page 336.

Samedi 16 mars 1793, tome 8, numéro 75, page 340.

Lundi 3 juin 1793, tome 8, numéro 154, page 666.

Dans *L'ami du peuple* :

Marat, Jean-Paul. « 20 mai 1790 ». *Collection complète du journal tome III, 18 janvier 1790-1^{er} juillet 1790*. Tokyo, Society for Reproduction of Rare Books, 1967, page 64.

1.4 Autres sources

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, Garnier Flammarion, édition de 1964. 382 pages.

2. Dictionnaires et encyclopédies

Bély, Lucien (dir.). *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Paris, Quadrige/PUF, 1996. 1384 pages.

Briquet, Fortuné B. *Dictionnaire historique, littéraire et biographique des Françaises, et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours (1804)*. Paris, Indigo & Côté-femmes éditions, 1997. 346 pages.

Delon, Michel (dir.). *Dictionnaire européen des Lumières*. Paris, Presses Universitaires de France, 1997. 1128 pages.

Furet, François et Ozouf, Mona (dir.). *Dictionnaire critique de la Révolution française : idées*. Manchecourt, Flammarion-Champs, 1992. 544 pages.

Furet, François et **Ozouf**, Mona (dir.). *Dictionnaire critique de la Révolution française : événements*. Paris, Flammarion-Champs, 1992. 365 pages.

Furet, François et **Ozouf**, Mona (dir.). *Dictionnaire critique de la Révolution française : institutions et créations*. Paris, Flammarion-Champs, 1992. 349 pages.

Furet, François et **Ozouf**, Mona (dir.). *Dictionnaire critique de la Révolution française : acteurs*. Paris, Flammarion-Champs, 1992. 466 pages.

Goulemot, Jean, **Massan** André et **Masseau**, Didier (dir.). *Inventaire Voltaire*. Paris, Éditions Gallimard Quarto, 1995. 1479 pages.

Lairtullier, E. *Les femmes célèbres de 1789 à 1795 et leur influence dans la Révolution, pour servir de suite et de complément à toutes histoires de la Révolution française*. Paris, volume 2, 1840. 416 pages.

Raynaud, Philippe et **Rials**, Stéphane (dir.). *Dictionnaire de philosophie politique*. Paris, Quadrige/PUF, 1996. 892 pages.

Rey, Alain (dir.). *Le petit Robert des noms propres*. Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003. 2300 pages.

Soboul, Albert (dir.). *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris, Quadrige/PUF, 2005. 1131 pages.

3. Thèses et mémoires

Gavard, Louise. *Olympe de Gouges ou Les paradoxes du féminisme rousseauiste*. Mémoire de M.A. (histoire), UQAM, 1991. 133 pages.

Racette, David. *L'étiquette en sursis. Le développement du protocole de cour français durant la phase monarchique constitutionnelle de la Révolution française. 14 juillet 1789-10 août 1792*. Mémoire de maîtrise M.A (Histoire), Université de Montréal, mai 2006. 160 pages.

4. Monographies

4.1 Sur l'Ancien Régime et la Révolution française

Baker, Keith Michael. *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle*. Paris, Éditions Payot, 1993. 319 pages.

Baker, Keith Michael (dir.). *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture. Volume 1 : The Political Culture of the Old Regime*. Oxford, New

York, Beijing, Frankfurt, Sao Paulo, Sydney, Tokyo, Toronto, Pergamon Press, 1987. 559 pages.

Bell, David A. *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1880*. Cambridge, London, Harvard University Press, 2003. 304 pages.

Burstin, Haim. *Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*. Paris, Éditions Champ Vallon, 2005. 923 pages.

Carrot, Georges. *Révolution et maintien de l'ordre, 1789-1799*. Paris, Éditions S.P.M, 1995. 523 pages.

Chartier, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris, Éditions du Seuil, 1990. 195 pages.

Craveri, Benedetta. *L'âge de la conversation*. Paris, Éditions Gallimard, 2002. 680 pages.

Daumas, Maurice. *Le syndrome des Grioux. La relation père/fils au XVIII^e siècle*. Paris, Éditions du Seuil, 1990. 214 pages.

Délumeau, Jean et **Roche** Daniel (dir.). *Histoire des pères et de la paternité*. Paris, Larousse, 1990. 477 pages.

Desan, Suzanne. *The Family on Trial in Revolutionary France*. Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press. 456 pages.

Friedland, Paul. *Political Actors. Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolutions*. Ithaca and London, Cornell University Press, 2003. 351 pages.

Furet, François. *La Révolution française*. Paris, Gallimard Quarto, 2007. 1055 pages.

Goodman, Dena. *The Republic of Letters : A Cultural History of the French Enlightenment*. Ithaca and London, Cornell University Press, 1994. 338 pages.

Gottschalk, Louis et **Maddox**, Margaret. *LaFayette in the French Revolution, From the October Days through the Federation*. Chicago and London, The University of Chicago Press, 1973. 586 pages.

Griffiths, Roberts. *Le centre perdu : Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1988. 277 pages.

Gueniffey, Patrice. *La politique de la Terreur. Essais sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*. Mesnil-Sur-L'estrée, Gallimard, 2003. 376 pages.

Heuer, Jennifer Ngaire. *The Family and the Nation. Gender and Citizenship in Revolutionary France*. Ithaca and London, Cornell University Press, 2005. 256 pages.

- Hunt, Lynn.** *Le roman familial de la Révolution française.* Paris, Bibliothèque Albin Michel, 1995. 262 pages.
- Hunt, Lynn.** *Politics, Culture and Class in the French Revolution.* Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1984. 251 pages.
- Jones, Colin et Wahrman, Dror (dir.).** *The Age of Cultural Revolutions : Britain and France, 1750-1820.* Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2002. 293 pages.
- Kale, Steven.** *French Salons. High Society and Political Sociability from the Old Regime to the Revolution of 1848.* Baltimore, John Hopkins University Press, 2004. 308 pages.
- Lever, Maurice.** *Théâtre et Lumières : Les spectacles de Paris au XVIII^e siècle.* Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001. 394 pages.
- Lilti, Antoine.** *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle.* Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005. 568 pages.
- Manceron, Claude.** *Les hommes de la liberté tome 5. Le sang de la Bastille, 1787-1789.* Paris, Éditions Robert Laffont, 1987. 523 pages.
- Martin, Jean-Clément (dir.).** *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française.* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005. 375 pages.
- Monnier, Raymonde.** *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française.* Paris, L'Harmattan, 2005. 356 pages.
- Monselet, Charles.** *Les oubliés et les dédaignés : figures littéraires de la fin du XVIII^e siècle.* Poulet-Malassis, Alençon, 2 volumes, 1857.
- Mortimer Ternaux, Louis.** *Histoire de la Terreur, 1792-1794. Tome 2.* Paris, Michel Lévy frères, 1863. 523 pages.
- Muchembled, Robert.** *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle).* Paris, Champs-Flammarion, 1978. 398 pages.
- Ozouf, Mona.** *La fête révolutionnaire, 1789-1799.* Paris, Éditions Gallimard, 1976. 474 pages.
- Patrick, Alison.** *The Men of the First Republic. Political Alignments in the National Convention of 1792.* Baltimore, John Hopkins University Press, 1972. 407 pages.
- Piquet, Jean-Daniel.** *L'émancipation des noirs durant la Révolution française, 1789-1795.* Paris, Éditions Karthala, 2001. 509 pages.

Ravel, Jeffrey S. *The Contested Parterre. Public Theater and the French Political Culture, 1680-1791*. Ithaca and London, Cornell University Press, 1999. 256 pages.

Shapiro, Barry M. *Revolutionary Justice in Paris, 1789-1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993. 302 pages.

Tackett, Timothy. *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*. Paris, Albin Michel, 1997. 360 pages.

Tackett, Timothy. *When the King Took Flight*. London, England, Harvard University Press, 2003. 270 pages.

Trott, David. *Théâtre du XVIII^e siècle : Jeux, écritures, regards. Essais sur les spectacles en France de 1700 à 1790*. Cahors, Éditions Espaces 34, 2000. 304 pages.

Van Kley, Dale K. *Les origines religieuses de la Révolution française*. Paris, Éditions du Seuil, 2002. 572 pages.

Vovelle, Michel. *Combats pour la Révolution française*. Paris, La Découverte/Société des études robespierristes, 1993. 381 pages.

4.2 Sur les femmes et la Révolution française

Diamond M. J. (dir.). *Women and Revolution. Global Expressions*. Boston, Kluwer Academic Publishers, 1998. 460 pages.

Gacon-Dufour, Marie-Armande-Jeanne. *et al. Opinions de femmes : de la veille au lendemain de la Révolution française*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1989. 176 pages.

Godineau, Dominique. *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple de Paris durant la Révolution*. Paris, Éditions Perrin, 1988. 417 pages.

Hesse, Carla. *The Other Enlightenment. How French Women Became Modern*. Princeton, Princeton University Press, 2003. 223 pages.

Kadish, Doris Y. et **Massardier-Kenney**, Françoise (dir.). *Translating Slavery : Gender and Race in French Women Writing, 1783-1823*. Kent, Ohio, Kent University State Press, 1994. 364 pages.

Knott, Sarah and **Taylor**, Barbara. *Women, Gender and Enlightenment*. Houndmills, Basingstoke, Hamshite, Palgrave Macmillan, 2005. 769 pages.

Landes, Joan B. *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*. Ithaca and London, Cornell University Press, 1988. 275 pages.

Landes, Joan B. *Visualizing the Nation. Gender, Representation and Revolution in Eighteenth-Century France*. Cornell, Cornell University Press, 2001. 250 pages.

Levy, Darline Gay, Applewhite, Harriet B. et Johnson, Mary Durham. *Women in Revolutionary Paris. 1789-1795. Selected Documents Translated with Notes and Commentary*, Urbana, University of Illinois Press, 1979. 425 pages.

Marand-Fouquet, Catherine. *La femme au temps de la Révolution*. Paris, Stock-Laurence Pernoud, 1989. 417 pages.

Michelet, Jules. *Les femmes de la Révolution*. Paris, Carrère, 1988 (1854). 345 pages.

Morin-Rotureau, Évelyne (dir.). *1789-1799 : combats de femmes. Les révolutionnaires excluent les citoyennes*. Paris, Autrement, 2003. 244 pages.

Roesler, Shirley Elson. *Out of the Shadows : Women and Politics in the French Revolution (1789-1795)*. New-York, Peter Lang, 1998. 275 pages.

Rosa, Anette. *Citoyennes. Les femmes et la Révolution*. Paris, Messidor, 1988. 253 pages.

4.3 Sur Olympe de Gouges

Blanc, Olivier. *Olympe de Gouges*. Paris, Éditions Syros, 1981. 238 pages.

Blanc, Olivier. *Marie-Olympe de Gouges : Une humaniste à la fin du XVIII^e siècle*. Cahors, Éditions René Viénet, 2003. 270 pages.

De Gouges, Olympe. « Préface d'Olivier Blanc » dans *Écrits politiques tome 1, 1788-1791*. Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1993. 215 pages.

De Gouges, Olympe. « Introduction par Olivier Blanc » dans *Écrits politiques tome 2, 1792-1793*. Paris, Éditions Côtés-Femmes. 1993. 260 pages.

De Gouges, Olympe. « Préface de Gisèle Thiele-Knobloch » dans *Théâtre politique tome 1*. Paris, Indigo & Côtés-Femmes éditions, 1991. 244 pages.

De Gouges, Olympe. « Préface de Gisèle Thiele-Knobloch » dans *Théâtre politique tome 2*, Paris, Éditions Côtés-Femmes, 1993. 286 pages.

De Gouges, Olympe. « Introduction littéraire par Félix-Marcel Castan » dans *Oeuvres complètes tome 1 : Théâtre*. Paris, Éditions Cocagne, 1993. 364 pages.

De Gouges, Olympe. « Présentation par Benoîte Groult » dans *Œuvres*. Paris, Mercure de France, 1986. 238 pages.

Guillois, Alfred. *Étude médico-psychologique sur Olympe de Gouges. Considérations générales sur la mentalité des femmes durant la Révolution française*. Lyon, Rey, 1904. 92 pages.

Hartigay, Shannon, **Mac Kay**, Ray et **Séguin**, Marie-Thérèse (dir.). *Femmes et pouvoir. Réflexions autour d'Olympe de Gouges*. Moncton, Université d'Acadie, 1995. 290 pages.

Lacour, Leopold. *Les origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*. Paris, Nourrit et Cie, 1900. 432 pages.

Mousset, Sophie. *Olympe de Gouges et les droits de la femme*. Paris, Éditions du Félin, 2003. 134 pages.

Noack, Paul. *Olympe de Gouges : courtisane et militante des droits de la femme, 1748-1793*. Paris, Éditions de Fallois, 1993. 233 pages.

Scott, Joan Wallach. « À quoi peut servir l'imagination : Olympe de Gouges et la Révolution française » dans *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Éditions Albin Michel, 1998. Pages 39-85.

Trouille, Mary Seiman. « The Influence of Class and Politics on Women's Response to Rousseau : Stéphanie de Genlis and Olympe de Gouges » dans *Sexual Politics in the Enlightenment. Women Writers Read Rousseau*, New York, State University Press, 1997. Pages 237-291.

5. Articles de périodiques

Arguelles-Ling, Althea. « *Famille, Révolution, Patrie* : National Imaginings in the Plays of Olympe de Gouges ». *Australian Journal of French Studies*, volume 44, numéro 3, 2007. Pages 238 à 250.

Boule, Pierre H. « La construction du concept de race dans la France d'Ancien Régime ». *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 89, numéros 336-337. Pages 156 à 175.

Brown, Gregory S. « The Self-Fashionings of Olympe de Gouges, 1784-1789 ». *Eighteenth-Century Studies*, volume 34 numéro 3, 2001, pages 383 à 401.

Dalton, Susan. « Gender and the Shifting Ground of Revolutionary Politics : The Case of Madame Roland ». *Canadian Journal of History/Annales canadiennes d'histoire*, volume 36, Août 2001. Pages 259-282.

Hermon-Belot, Rita. « Grégoire et l'universalité des principes : les fondements chrétiens de son combat abolitionniste ». *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, tome 87, numéro 328-329, 2e trimestre 2000, pages 25 à 43.

Hunt, Lynn. « Hercule and the Radical Images of the French Revolution ». *Representations*, numéro 2, printemps 1983, pages 95 à 117.

Kelly, Georges Armstrong. « From Lèse-Majesté to Lèse-Nation : Treason in Eighteenth Century France ». *Journal of the History of Ideas*, volume 42, numéro 2, avril-juin 1981, pages 269 à 286.

Masson, Catherine. « Olympe de Gouges antiesclavagiste et non-violente ». *Women in French Studies*, volume 10, 2002. Pages 153 à 165.

Nielsen, Wendy C. « Staging Rousseau's Republic : French Revolutionary Festival's and Olympe de Gouges ». *The Eighteenth Century : Theory and Interpretation*, volume 34, numéro 3, automne 2002. Pages 268 à 285.

Ojala, Jeanne A. et **Hersman**, Sally T. « Valliant Failure : Women Activists in the French Revolution, 1789-1795 ». *Consortium on Revolutionary Europe 1750-1850 : Proceedings*, volume 20, 1990, pages 528 à 537.

Ravel, Jeffrey S. « Le théâtre et ses publics : pratiques et représentations du parterre à Paris au XVIII^e siècle ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume 49, numéro 3, juillet-septembre 2002, pages 89 à 118.

Resnick, Daniel P. « The Société des Amis des Noirs and the Abolition of Slavery ». *French Historical Studies*, volume 7, numéro 4, automne 1972, pages 558 à 569.

Sané, Pierre. « Olympe de Gouges, une femme du XXI^e siècle : à contre-courant ». *Le Monde diplomatique*, 55^e année, numéro 656, novembre 2008. Pages 1 à 3.

Schrödert, Hannelore. « The Declaration of Human and Civil Rights for Women (Paris, 1791) by Olympe de Gouges ». *History of European Ideas*, volume 11, 1989. Pages 263 à 271.

Scott, Joan Wallach. « French Feminists and the Rights of « Man » : Olympe de Gouges's Declaration ». *History Workshop Journal*, volume 28, 1989, pages 1 à 21.

Tackett, Timothy. « La Grande Peur et le complot aristocratique durant la Révolution française ». *Annales Historiques de la Révolution française*, numéro 335, janvier-mars 2004, pages 1 à 18.

Annexe A

Chronologie

1748 : Naissance de Marie-Gouze, dite Marie-Olympe de Gouges à Montauban le 7 mai.

1765-1766 : Marie-Gouze se marie avec Louis-Yves Aubry. Aubry décède quelques mois plus tard, laissant de Gouges et son fils unique, Pierre, dans le deuil. Elle ne se remariera jamais par la suite.

1770 : Marie-Gouze prend officiellement le nom d'Olympe de Gouges. Elle s'installe à Paris après avoir rencontré Jacques Biétrix. Elle est initiée aux cercles de sociabilité de la capitale française. Elle rencontre plusieurs intellectuels et auteurs de l'époque.

1778 : Elle débute sa carrière d'auteure dramaturge.

1785 : Elle inscrit la pièce de théâtre *L'esclavage des noirs ou Zamora et Mirza, ou l'heureux naufrage* à la Comédie-française.

1787 : Rédaction de la pièce de théâtre *Le philosophe corrigé*.

1788 : Rédaction du texte *Réflexion sur les hommes nègres*. Olympe de Gouges participe aux réunions de la *Société des Amis des Noirs*. L'écrivaine commence à publier divers pamphlets et se prononce sur l'actualité politique. Publication de la *Lettre au peuple ou projet d'une caisse patriotique* (novembre) et des *Remarques patriotiques* (décembre).

Avril 1789 : Rédaction du *Dialogue allégorique entre la France et la Vérité Dédié aux États Généraux*.

Mai 1789 : Séance royale d'ouverture des États Généraux le 5 mai. De Gouges rédige son pamphlet *Avis pressant ou réponse à mes calomniateurs*.

Juin 1789 : Création d'une « Assemblée nationale » par une majorité de député du tiers le 17 juin. Olympe de Gouges rédige *Pour sauver la Patrie, il faut respecter les Trois Ordres. C'est le seul moyen de réconciliation qu'il nous reste*, le *Discours de l'aveugle aux Français* ainsi que *Mes vœux sont remplis ou le don patriotique par Mme de Gouges dédié aux États Généraux*.

Juillet 1789 : Prise la Bastille le 14 juillet. De Gouges écrit *Motion par Mgr Le Duc d'Orléans fait dans un songe qui approchera peut-être de la réalité*, *Motion de Mgr le duc d'Orléans ou Les songes patriotiques dédiées à Mgr le duc d'Orléans par Mme de Gouges*, *Adresse au roi, Séance royale, discours du roi à la nation, ou le songe de l'auteur, L'Ordre national ou le Comte d'Artois Inspiré par Mentor, dédié aux États Généraux*.

Août 1789 : Nuit du 4 août : abandon des privilèges du clergé et de la noblesse. Période de panique dans les campagnes françaises et à Paris nommé « Grande Peur ».

Septembre 1789 : de Gouges publie la *Lettre aux représentants de la Nation : Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur*.

Octobre 1789 : Journées émeutières des 5 et 6 octobre. Louis XVI ramené à Paris aux Tuileries sous la protection de La Fayette. Olympe de Gouges publie *Le contre poison : Avis aux Citoyens de Versailles*.

Décembre 1789 : La pièce de théâtre *L'esclavage des noirs* est jouée à la Comédie-française. Olympe de Gouges écrit *Réponse au Champion Américain, ou Colon très aisé à connaître* ainsi qu'une lettre adressé au journal *Chronique de Paris*.

Février 1790 : Le roi accepte le principe d'une nouvelle constitution le 4 février.

Avril 1790 : Multiplication des pactes fédératifs partout en France. De Gouges rédige son *Adieux aux Français* ainsi que *Départ de M. Necker et de Mme de Gouges, ou les Adieux de Mme de Gouges aux Français et à M. Necker*.

Mai 1790 : Proposition de réforme d'Olympe de Gouges adressée aux membres de l'Assemblée avec le texte *Projet sur la formation d'un tribunal populaire et suprême en matière criminelle adressé à l'Assemblée nationale*.

Juillet 1790 : Fête de la Fédération le 14 juillet. De Gouges rédige *Bouquet National dédié à Henri IV, pour sa fête* et la pièce de théâtre *Les démocrates ou les curieux du Champs-de-Mars*.

Mai 1791 : de Gouges écrit son *Adresse au roi*.

Juin 1791 : Arrestation à Varennes de la famille royale tentant de fuir hors des frontières de France le 21 juin. De Gouges rédige *Sera-t-il roi ? ne le sera-t-il pas ?*

Juillet 1791 : Fusillade et massacre des révolutionnaires rassemblés illégalement aux Champs de Mars le 17 juillet.

Septembre 1791 : Le roi accepte et signe la nouvelle constitution le 14 septembre. Olympe de Gouges écrit *Repentir de madame de Gouges* ainsi que le fameux texte *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Dédiée à la Reine*.

Mars 1792 : de Gouges publie *L'esprit français ou le problème à résoudre sur le labyrinthe des divers complots, par madame de Gouges*.

Avril 1792 : La guerre est déclarée au roi de Bohême et de Hongrie le 20 avril. Olympe de Gouges écrit *Grande Éclipse du soleil jacobinisme et de la lune feuillantine, pour la fin d'avril, ou dans le courant du mois de mai ; mais par la LIBERTÉ, l'an IV de son nom ; dédiée à la terre*.

Juillet 1792 : La Fayette menace de s'ériger en tyran en retournant son armée contre Paris et l'Assemblée nationale. Les représentants demandent la venue à Paris des Fédérés le 8

juillet et déclarent la « patrie en danger » le 11 juillet. Parution du *Manifeste de Brunswick* le 25 juillet qui menace Paris de destruction. De Gouges écrit *Sur la mort de Gouvion* ainsi qu'*Aux Fédérés*.

Août 1792 : Chute de la monarchie le 10 août. Écriture probable du texte *Le cri de l'innocence*.

Septembre 1792 : Création de la Convention nationale et de la première République le 22 septembre.

Novembre 1792 : Le général Dumouriez conquiert la Belgique le 3 novembre.

Décembre 1792 : Écriture du texte *Olympe de Gouges défenseur officieux de Louis Capet*.

Janvier 1793 : Exécution de Louis XVI le 21 janvier. Présentation de la pièce de théâtre écrite par Olympe de Gouges *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles ou les Vivandiers* et écriture du texte *Complots dévoilés des sociétaires du prétendu théâtre de la République*.

Mars 1793 : Attaque contre certains membres de la Convention le 10 mars, et création du Tribunal révolutionnaire la même journée. De Gouges rédige les textes *Union, courage, surveillance et République sauvée* et *Avis pressant à la Convention, par une vraie républicaine*.

Mai 1793 : Création de la *Commission extraordinaire des douze* pour surveiller les complots contre la Convention le 18 mai. Dénonciation des députés girondins par les sections parisiennes après l'arrestation du journaliste Hébert et journée révolutionnaire du 31 mai.

Juin 1793 : Les sections parisiennes marchent sur la Convention le 2 juin. Expulsion des députés girondins de la Convention et arrestations. Certains girondins fuient ensuite dans les provinces françaises.

Juillet 1793 : Affrontement armé entre l'État central et les départements français. Olympe de Gouges rédige *Les trois urnes, ou le salut de la patrie, par un voyageur aérien*.

Août 1793 : Arrestation d'Olympe de Gouges par le Tribunal révolutionnaire le 6 août. Rédaction du texte *Une patriote persécutée, à l'Assemblée nationale*.

Septembre 1793 : Rédaction du texte *Olympe de Gouges au Tribunal révolutionnaire*.

Novembre 1793 : Olympe de Gouges est condamné par le Tribunal révolutionnaire pour avoir tenté d'instaurer un gouvernement autre que le régime républicain « un et indivisible » le 2 novembre. Elle est guillotinée le 3 novembre.